

INSTITUT NATIONAL D'ETUDES DE STRATEGIE GLOBALE



REVUE ALGERIENNE DE PROSPECTIVE ET D'ETUDES STRATEGIQUES

REVUE ALGERIENNE DE PROSPECTIVE ET D'ETUDES STRATEGIQUES

Directeur de la Publication

Dr. Liess BOUKRA, DG de l'INESG

E-Mail : lboukra@inesg.dz

Comité de Rédaction

M. Mohamed BELHADJ

E-Mail : mbelhadj@inesg.dz

Comité de Lecture

Pr. Jean ZIEGLER

Pr. Jean-François DAGUZAN

Pr. Nadji SAFIR

Pr. Abdelmadjid BELALA

Pr. Mustapha HADDAB

Dr. Mourad PREURE

Pr. Slimane BEDRANI

M. Mourad MEDJAHED

Editeur

Institut National d'Etudes de Stratégie Globale (INESG)

BP 137 Les Vergers Birkadem. Alger

Tél. + 213 (0) 21 54 07 07

Fax + 213 (0) 21 54 01 39

E-Mail : inesg@inesg.dz

Internet: <http://www.inesg.dz>

Les articles publiés représentent le point de vue de leurs auteurs, et ne sauraient donc exprimer la position de l'INESG.

L'Institut National d'Etudes de Stratégie Globale (INESG) est une institution de l'Etat algérien, placée auprès de la Présidence de la République.

Créé par Décret n°84.398 du 24 décembre 1984, l'INESG bénéficie du soutien de la plus haute institution de l'Etat algérien pour promouvoir ses activités. Il le fait avec une totale autonomie de réflexion en associant, de la façon la plus large possible, l'expertise algérienne.

SOMMAIRE

PROSPECTIVE DE L'ECONOMIE ALGERIENNE : 2010 -2030 QUELQUES RESULTATS PRELIMINAIRES

M. Rafik BOUKLIA-HASSANE

Maître de Conférences à l'Université d'Oran..... 05

LA SCENE PETROLIERE ET GAZIERE INTERNATIONALE, INCERTITUDES, ENJEUX ET CHALLENGES POUR L'ALGERIE

Dr. Mourad PREURE

Expert pétrolier international, Président du Cabinet EMERGY..... 43

LES DETERMINANTS ET LES OBSTACLES A L'INTERNATIO- NALISATION DES PME FAMILIALES ALGERIENNES

Mme MOUMOU OUERDIA épouse BELLAHCENE

Maître Assistante Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou..... 57

ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : QUELQUES ELEMENTS D'APPRECIATION

M. Ali BENTABET

Professeur de l'Enseignement supérieur..... 81

SYSTEME NATIONAL D'INFORMATION : ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DÉFIS PROCÉDURAUX FACE AUX EXIGENCES DE LA GLOBALISATION

M. Mohamed BOUNAAMA

Enseignant Institut de Bibliothéconomie et des Sciences
documentaires - Université d'Alger - 2..... 95

LA QUESTION DES TRANSFERTS SOCIAUX EN ALGERIE : ENTRE LE MAINTIEN DE LA PAIX SOCIALE ET LES CONTRAINTES FINANCIERES

M. Baghdad CHAIB

Prof. FSEGC, Université de Tlemcen

M. Nourredine MENAGUER

Maître de Conférences Université de Tlemcen..... 117

PROSPECTIVE DE L'ECONOMIE ALGERIENNE : 2010-2030 QUELQUES RESULTATS PRELIMINAIRES¹

M. Rafik BOUKLIA-HASSANE²

Résumé:

Ce travail étudie la faisabilité d'une croissance accélérée de l'économie nationale hors hydrocarbures à l'horizon 2030. Il examine les transformations économiques structurelles nécessaires, ainsi que l'investissement requis pour ces transformations. Il montre, à travers des simulations, que la diversification accélérée de l'économie se heurte, du fait de conditions initiales très défavorables, au problème de soutenabilité de l'endettement interne et externe. Le report des réformes économiques accentue cette situation de 'verrouillage' de l'économie algérienne.

Abstract :

This paper studies the feasibility of accelerating economic growth outside of hydrocarbons in Algeria. It examines the structural economic changes needed and the investment required for these transformations. It shows through simulations that, because of unfavorable initial conditions, the accelerated diversification of the economy faces the problem of sustainability of external and internal debt. Postponing reforms of the Algerian economy accentuates this situation 'lock in' the economy. Postponing economic reforms in Algeria accentuates the 'lock in' of the economy.

1 Article transmis à l'INESG en Mai 2015.

2 Maître de conférences à l'Université d'Oran et l'Ecole Nationale Supérieure de Management-Alger.

INTRODUCTION

Notre pays présente souvent la diversification économique comme une dimension essentielle de la politique nationale de développement, car la dépendance des hydrocarbures est perçue, à raison, comme porteuse de risque.

Cependant, l'objectif de diversification hors des ressources naturelles, bien que réaffirmé unanimement depuis des décennies, est loin de se réaliser. Dans le cas de notre économie, des pays de la région, moins bien dotés en ressources naturelles, et donc en possibilité d'investissement dans la croissance et en capacités d'importations de biens d'équipement, réalisent des performances plus élevées en termes de diversification. L'industrie manufacturière nationale est comparativement parmi les plus faibles, sa part dans le PIB est trois fois inférieure à la moyenne des pays non pétroliers de la région.

Cette corrélation négative entre l'intensité de la dotation en ressources naturelle et les faibles performances de croissance a été largement traitée dans la littérature académique. Cela nous permet aujourd'hui de distinguer plusieurs canaux par lesquels les ressources naturelles, qui devraient desserrer un certain nombre de contraintes au développement économique, se muent paradoxalement en obstacles à la croissance.

Cependant, et bien qu'un consensus large se dégage parmi les économistes sur le fait que les tares des ressources naturelles ne sont pas 'inscrites dans l'acier', peu de travaux ont porté sur la difficulté pour les économies concentrées sur les hydrocarbures à trouver leur chemin pour échapper aux effets pervers de la dépendance des ressources naturelles. Aussi est-il utile de s'interroger sur les options – et leur amplitude et faisabilité – qui s'offrent au pays pour échapper à l'adversité de cette dépendance et s'engager dans une trajectoire de croissance diversifiée.

Ce travail a pour objectif – dans une perspective, où les tares assignées aux ressources naturelles ne sont pas considérées comme une fatalité – d'examiner la faisabilité d'une croissance accélérée et diversifiée de l'économie nationale, dont les conditions initiales, du fait de son excessive dépendance des hydrocarbures, sont, il faut le souligner, défavorables. Dans un cadre de modélisation simple,

qui assure la cohérence des croissances sectorielles, ainsi que les équilibres comptables, on simulera des trajectoires de croissance accélérée et de diversification économique à l'horizon 2030 pour mettre en évidence la sévérité des obstacles, auxquels l'Algérie doit faire face au cours du processus de diversification et quantifier l'effort, qu'elle doit accomplir pour préserver la solvabilité interne et externe de l'économie.

Du point de vue opérationnel, les projections de l'économie nationale, que nous mènerons peuvent s'inscrire dans le cadre de l'élaboration d'une vision Algérie 2030. Ces projections sont importantes à réaliser. Elles permettent, en effet, non seulement d'étudier différents scénarios de croissance à travers les hypothèses alternatives, qu'on se fixe, mais également de s'assurer, que les objectifs globaux retenus dans le cadre d'un éventuel Plan à long terme de l'économie nationale, sont cohérents et réalisables.

Certaines institutions internationales se sont livrées à cet exercice de projection de l'économie nationale. Pour rappel, le Korean Development Institute (KDI) s'est fixé au départ un objectif de croissance de 7.5% par an à partir de 2015 jusqu'en 2030, qui fut ensuite révisé à 7%. Le FMI, dans le cadre de projection de moyen terme – 4 ans – entreprend annuellement des projections dans le cadre de ses consultations au titre de l'article 4.

Les objectifs de croissance fixés par ces institutions – qui ne fournissent d'ailleurs pas leur méthode de projection – le sont de façon ad-hoc et sont généralement ambitieux. Cependant, le volontarisme, aussi important soit-il, pour affirmer l'ambition du pays à vouloir se hisser au rang de leader de la région, ne doit pas aller à l'encontre de la pertinence des objectifs fixés et du réalisme des hypothèses retenues. Il est, en effet, important de cerner les dynamiques économiques et les prérequis, que de tels objectifs et hypothèses commandent, faute de quoi toute planification perd sa raison d'être. Il importe donc, non seulement d'élaborer une vision prospective de notre économie, mais aussi et surtout de s'interroger tout au long de l'exercice sur la pertinence des objectifs fixés et sur leur cohérence dans le long terme de l'économie. C'est l'objectif, qui a été assigné à ce travail.

On se propose de chiffrer les conditions d'émergence de l'économie nationale, c'est-à-dire de décrire une trajectoire de croissance au taux soutenu de 6% par an sur la période 2010-2030. La contrainte majeure, qui peut limiter la croissance, est celle de la solvabilité interne et externe de l'économie. Dans ce cadre, on a utilisé le modèle RMSM-X de la Banque mondiale sur les données de l'économie algérienne, tout en adaptant certaines de ses spécifications au contexte national. Ce modèle, au-delà de la simplicité, parfois même du caractère frustré de certaines de ses règles de projection, a le mérite de répondre aux préoccupations de pertinence et de réalisme des hypothèses retenues.

A notre connaissance, ce travail constitue la première approche prospective de l'économie nationale basée sur des simulations d'un modèle macroéconomique. Les résultats obtenus (dont les détails figurent en Annexe 3) nous semblent constituer de bonnes bases préliminaires pour discuter rigoureusement des objectifs d'un plan national de long terme – et même d'un plan de moyen terme – dans leur pertinence et leurs conséquences sur le plan macroéconomique. Ces résultats mettent en évidence l'effort ardu, que l'Algérie doit consentir pour s'engager dans une trajectoire d'émergence économique, du fait des contraintes, que le poids de l'histoire pose sur le futur de l'économie algérienne sur la solvabilité interne et externe de l'économie nationale le long de la trajectoire de diversification économique.

La première section présente le modèle de projection utilisé. La deuxième section aborde les transformations structurelles requises pour une diversification de l'économie algérienne et les investissements nécessaires à de telles transformations. La troisième section examine la question centrale de la dynamique de l'endettement interne et externe de l'Algérie et sa soutenabilité. La quatrième section procède à une analyse variantielle, et s'interroge sur l'efficacité des politiques d'import-substitution – qui constitue actuellement la référence majeure de nos politiques sectorielles – à soutenir des épisodes durables de croissance accélérée.

Se poser les questions de diversification et de croissance économique accélérée suppose naturellement que l'Etat se soit préalablement engagé dans un processus de construction des capacités institutionnelles prérequis à la croissance (Rodrik et [al.], 2004), autrement dit, *qu'il ait opéré sa mue pour passer d'un Etat rentier à un Etat développementaliste.*

1. DESCRIPTION DU MODELE ET PRINCIPALES HYPOTHESES

1.1. Le modèle

La simulation de trajectoires de croissance est menée à l'aide du modèle RMSM-X de la Banque mondiale sur les données de l'économie algérienne de 2010. Ce modèle ne contient que quelques spécifications simples de comportement, et représente surtout un cadre quasi-comptable, qui assure la cohérence des objectifs fixés et le respect des contraintes budgétaires des agents (Serven, 1990).

Le modèle comprend cinq secteurs institutionnels : l'Etat, le secteur privé (regroupant les entreprises), le secteur monétaire (Banque d'Algérie et Banques commerciales agrégées en un secteur), le compte national et le reste du monde.

Chacun de ces cinq secteurs institutionnels est soumis à une contrainte budgétaire (inter-temporelle), qui est représentée d'une façon générale par :

$$D_t = D_{t-1} + iD_{t-1} + (\text{dépenses courantes})_t - (\text{revenus courants})_t \\ + (\text{investissements})_t - (\text{transferts en capital})_t$$

où D_t est le niveau de la dette à la date t et i le taux d'intérêt sur la dette³.

Dans la relation ci-dessus, $iD_{t-1} + (\text{dépenses courantes})_t - (\text{revenus courants})_t$ représente le déficit courant (ou encore l'inverse de l'épargne). La contrainte budgétaire peut alors se réécrire :

$$D_t - D_{t-1} = (\text{investissements y compris les transferts en capital})_t \\ - (\text{épargne interne})_t$$

3 La contrainte budgétaire est formulée ici dans une perspective inter-temporelle et décrit l'évolution de l'actif de l'agent. Elle doit être distinguée de la contrainte de solvabilité, qui indique, en horizon fini, que le niveau de la dette doit être non positif à la date terminale et, en horizon infini, que le niveau de la dette actualisée s'annule à long terme.

Sous cette forme, cette relation indique qu'un déficit d'épargne interne relativement à l'investissement (membre de droite) sera financé par un recours à l'épargne externe (membre de gauche) sous la forme d'un surcroît d'endettement externe de l'agent.

A titre d'illustration, on représente la contrainte budgétaire de l'Etat. Celui-ci dispose d'actifs (ou de dettes) sous forme de crédits de la Banque d'Algérie (BA), de crédits des banques commerciales, de dette publique domestique et de dette externe. On peut considérer que ces actifs sont substituables, et écrire l'expression de la dette publique totale D_t sous la forme :

$$D_t = \text{somme des crédits de la BA} + \text{somme des crédits des banques} \\ + \text{stock de la dette publique} + \text{stock de la dette extérieure à la date } t$$

La contrainte budgétaire de l'Etat s'écrit alors comme :

$$D_t = D_{t-1} + iD_{t-1} + (\text{dépenses courantes})_t - (\text{revenus des facteurs})_t \\ - (\text{taxes directes})_t - (\text{taxes indirectes})_t - (\text{dividendes des entreprises} \\ \text{publiques})_t + (\text{investissements publics et dépenses en capital})_t$$

Répliquée pour les autres secteurs institutionnels du modèle, cette formalisation aboutit à cinq équations qui représentent la contrainte budgétaire de chacun des secteurs.

Par ailleurs, le modèle distingue cinq marchés, sur lesquels les agents interviennent : le marché des biens et services ; le marché monétaire ; le marché du crédit de la Banque d'Algérie et le marché du crédit bancaire ; le marché de la dette intérieure ; le marché de la dette externe. Il s'agit donc d'une description très large de l'économie. On peut ainsi écrire cinq autres équations représentant chacune l'équilibre sur un des cinq marchés du modèle. Toutefois, la loi de Walras permet de supprimer une équation, et de ne garder que 9 équations seulement, qui représenteront à la fois les contraintes budgétaires des agents, ainsi que l'équilibre économique général du modèle.

Concernant les différentes fermetures possibles du modèle, il existe un ensemble très large de choix de fermeture, chacune répondant à la nature de l'exercice et des simulations, qu'on se propose de mener. Dans notre cas, qui est celui de la planification d'une croissance économique de long terme, on considère

une fermeture particulière (fermeture publique) où, notamment, la consommation publique dans l'équation d'équilibre des biens et services, l'investissement public dans l'investissement total de l'économie, l'offre de monnaie sur le marché monétaire compatible avec le niveau général des prix qui résulte de l'objectif d'inflation, le crédit domestique sur le marché du crédit, la variation des réserves de change sur le marché des actifs externes sont des variables (résiduelles) qui s'ajustent pour réaliser l'équilibre sur le marché des biens et services ou les quasi-marchés des actifs⁴.

Une fois la structure générale du modèle établie, on spécifie la forme fonctionnelle des relations entre les différentes variables économiques intervenant dans le modèle permettant de projeter celui-ci dans le temps.

Ainsi, les principales équations de comportement du modèle sont :

- ❑ la fonction de consommation qui est, dans la tradition keynésienne, une fonction dépendante du revenu disponible réel;
- ❑ les équations d'importations dépendantes du revenu intérieur et du taux de change réel d'équilibre (TCER) des importations et les équations d'exportation dépendantes de l'évolution de la demande sur les marchés extérieurs et du TCER des exportations;
- ❑ la fonction d'investissement hors hydrocarbures à travers la donnée de l'incrémental capital output ratio (ICOR) qui détermine l'investissement requis pour réaliser un taux de croissance économique donné :

$$I_t = \frac{(Y_{t+1} - Y_t)}{ICOR_{t+1}}$$

4 Dans l'équation particulière d'équilibre de la balance de paiement par l'ajustement des réserves de change, on suppose que lorsque ces réserves atteignent le seuil plancher de 6 mois d'importation, les autorités cessent de puiser de ces réserves et se tournent vers l'endettement externe.

où Y_t est le PIB hors hydrocarbures aux prix du marché à la date t . Il s'agit d'une spécification assez pauvre, car elle suppose une fonction de production complémentaire sans substitution possible entre le capital physique et les autres facteurs de production. On doit également souligner que l'ICOR est un indicateur d'efficience qui doit être calculé en volume afin d'isoler son évolution de l'influence des prix.

- ❑ L'investissement dans le secteur des hydrocarbures est difficile à modéliser, car il s'agit d'une activité d'extraction de ressources naturelles épuisables et d'une activité qui est une source de rentes et non de profits. L'hypothèse simple retenue est que l'investissement dans ce secteur croît au même rythme que la croissance de la production d'hydrocarbures, lorsque celle-ci est positive, et est constant, lorsque la croissance du secteur des hydrocarbures est négative.
- ❑ La fonction de demande de monnaie par le secteur privé à travers l'inversion de l'équation quantitative de la monnaie.

Le modèle contient également des équations quasi-comptables qui sont écrites principalement sous forme de relations simples de proportionnalité entre les variables. Il est ainsi notamment de l'investissement privé qui est spécifié comme un pourcentage du PIB ou de la monnaie en circulation ou des dépôts comme un pourcentage de M2.

Les variables exogènes du modèle peuvent être réparties en deux catégories. Un premier groupe de variables définit les objectifs du Plan. Il en est ainsi de la cible du taux de croissance, du taux d'inflation et du taux de change réel retenus. Ce sont des variables qui sont sous le contrôle du planificateur. Les variables du second groupe sont purement exogènes. Leur projection se réalise par conséquent en dehors du modèle. Il en est ainsi par exemple des variables relatives à l'environnement international, comme le prix des hydrocarbures ou celui des biens importés, sur lequel l'économie nationale n'a pas d'emprise (hypothèse du petit pays) ou encore de la donnée de l'ICOR ou de la vitesse de circulation de la monnaie.

Le modèle possède plus de 400 équations. L'ensemble de ces relations, une fois estimé avec les objectifs ciblés par le Plan et les valeurs projetées des variables exogènes est alors utilisé pour prédire l'évolution de l'économie en supposant que le modèle reste valide sur la période de projection.

1.2. Les principales hypothèses retenues

On décrit dans ce qui suit la trajectoire de croissance accélérée devant permettre une diversification de l'économie et de ses exportations.

Sur le plan macroéconomique, l'objectif sera la réalisation d'un épisode soutenu de croissance du PIB de 6% par an en régime permanent. Sur cette trajectoire, le PIB par habitant à l'horizon 2030 s'élèvera à deux fois et demie son niveau de 2010 en passant de 4500 dollars à 10100 dollars en 2030 (au prix constant de 2010). Le taux d'inflation se stabilisera à 6% l'an, alors que le taux de change nominal sera de 74DA/US\$ sur l'ensemble de la période.

Sur le plan de la transformation structurelle de l'économie, plusieurs objectifs sont ciblés :

- ❑ une diversification de l'économie à travers l'accroissement de la part de l'industrie de - 4% en 2010 à 10.5% du PIB au coût des facteurs à l'horizon 2030 ;
- ❑ une diversification des exportations portant la croissance des exportations hors hydrocarbures à 15% par an sur la période de projection. La croissance des exportations d'hydrocarbures sera progressivement portée de -2.6% en 2010 à 2% à partir de 2016, en tenant compte à cet égard de la déplétion des ressources.

Concernant l'environnement externe de l'économie, le prix des importations est déduit du *Projected Commodity Price Index Growth Rates (Development Prospects Group, 2012)*. Pour ce qui est du secteur des hydrocarbures, on suppose un environnement externe stationnaire : le prix du baril demeurera autour de 100 dollars jusqu'en 2030. On exclut donc un choc externe de sorte que la dynamique du modèle renvoie au fonctionnement structurel de l'économie, et non pas à des évolutions majeures dans l'environnement international.

Durant la dynamique de transition du modèle, la convergence des variables vers leur valeur stationnaire est supposée obéir à une fonction logistique. La croissance au cours de l'étape de décollage est contrainte par l'inertie du système économique et la nécessité de construire préalablement les institutions favorables au *take-off*. La phase de transition connaît une croissance économique rapide de par le potentiel de rattrapage de l'économie. Dans la dernière étape, l'économie épuise son potentiel de rattrapage et ses variables atteignent quasiment leur niveau stationnaire.

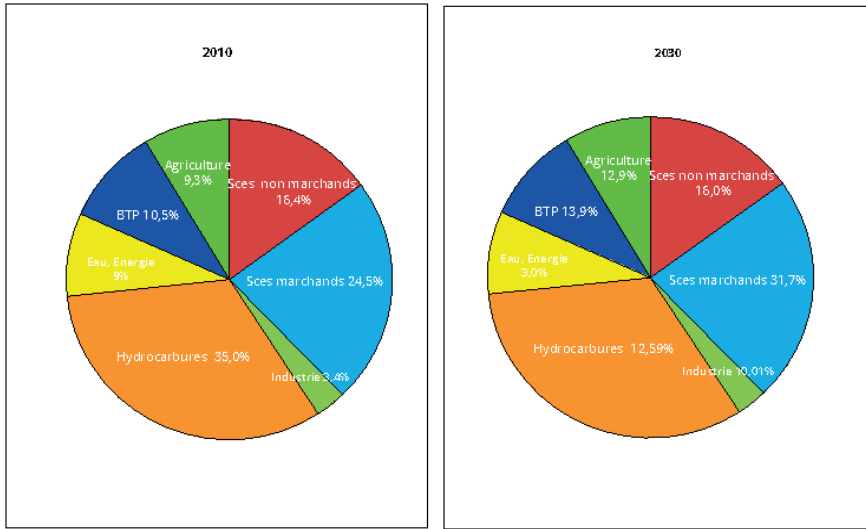
On étudiera successivement la diversification de la structure productive de l'économie, les investissements requis pour cette transformation avant de s'interroger sur la soutenabilité de l'endettement interne et externe qui accompagnent la transformation structurelle de l'économie.

2. LES TRANSFORMATIONS STRUCTURELLES DE L'ECONOMIE

2.1. La dynamique des secteurs

La figure 1 présente, sous les hypothèses retenues, l'évolution projetée de la structure productive de l'économie à l'horizon 2030 .

Figure 1 : Evolution de la structure sectorielle du PIB - Année 2010-2030



- 5 Il s'agit du PIB au coût des facteurs, c'est-à-dire du PIB au prix du marché, auquel on a soustrait les impôts nets des subventions liés à la production. Celui-ci rend mieux compte de la création de richesse au cours de l'année. Les valeurs ajoutées des branches sont donc nettes d'impôts indirects. Toutefois, si les impôts liés à la production au niveau agrégé sont connus, on ne dispose pas de cette information au niveau de la valeur ajoutée des branches. La démarche retenue a consisté à ventiler ces impôts au niveau des branches au prorata de la contribution de ces branches au PIB au prix du marché.

Quelle est alors la dynamique sectorielle qui doit sous-tendre ces changements structurels de l'économie ?

Au niveau sectoriel, du fait de la croissance relativement faible du secteur des hydrocarbures, le secteur hors hydrocarbures devra croître plus vite que la moyenne nationale pour soutenir une croissance globale de l'économie. Quatre années après le début du plan, la croissance hors hydrocarbures atteindra un pic de 7.8% avant de se stabiliser en fin de période autour de 6.6%.

Au niveau des branches, réaliser la diversification de l'économie par le développement de nouvelles branches motrices pour prendre le relais des hydrocarbures impose des épisodes de forte accélération de la croissance. Bien que l'objectif d'une part de l'industrie de 10.5% dans le PIB à l'horizon 2030 ne constitue pas à proprement parler un 'miracle économique', la valeur ajoutée industrielle doit croître à un taux soutenu atteignant un pic de plus de 20% par an. Sur l'ensemble de la période, la croissance du secteur industriel devra être de 13% par an. Les autres branches doivent également connaître des épisodes de croissance parfois à deux chiffres (agriculture : 12% autour de 2020 ; BTP : 9.5%).

La profondeur de cette transformation structurelle de l'activité productive et la rapidité avec laquelle le secteur industriel doit émerger seront la première difficulté à laquelle sera confrontée une économie fortement dépendante des ressources naturelles, comme l'Algérie au cours de son processus de diversification.

2.2 L'investissement requis

On projette l'investissement requis pour réaliser cet ensemble de transformations structurelles. On rappelle que l'investissement global hors hydrocarbures (investissement public et privé) est déterminé par le niveau de l'ICOR, et que le taux d'investissement privé est une part constante (25%) du PIB correspondant à son niveau de 2010. L'investissement public intervient comme une variable résiduelle du fait de la fermeture publique du modèle.

La dynamique de l'investissement, qui accompagne ce changement de régime de croissance, est nécessairement complexe. Elle doit permettre de :

- ❑ réallouer l'investissement en faveur du secteur hors énergie pour initier le processus de diversification économique ;

- ❑ réallouer l'investissement de l'administration vers les entreprises, alors que l'investissement public est prédominant actuellement en Algérie avec une part de plus de 40% du total de l'investissement hors les variations de stocks.

Nous supposons de plus que cette évolution de l'investissement s'accompagne d'une diminution de l'ICOR dans le secteur hors hydrocarbures, dont la valeur passe de 6.7 à 5.2 en fin de période, cette dernière valeur constituant le niveau minimal atteint par l'ICOR au cours de la décennie 2000-2010. Il faut souligner que l'hypothèse d'une constance de ce ratio n'est fondée ni théoriquement⁶ ni empiriquement⁷. Cette réduction progressive de la valeur de l'ICOR dans le secteur hors hydrocarbures permet de rendre compte d'une amélioration de l'efficacité de l'utilisation du capital. Elle peut provenir à la fois d'un processus de rationalisation de l'investissement public, d'une réallocation sectorielle plus efficace de l'investissement et des progrès dans la maîtrise de l'organisation et de la technologie que les entreprises réaliseront dans un contexte institutionnel assaini substituant les rentes d'innovation aux rentes de situation.

Le tableau 1 ci-dessous synthétise l'évolution des principales composantes de l'investissement.

**Tableau 1 : Evolution de la structure de l'investissement 2010-2030
(en milliards de DA courants)**

	2010	2015	2020	2025	2030
Total Investment	4 866	7 064	10 626	15 276	21 399
dont Hydrocarbures	1 215	1 521	1 940	2 356	2 776
Gouvernement	1773	2281	3230	4394	5853
Investissement Privé hors hydrocarbures	1878	3262	5455	8527	12769
dont variations de stocks	515	957	1 479	2 176	3 109
Investissement hors hydroc/Invest total	75.0%	78.5%	81.7%	84.6%	87.0%
Investissement privé (hors hydroc)/Inv total	28.0%	32.6%	37.4%	41.6%	45.1%
Investissement/Gdp	40.4%	36.0%	34.4%	33.5%	33.2%

- 6 Du fait de l'hypothèse d'absence de substitution entre les facteurs de production, le modèle de Harrod et Domar a été abandonné dès la fin des années 50 en faveur du modèle néoclassique de croissance de Solow qui fut le modèle de référence jusqu'au renouveau de l'économie du développement du milieu des années 80 par P. Romer, Lucas et Mankiw, D. Romer et Weil.
- 7 Cf. les estimations économétriques de Easterly (1997).

Ainsi, sur le plan sectoriel, on observe deux évolutions :

- ❑ une progression de l'investissement dans le secteur hors hydrocarbures qui passe de 75% en 2010 à 87% en 2030 de l'investissement total ;
- ❑ une augmentation de l'investissement dans le secteur des entreprises (entrepreneurs individuels, entreprises privées et publiques hors énergie y compris les variations de stocks) et dans le secteur des ménages qui passe de 28% en 2010 à 45% de l'investissement total en 2030 ;
- ❑ on constate, en outre, que l'effort d'investissement requis en pourcentage u PIB est moins ardu du fait de la baisse de l'ICOR. La part de l'investissement dans le PIB passe ainsi de 41.9% en 2011 à 33.2% en 2030, ce qui permet de dire que la croissance ne se réalise pas au détriment de la consommation des ménages, et donc du bien-être social. La propension moyenne à consommer le revenu disponible croît de 57.7% en 2011 à 62.6% en 2030.

3. LA SOUTENABILITE DE L'ENDETTEMENT

3.1 La solvabilité interne

Les transformations structurelles de l'économie entraînent également une modification de la structure du budget de l'Etat, particulièrement dans sa dimension fiscale. Les impôts directs (impôts sur les bénéfices et les revenus) augmentent, tirés par la croissance du PIB, tandis que la fiscalité indirecte diminue du fait de la réduction de la fiscalité des hydrocarbures.

Tableau 2 : Evolution de la structure de la fiscalité de l'Etat 2010-2030

		2010	2030
Impôts directs		13.4%	32.4%
Impôts indirects	dont : Revenu des hydrocarbures	69.1%	33.5%
	Revenu des taxes sur le commerce extérieur	10.3%	12.6%
	Autres revenus indirects (TVA locales)	7.2%	21.5%
Total		100%	100%

Cette nouvelle structure de la fiscalité rend le budget de l'Etat moins vulnérable aux chocs externes. Dans la nomenclature nationale des finances publiques, la fiscalité ordinaire, qui ne représente initialement que 30% du total des ressources de l'Etat, s'améliore et atteint 50.3% en 2020, puis 62.6% en 2030.

Elle met toutefois en avant une propriété structurelle majeure, qui est celle de la soutenabilité de la politique budgétaire. La problématique d'une accélération de la croissance accompagnée d'une diversification de l'économie pose, en effet, le dilemme suivant : la diversification réduit la part de la fiscalité pétrolière, alors que, parallèlement, la forte croissance économique augmente les dépenses publiques, du moins les dépenses reliées au PIB. Ainsi, rapportés au PIB, les revenus courants de l'Etat passent de 36,5% en 2010 à 24,7% en 2030, essentiellement sous l'effet de la dynamique à la baisse relative de la fiscalité pétrolière⁸.

Tableau 3 : Evolution des composantes du revenu de l'Etat (en milliards de DA 2010)

Comptes de l'Etat	2010		2015		2020		2025		2030	
Fiscalité ordinaire	1298	29.5%	2494	29.5%	4667	50.3%	6971	57.3%	9992	62.6%
Fiscalité pétrolière	2905	66.1%	3561	57.1%	4040	43.5%	4535	37.3%	5025	31.5%
Autres ressources	190	4.3%	189	4.3%	578	6.2%	654	5.4%	932	5.8%
Revenu total	4393	100%	6244	100%	9285	100%	12160	100%	15949	100%
Revenu total/PIB	36.5%		31.8%		30.1%		26.7%		24.7%	

Parallèlement à cette évolution défavorable des revenus de l'Etat, les dépenses budgétaires croissent en passant de 37,9% du PIB en 2010 à 42.9% en 2030 sous l'effet de la croissance du PIB qui tire le montant des transferts sociaux et des subventions. Rapportés au nombre d'habitants, ces transferts vont croître régulièrement, passant de 38 350 DA par an et par habitant en 2011 à 131 740 DA en 2030, soit une croissance annuelle per capita de 6.7% par an.

Cette dynamique en ciseaux des revenus et dépenses budgétaires entraîne une détérioration des comptes publics dont le déficit s'élève à 18.2% du PIB en 2030. Le déficit primaire – déficit hors paiement des intérêts – sera de 17.5% du PIB à l'horizon 2030 indiquant par cela une insolvabilité manifeste de l'Etat.

8 On a pourtant retenu une amélioration de la collecte des impôts en supposant que la part des impôts directs dans le PIB aux coûts des facteurs considéré comme une proxy de la base de taxation, croît de 6 à 8% en 2030, tandis-que les revenus de la TVA dans le PIB doublent en passant progressivement de 2,5 à 5% du PIB en 2030.

On peut penser qu'une réduction des dépenses publiques permettrait de recouvrer la soutenabilité de la politique budgétaire. Cependant, c'est moins les dépenses qui sont à la source de l'insoutenabilité du budget, que la réduction – relative – des recettes fiscales qui diminuent, comme on l'a vu, de onze points de pourcentage du PIB. A titre d'expérimentation, on a simulé une diminution des transferts sociaux en les réduisant de 10,7% du PIB en 2010 à 5% en 2030 correspondant à une croissance annuelle moyenne des transferts par habitant de 2.9% au lieu de 6.7%. Ce resserrement dans les dépenses a pour effet de ramener le déficit public en 2030 de 18.2% du PIB à 16.5%. Pour autant, il ne constitue pas une réponse à l'insoutenabilité de la politique budgétaire, celle-ci nécessitant un solde primaire positif sur le long terme.

Il peut paraître surprenant qu'en situation de croissance accélérée, des problèmes de financement public apparaissent alors même que la croissance de l'économie élargit la base de taxation et les revenus de l'Etat. En fait, un tel raisonnement serait valable dans une économie productive en croissance homothétique. Par contre, dans le cas d'une économie dépendante des hydrocarbures en transition vers la diversification, la base de taxation provient, du moins initialement, essentiellement du secteur des hydrocarbures. Or, c'est précisément ce secteur qui devient le secteur *laggard* au cours du processus de transformation structurelle de l'économie en faisant peser sur les opportunités de développement le poids de l'histoire. *Le surendettement de l'Etat sera ainsi l'autre difficulté de l'économie nationale à soutenir une croissance accélérée et une politique de diversification.*

3.2 La solvabilité externe : l'évolution de la balance commerciale

La forte croissance projetée de l'économie entraîne des besoins importants de financement externe, qu'il est utile de quantifier. Le solde commercial constitue le poste principal qui gouverne l'évolution de la balance de paiement de l'Algérie.

Les importations progresseront sous l'effet de l'accroissement du revenu national et, à un degré moindre, de l'évolution du taux de change d'équilibre réel (TCER). Le taux de croissance moyen des importations en volume – en supposant une élasticité-revenu unitaire – sera de 5.7% au cours de la première décennie 2011-2020 et de 6.1% durant la période 2021-2030. La structure des importations se modifiera peu avec des importations en valeur de biens d'équipement qui représenteront entre 27 et 32% du total des importations et des importations de biens alimentaires se maintenant autour de 12%.

Pour les économies dépendantes des hydrocarbures, les exportations manufacturières dans le cours de la diversification jouent un rôle essentiel en constituant la source alternative au secteur des hydrocarbures dans le financement de la croissance de l'économie.

On peut envisager de projeter l'évolution des exportations manufacturières algériennes en prolongeant leur trend à l'aide d'une fonction d'exportation hors hydrocarbures estimée sur les données des dernières décennies. Cela aboutirait toutefois à une évolution extrêmement faible des exportations hors hydrocarbures, en tout cas bien loin de pouvoir initier un processus de transformation structurelle de l'économie nationale⁹. En fait, l'évolution dans le monde des économies émergentes initialement concentrées sur les ressources naturelles nous montre qu'aucune spécification traditionnelle des exportations manufacturières (notamment celle faisant intervenir la demande mondiale et le taux de change réel) ne peut expliquer l'explosion de ces exportations durant la phase de croissance accélérée. En Malaisie, les exportations manufacturières ont crû au taux annuel moyen de 24% par an pendant plus de 30 ans dans une économie où les exportations étaient initialement fondées sur le matériel agricole (51.8% en 1964) et plus tard sur les hydrocarbures (31.5% en 1985). Les exportations manufacturières de la Malaisie représentent aujourd'hui 70% du total des exportations de ce pays.

Aussi a-t-on 'augmenté' le modèle 'standard' d'exportations manufacturières par un facteur d'accélération de l'efficacité du processus d'exportation. Celui-ci représente tous les facteurs promouvant la croissance des exportations manufacturières autres que la croissance de la demande mondiale ou l'évolution du taux de change réel. Ce facteur d'amélioration de l'efficacité du processus d'exportation a été initialement fixé à 10 en 2011 du fait d'un potentiel initial de rattrapage considérable (*advantage of backwardness*), puis ramené progressivement à 1 en 2030¹⁰.

-
- 9 Les estimations économétriques aboutissent à une élasticité des exportations par rapport à la demande mondiale de l'ordre de 2,7. Toutefois, ces estimations sont de peu d'utilité, car elles reproduisent les évolutions historiques, alors que les projections proposées ont pour but d'introduire des éléments de rupture avec l'histoire de l'économie algérienne. La solution retenue a été d'introduire un 'facteur d'accélération' des exportations hors hydrocarbures (Cf. infra).
- 10 Une limite à cette démarche est la nature exogène de l'évolution de ce facteur d'échelle. Une amélioration de l'approche consiste à l'endogénéiser en le reliant par exemple à l'évolution de l'industrialisation et plus généralement des secteurs économiques générateurs d'externalités.

Si les exportations globales (y compris les exportations d'hydrocarbures) croîtront en volume au rythme modeste de 2,5% l'an entre 2011 et 2020, puis de 3.8% au-delà de 2021 du fait de la rémanence du poids des hydrocarbures, par contre, la part des exportations hors hydrocarbures dans le total des exportations de marchandises passera de 2.7% en 2010 à 21.2% en 2030. Cela induit un taux de croissance annuel moyen des exportations manufacturières de 15.9% à prix courants et de 13.7% en volume tout au long des vingt années à venir.

**Tableau 4 : Evolution des exportations par catégories de produits 2010-2030
(milliards de dollars US)**

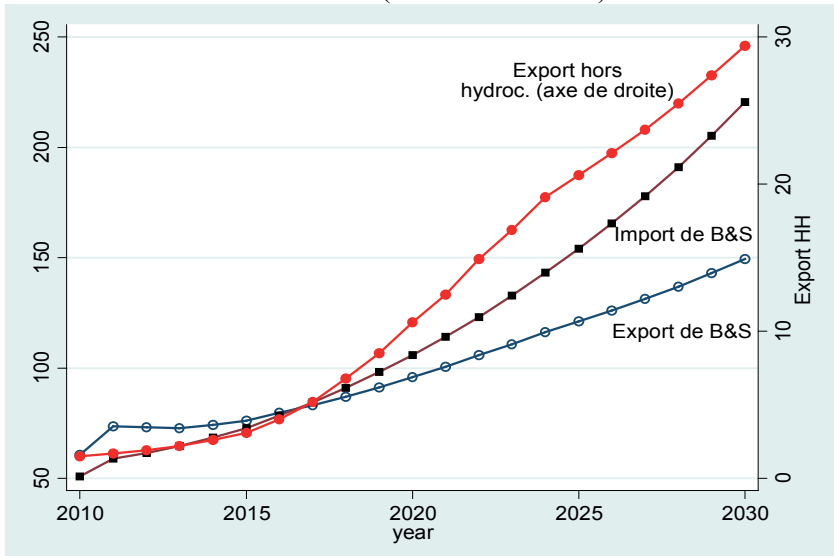
	2010	2015	2020	2025	2030
Hydrocarbures	55.7	68.4	77.6	87.1	96.5
Manufacture	1.5	3.1	10.6	20.6	29.4
Services Non Facteurs	3.4	4.7	7.7	13.5	23.6
Total Exports biens et serv.	60.7	76.2	95.8	121.1	149.5

Il s'agit d'un scénario dynamique comparable aux performances observées au Maroc ou en Tunisie au cours de leur phase de diversification avec une croissance respective de leurs exportations manufacturières de 21,2% et 23.7% en moyenne durant la période 1970-1990.

Toutefois, malgré cette forte hausse des exportations hors hydrocarbures, celle-ci reste insuffisante pour infléchir le solde commercial que la faible progression des exportations des hydrocarbures va tendre à détériorer.¹¹

11 On rappelle que dans le scénario de base, on a supposé que la production d'hydrocarbures et son exportation croissent au même taux de 2%. Cela implique que la consommation interne croît également à ce taux. En fait, il s'agit d'hypothèses conservatrices, car une croissance plus forte de la demande interne – ainsi qu'on l'observe aujourd'hui – aura pour effet de creuser le déficit commercial toute chose égale d'ailleurs.

Figure 1 : Evolution comparée des exportations et importations algériennes :
 2010-2030 (en mds de dollars)



Cette évolution de la position extérieure de l'Algérie pose la question de la solvabilité de l'économie au regard de la permanence de ses déficits courants.

Selowsky et Van der Tak (1986) estiment que les réserves de change ou l'endettement externe sont nécessaires, du moins dans une étape initiale du développement pour soutenir dans une sorte d'étapes de la balance de paiement le *take-off* de l'économie. Toutefois, l'évolution des exportations doit finir par freiner, à terme, la baisse des réserves de change ou la hausse de l'endettement externe.

Dans le cas de l'économie algérienne cependant, le compte courant est déficitaire dès 2015, et les réserves de change atteignent le seuil plancher de 6 mois d'importation en 2024, date à partir de laquelle le recours à l'endettement externe s'impose de nouveau. Le stock de la dette en 2030, avec 404 milliards de dollars, représente 46.6% du PIB.¹² Toutefois, la solvabilité n'est pas liée au volume

12 Le service de la dette sera remboursé sur tout l'horizon de la projection du fait que la dette n'aura été contractée qu'en 2025 avec un délai de grâce de 5 ans et une maturité de 17 ans.

de la dette externe, mais à sa vitesse d'explosion.¹³ Autrement dit, la solvabilité nécessite que la balance commerciale devienne excédentaire à un moment ou un autre. Cela ne semble pas être le cas dans ce scénario, où le déficit commercial évolue en s'alourdissant du fait d'une structure *initiale* des exportations qui a laissé peu de place à la contribution des secteurs hors hydrocarbures à la diversification de l'économie.

On a simulé, suivant le taux de croissance économique projeté et le rythme d'exportation des hydrocarbures, la date d'assèchement des réserves de change. *Le tableau 5 présente les dates probables d'apparition de difficultés de balance de paiement (date où les réserves de changes tombent au-dessous de 6 mois d'importation) suivant les différents scénarios de croissance économique projetée et d'évolution des exportations d'hydrocarbures.*

Tabl. 5 : Balance de paiement et croissance économique projetée

		Taux de croissance des exportations d'hydrocarbures		
		1%	2%	3%
Taux de croissance de l'économie	6%	2024 (2.8 mois*)	2024 (5.9 mois)	2026 (3.3 mois)
	7%	2022 (3.5 mois)	2022 (5.4 mois)	2023 (3.9 mois)

* Lire : Pour un taux de croissance des exportations d'hydrocarbures de 1% et une croissance économique de 6% par an, les réserves de changes en 2024 représenteront 2.8 mois d'importation.

3.3 Analyse variantielle

Face à ces contraintes de financement externe, une question serait de savoir quel taux de croissance des exportations hors hydrocarbures est compatible avec les objectifs de croissance retenus et la préservation de l'équilibre externe

13 Elle implique que la dette ne doit pas croître plus vite que son taux d'intérêt, de façon à ce que le pays ne soit pas dans un schéma de Ponzi, et rembourse au moins une fraction de la dette à partir de son surplus.

de l'économie en assurant un équilibre à long terme du solde primaire. Le tableau 6, qui présente les résultats de cette simulation, montre que les exportations manufacturières doivent croître à un rythme annuel moyen de 23,5% au cours de la période 2010-2030, un rythme similaire à ce que fut la croissance des exportations de la Malaisie durant sa phase d'émergence et, à un degré moindre, celle des exportations marocaines et tunisiennes au cours des périodes 1970-1990. Ces exportations manufacturières atteindront dans ce scénario 103.8 milliards de dollars, et représenteront 46% des exportations totales. Les réserves de changes s'élèveront à 276 milliards de dollars en 2030. Cependant, elles ne représenteront que 15 mois d'importations, compte tenu de l'augmentation du volume des importations annuelles résultant de l'expansion de l'activité économique.

Tableau 6 : Evolution requise des exportations manufacturières pour soutenir l'équilibre externe de l'économie

	2010	2015	2020	2025	2030
Hydrocarbures	55.7	68.4	77.6	87.1	96.5
Manufacture	1.5	4.3	25.6	66.2	103.8
Services non facteur	3.4	4.7	7.7	13.5	23.6
Exports GNFS	60.7	77.3	110.8	166.8	223.9

Alternativement, on peut s'interroger sur la contribution d'une politique d'import substitution à la durabilité d'un régime de croissance accélérée. Dans cette perspective, on a simulé une trajectoire de croissance sur laquelle l'élasticité des importations passe progressivement de 1 en 2011 à 0.7 en 2030 pour les biens alimentaires, les biens de consommation durables, les biens manufacturiers et les services. Les produits primaires gardent une élasticité unitaire, tandis que les biens capitaux importés restent alignés sur l'investissement global de l'économie.

Dans ce scénario, la part moyenne des importations dans le PIB durant la période de projection baisse en passant de 31.5% à moins de 22% du PIB. Toutefois, cette substitution des importations par la production locale ne suffit pas à assurer une soutenabilité de la position externe du pays : le solde courant devient déficitaire en 2017 et les réserves de change, après un pic de 210.1 milliards en 2019, s'amenuisent ensuite pour ne plus représenter que 106 milliards en 2028 correspondant à 8 mois d'importations. Sur les deux dernières années de la projection,

l'endettement externe prend le relais, le stock de la dette croissant rapidement pour se fixer à 56 milliards en 2030. La vitesse de croissance de la dette externe laisse alors présager des problèmes de financement au-delà de 2030.

Tableau 7 : Variante d'import substitution (mds de dollars US courants)

	2010	2015	2020	2025	2030
Importation de marchandises (FOB)	38.9	55.1	76.1	105.3	142.3
Services non facteurs	11.9	14.3	19.5	26.7	36.4
Imports de marchandises et de services (GNFS)	50.8	69.5	95.7	132.0	178.7
Solde commercial	18.4	16.3	12.0	2.3	-16.4
Solde courant	9.9	6.7	0.15	-10.9	-29.2
Import/GDP (en %)	31.4	26.4	23.0	21.6	20.6
Réserves de changes	162.2	202.6	209.7	172.1	89.3
Endettement externe	5.3	5.3	5.3	5.3	56.1

Ainsi, malgré l'effort de réduction des importations, cette performance ne suffit pas à relâcher la contrainte de solvabilité. *Ce résultat jette un doute sur les politiques systématiques de substitution des importations comme une alternative à la promotion des exportations, et comme une solution en soi au financement de l'économie durant sa phase de transition.*

Enfin, on a simulé une politique intégrée de diversification des exportations et de réduction de la propension à importer pour s'interroger dans ce nouveau contexte sur la croissance des exportations hors hydrocarbures nécessaire pour assurer un financement sans heurt de l'économie. Le taux de croissance requis des exportations hors hydrocarbures diminue pour se fixer à 18.4% par an à prix constants témoignant d'une moindre intensité de l'effort requis en termes d'exportation pour soutenir la croissance ciblée.

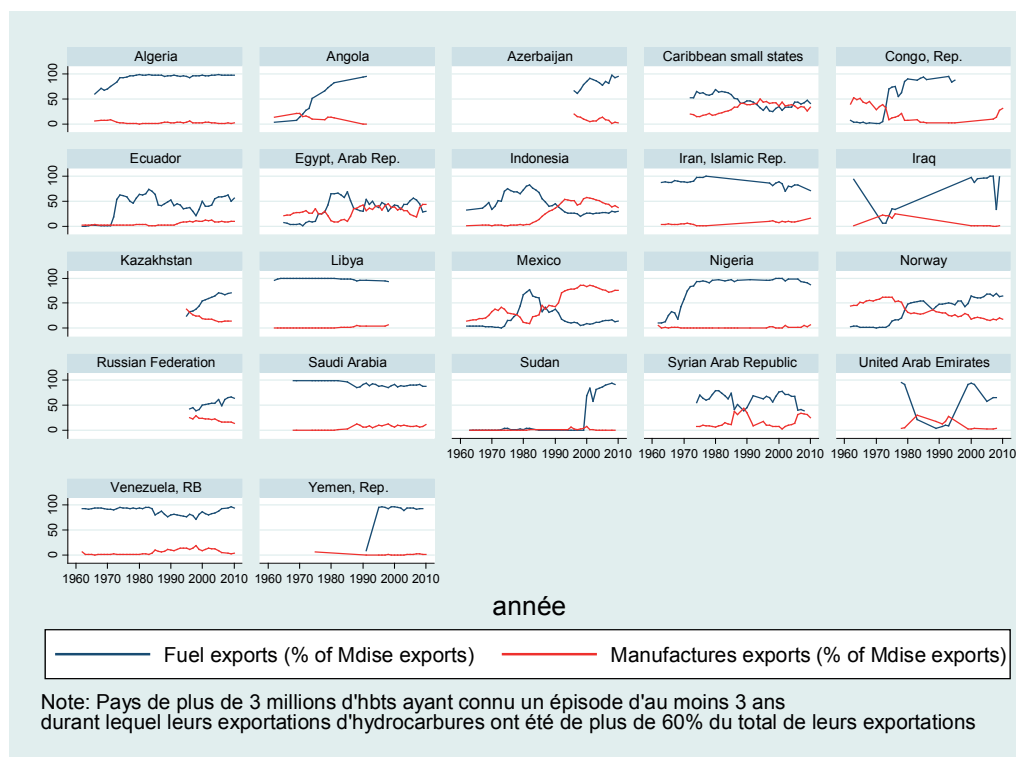
CONCLUSION

Ainsi, ce travail a permis de mettre en évidence le domaine du réalisable pour le futur de l'économie nationale. Etant excessivement dépendante des ressources naturelles, *elle doit, en effet, faire face dans le cours de sa diversification à trois obstacles majeurs : l'ampleur des transformations de sa structure productive pour développer, à l'instar de l'industrie, les secteurs porteurs d'externalités positives pour l'économie, l'évolution de l'endettement interne dans un contexte de déclin relatif du secteur des hydrocarbures qui procurait l'essentiel des revenus de l'Etat, et enfin la solvabilité externe du fait d'une croissance des importations requises pour soutenir la croissance accélérée de l'économie plus importante que celle du secteur des exportations, où les nouvelles activités encore émergentes ne peuvent que graduellement prendre le relais des exportations d'hydrocarbures.* Dans le contexte national, le modèle aboutit à une conclusion décevante : avec un taux de croissance des exportations d'hydrocarbures de 2%, un prix du baril qui se maintient à plus de 100 dollars, des exportations de services en croissance sur le moyen terme de 10% par an, des exportations de produits manufacturiers en croissance de plus de 15% par an en moyenne sur les 20 prochaines années, l'économie n'arrivera que difficilement à soutenir durablement un épisode de croissance accélérée. C'est à ce dur challenge qu'une économie, fortement dépendante des hydrocarbures comme la nôtre, sera confrontée sur sa trajectoire de diversification.

Il ne s'agit pas toutefois d'une situation spécifique à l'Algérie. Lorsqu'on observe dans le monde les pays pétroliers dont les exportations ont été, à un moment de leur histoire, dominées par les hydrocarbures, on constate que seuls deux pays, au cours des cinquante dernières années (1960-2009) ont réussi à diversifier leurs exportations : le Mexique et l'Indonésie.

* *
*

Figure 3: Evolution comparée des exportations d'hydrocarbures et des produits manufacturiers des pays pétroliers



Source : Calculs de l'auteur d'après World Development Indicators (World Bank 2013).

Ainsi, le processus de diversification semble être plutôt l'exception que la règle témoignant, comme le montre ce travail, de la difficulté pour les pays dépendants de ressources naturelles abondantes à initier un processus de transformation structurelle de leur économie.

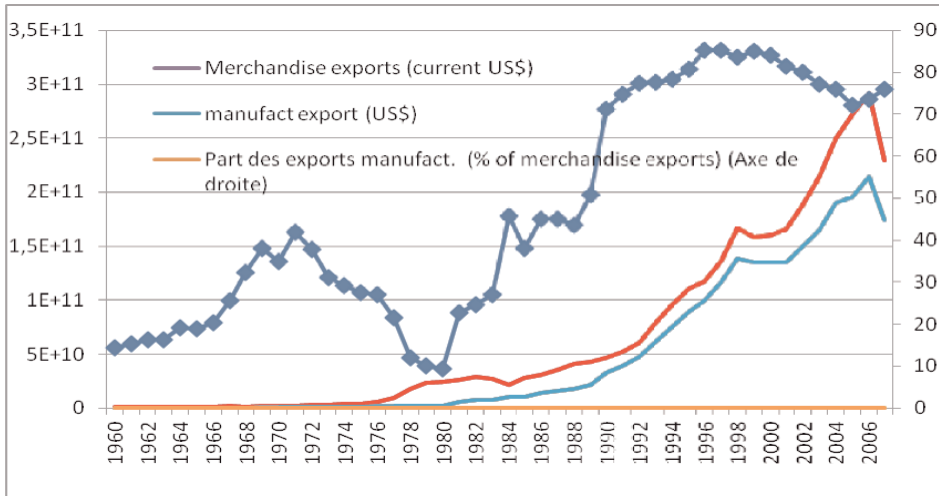
Un corolaire de nos résultats est que le report des réformes économiques réduit les fenêtres d'opportunité. *En accentuant la dépendance de ces pays des hydrocarbures, il dégrade les conditions initiales de la diversification et, par cette sorte d'hystérésis, compromet davantage la faisabilité de la diversification et d'une croissance économique accélérée.*

ANNEXE1 : BENCHMARKING - TRAJECTOIRES DE CROISSANCE DES PAYS AYANT CONNU UN BOOM DES EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES

On a identifié les pays dans le monde de dimension significative (plus de trois millions d'habitants) ayant connu un boom pétrolier (identifié par une part des exportations d'hydrocarbures dans le total des exportations de marchandises de plus de 60% pendant au moins trois années consécutives au cours de la période 1960-2009). Ces critères nous ont permis d'identifier vingt-deux pays. Ce sont l'Algérie, l'Angola, l'Azerbaïdjan, la République du Congo, les Caraïbes, l'Equateur, l'Egypte, l'Indonésie, l'Iran, l'Irak, le Kazakhstan, la Libye, le Mexique, le Nigeria, la Norvège, la Russie, l'Arabie Saoudite, le Soudan, la Syrie, les Emirats Arabes Unis, le Venezuela, le Yémen. (Cf. Figure 3 du texte).

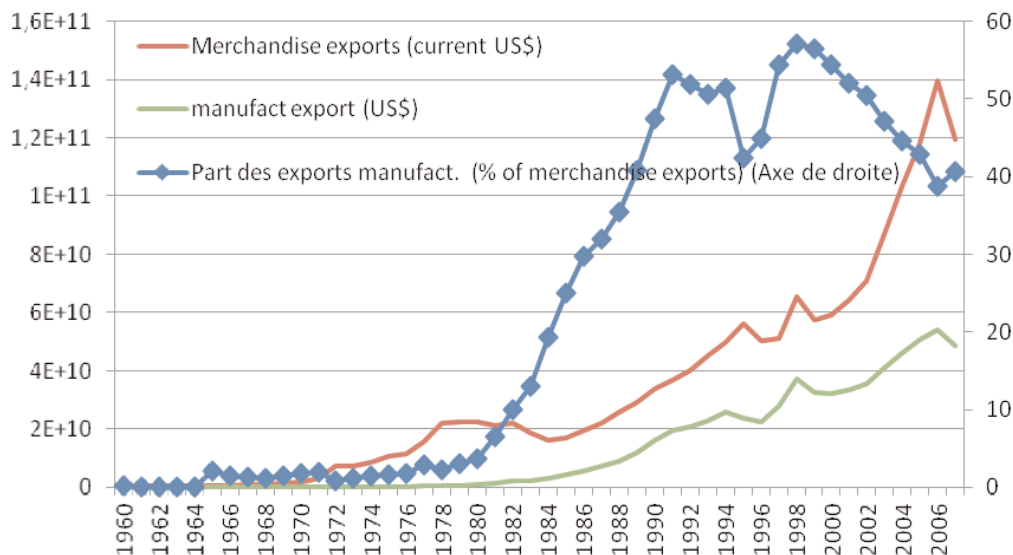
On remarque que deux pays seulement ont réussi à entamer un processus de diversification : le Mexique et l'Indonésie.

Partant d'une part des exportations manufacturières de 10% en 1982 (on rappelle qu'au début des années 80, le Mexique était en crise de surendettement avec une quasi cessation de paiement), les exportations manufacturières du Mexique ont crû ensuite au rythme moyen de 17.5% par an sur l'ensemble de la période 1982-2009.



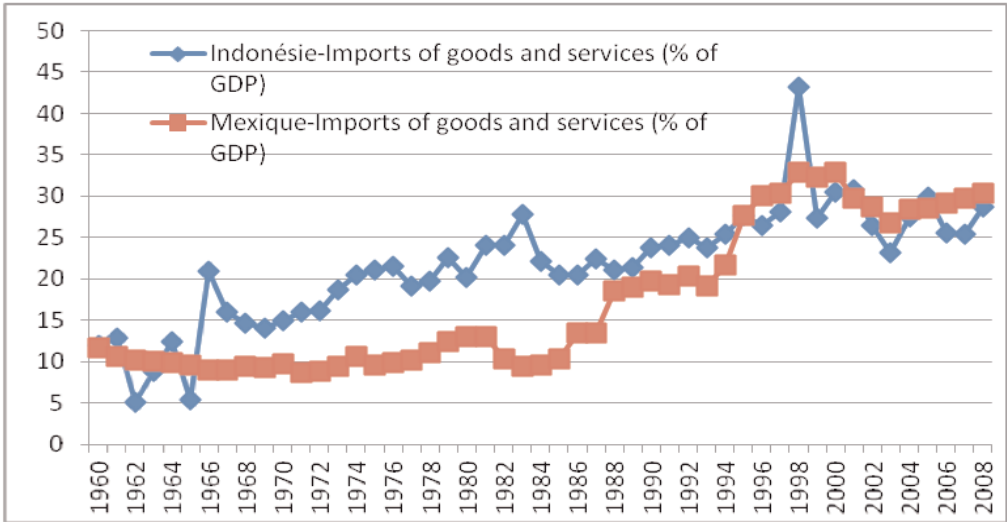
La part des exportations manufacturières mexicaine a connu un pic de 85% en 1997.

L'expérience de l'Indonésie est plus proche (numériquement) de l'Algérie. En 1979, la part des exportations manufacturières indonésiennes s'élevait à 2.9% du total des marchandises exportées. Entre 1979 et 2009, cette part a augmenté au rythme annuel moyen de 16.9%. Partant d'une situation initiale moins favorable que le Mexique, les exportations manufacturières en Indonésie ne représentent en 2009 que 40% des exportations totales de marchandises.



On rappelle que les simulations dans le scénario de base retiennent dans le cas algérien une croissance des exportations manufacturières de 16% portant la part de ces exportations dans le total des marchandises exportées de 2.7 à 22.6% vingt ans plus tard.

Ce qui distingue toutefois le Mexique et l'Indonésie de l'Algérie du point de vue des conditions initiales de développement est la plus faible dépendance de ces deux économies des importations. Celles-ci ne représentaient, respectivement pour le Mexique et l'Indonésie, que 12,9% et 20,2% du PIB à la date du décollage de ces pays (1980). Cette part est nettement plus dégradée pour l'économie nationale et représente en 2010, année initiale du Plan, 30.4% du PIB expliquant les difficultés de la balance de paiement que notre économie aura à connaître dans l'initiation de son processus de développement.



Concernant les autres pays, la Norvège a pu maintenir des exportations hors hydrocarbures non négligeables (autour de 16 - 17% du total des exportations de marchandises au cours de la période 2005-2009) sans pour autant se départir de la domination des exportations des hydrocarbures. L'Iran, l'Arabie saoudite et la Syrie connaissent des frémissements de diversification au cours de la dernière période. Les autres pays dans le monde, qui ont connu des booms, sont en dépendance quasi-totale des exportations d'hydrocarbures.

ANNEXE 2 : TAUX DE CROISSANCE DES VALEURS AJOUTEES DES BRANCHES ECONOMIQUES 2010-2030 (en %)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1 Agriculture, sylviculture et pêche	-0.2	7.2	9.6	8.3	9.8	9.5	11.3	11.5	12.3	11.3	11.1	10.1	9.2	8.4	7.9	7.4	7.1	6.9	6.7	6.6
2 Eau et Energie	-0.2	8.3	11.8	12.4	16.9	20.1	24.9	26.0	25.7	22.2	19.3	15.9	13.2	11.1	9.6	8.6	7.9	7.4	7.0	6.8
3 Hydrocarbures	-1.5	-1.0	-0.5	0.0	1.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
4 Services et Travaux Publics Pétroliers	-0.2	6.9	9.0	7.2	7.7	6.1	6.3	5.2	5.3	4.6	5.2	5.4	5.6	5.9	6.1	6.2	6.3	6.3	6.3	6.4
5 Mines et carrières	-0.2	7.9	10.9	10.8	14.1	16.1	20.0	21.2	21.6	19.2	17.2	14.5	12.2	10.5	9.2	8.3	7.7	7.3	7.0	6.8
6 ISMME	-0.2	8.0	11.3	11.5	15.4	17.9	22.3	23.4	23.6	20.6	18.2	15.2	12.7	10.8	9.4	8.5	7.8	7.3	7.0	6.8
7 Matériaux de Construction	-0.2	8.2	11.6	12.1	16.4	19.4	24.0	25.2	25.1	21.7	19.0	15.7	13.0	11.0	9.6	8.6	7.8	7.4	7.0	6.8
8 BTPH	-0.2	7.1	9.4	7.9	9.0	8.2	9.4	9.2	9.8	9.1	9.2	8.7	8.1	7.7	7.3	7.1	6.9	6.7	6.6	6.5
9 Chine, Plastiques, Caoutchouc	-0.2	8.8	12.7	14.2	19.9	24.1	29.4	30.2	29.1	24.5	20.9	16.9	13.8	11.5	9.9	8.8	8.0	7.5	7.1	6.8
10 Industries Agro-alimentaires	-0.2	7.8	10.8	10.5	13.7	15.5	19.2	20.3	20.9	18.6	16.7	14.2	12.0	10.3	9.1	8.3	7.7	7.2	6.9	6.7
11 Textiles, confection, bonneterie	-0.2	9.8	14.9	18.0	25.9	31.7	37.3	36.8	33.9	27.7	22.9	18.2	14.6	12.0	10.2	9.0	8.1	7.5	7.1	6.9
12 Cuirs et Chaussures	-0.2	7.9	11.0	11.0	14.5	16.7	20.8	21.9	22.3	19.7	17.5	14.7	12.4	10.6	9.3	8.4	7.7	7.3	7.0	6.8
13 Bois, Papiers et lièges	-0.2	8.9	13.0	14.6	20.5	25.0	30.4	31.0	29.7	25.0	21.2	17.1	13.9	11.6	9.9	8.8	8.0	7.5	7.1	6.8
14 Industries diverses	-0.2	7.9	10.9	10.9	14.3	16.3	20.3	21.5	21.9	19.4	17.3	14.6	12.3	10.5	9.2	8.4	7.7	7.3	7.0	6.8
15 Transport et communications	-0.2	20.0	17.5	15.7	10.4	9.8	5.2	6.5	2.3	4.8	2.1	6.7	3.7	8.5	5.2	9.7	6.0	10.1	6.1	10.1
16 Commerce	3.8	15.4	22.2	11.2	14.8	5.6	9.4	2.4	6.4	0.8	6.2	2.7	7.9	4.4	9.4	5.5	10.2	5.9	10.3	5.9
17 Hôtels-café-restaurants	-0.2	20.0	17.5	15.7	10.4	9.8	5.2	6.5	2.3	4.8	2.1	6.7	3.7	8.5	5.2	9.7	6.0	10.1	6.1	10.1
18 Services fournis aux entreprises	-0.2	20.0	17.5	15.7	10.4	9.8	5.2	6.5	2.3	4.8	2.1	6.7	3.7	8.5	5.2	9.7	6.0	10.1	6.1	10.1
19 Services fournis aux ménages	-0.2	20.0	17.5	15.7	10.4	9.8	5.2	6.5	2.3	4.8	2.1	6.7	3.7	8.5	5.2	9.7	6.0	10.1	6.1	10.1

ANNEXE 3 : LES RESULTATS PRELIMINAIRES DES PROJECTIONS MACRO A L'HORIZON 2030 (SCENARIO DE BASE)

INDICATEURS	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Growth Rate of GDP	3.6%	4.4%	5.4%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%
Growth (Non-hydro GDP)	5.6%	6.4%	7.4%	7.9%	7.5%	7.1%	7.0%	7.0%	6.9%	6.9%	6.9%	6.8%	6.8%	6.7%	6.7%	6.7%	6.7%	6.6%	6.6%	6.6%
Growth (Hydro)	-1.5%	-1.0%	-0.5%	0.0%	1.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Domestic Absorption Growth	5.7%	6.4%	7.1%	7.4%	7.0%	6.8%	6.7%	6.6%	6.5%	6.5%	6.5%	6.4%	6.6%	6.5%	6.6%	6.6%	6.5%	6.5%	6.5%	6.5%
Consumption Growth	5.0%	8.2%	10.8%	11.3%	10.1%	7.7%	7.4%	7.2%	7.1%	7.0%	7.1%	6.9%	7.1%	7.0%	7.1%	7.0%	7.0%	6.9%	6.9%	6.8%
Gvnt Consumption	-4.1%	14.2%	16.7%	27.6%	17.3%	14.3%	8.0%	7.7%	8.2%	8.0%	7.1%	7.0%	7.9%	7.8%	12.4%	7.8%	7.8%	7.7%	7.7%	7.6%
Private Consumption	7.4%	6.8%	9.3%	7.0%	7.8%	5.4%	7.2%	7.0%	6.8%	6.6%	7.1%	6.9%	6.8%	6.7%	5.0%	6.7%	6.7%	6.6%	6.6%	6.5%
Investment Growth	6.5%	4.0%	2.0%	1.6%	2.0%	5.4%	5.4%	5.4%	5.4%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.6%	5.6%	5.6%	5.6%	5.6%
Investment (Hydro)	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	1.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%	2.0%
Investment (Non-hydro)	8.7%	5.3%	2.6%	2.0%	2.3%	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	6.2%	6.2%	6.2%	6.2%	6.2%	6.2%	6.2%	6.2%	6.2%
Institutional breakdown de l'investissement																				
Government Investment	16.3%	6.6%	0.2%	-1.7%	-0.8%	8.2%	8.2%	8.2%	8.2%	8.2%	6.8%	6.2%	4.9%	4.9%	4.9%	5.0%	5.0%	5.0%	5.1%	5.1%
Private Investment (includes EPEx)	0.9%	2.3%	3.2%	3.8%	3.7%	3.7%	3.6%	3.6%	3.5%	3.5%	4.4%	5.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%
Investment Growth (GDFI)	6.8%	3.4%	0.2%	0.9%	1.4%	5.3%	5.3%	5.3%	5.3%	5.4%	5.4%	5.4%	5.4%	5.4%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%	5.5%
Exports of GNFS	-1.2%	-0.4%	0.1%	0.8%	1.9%	3.4%	3.8%	4.2%	4.3%	4.6%	4.3%	4.6%	4.0%	4.2%	3.4%	3.5%	3.5%	3.6%	3.7%	3.7%
Imports of GNFS	4.1%	5.0%	4.8%	5.1%	5.2%	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	6.3%	5.9%	5.9%	5.9%	5.9%	5.9%	6.0%
Real Per Capita Growth Rates:																				
Gross Domestic Product (GDP)	1.6%	2.4%	3.4%	4.1%	4.1%	4.1%	4.2%	4.2%	4.3%	4.4%	4.4%	4.5%	4.5%	4.6%	4.6%	4.7%	4.7%	4.7%	4.7%	4.7%
Total Consumption	3.0%	6.1%	8.7%	9.3%	8.1%	5.8%	5.6%	5.4%	5.4%	5.3%	5.5%	5.4%	5.6%	5.6%	5.7%	5.7%	5.7%	5.6%	5.6%	5.5%
Private Consumption	5.3%	4.7%	7.3%	5.1%	5.9%	3.5%	5.4%	5.2%	5.1%	5.0%	5.5%	5.4%	5.3%	5.3%	3.6%	5.4%	5.3%	5.3%	5.2%	5.2%
Endettement Externe																				
Total Dette extérieure (US\$M)	5.276	5.276	5.276	5.276	5.276	5.276	5.276	5.276	5.276	5.276	5.276	5.276	5.276	6.609	50.436	102.294	162.864	232.878	313.058	404.228
Total Debt/GDP	3.0%	2.7%	2.5%	2.2%	2.0%	1.8%	1.7%	1.5%	1.4%	1.3%	1.2%	1.1%	1.0%	1.2%	8.2%	15.5%	23.1%	30.7%	38.6%	46.6%

MARCHÉ DES BIENS (en % du PIB en DA)																				
Resource Balance	8.3%	6.1%	3.8%	2.3%	1.3%	0.5%	-0.4%	-1.2%	-1.8%	-2.4%	-3.0%	-3.5%	-4.2%	-4.7%	-5.4%	-6.0%	-6.6%	-7.1%	-7.7%	-8.2%
Exports	41.7%	37.9%	34.1%	31.1%	28.9%	27.4%	26.0%	24.9%	23.9%	23.1%	22.3%	21.7%	21.0%	20.5%	19.8%	19.2%	18.6%	18.1%	17.6%	17.2%
Hydro Exports	38.6%	34.9%	31.1%	28.2%	25.9%	24.3%	22.7%	21.2%	19.9%	18.7%	17.6%	16.7%	15.8%	15.0%	14.2%	13.5%	12.8%	12.2%	11.7%	11.1%
Non-hydro Exports	3.1%	3.0%	3.0%	2.9%	3.0%	3.1%	3.4%	3.7%	4.0%	4.4%	4.7%	5.0%	5.2%	5.5%	5.6%	5.7%	5.8%	5.9%	6.0%	6.1%
Imports	33.4%	31.8%	30.2%	28.8%	27.6%	27.0%	26.4%	26.0%	25.7%	25.5%	25.3%	25.2%	25.2%	25.2%	25.2%	25.2%	25.2%	25.2%	25.3%	25.4%
Consumption	49.8%	52.5%	56.5%	60.0%	62.7%	63.9%	65.1%	66.2%	67.2%	68.0%	68.8%	69.6%	70.4%	71.1%	71.8%	72.5%	73.2%	73.9%	74.5%	75.0%
Private	40.4%	42.0%	44.6%	45.5%	46.6%	46.5%	47.3%	48.0%	48.5%	49.0%	49.6%	50.1%	50.5%	50.9%	50.4%	50.8%	51.1%	51.4%	51.6%	51.8%
Public	9.4%	10.5%	11.9%	14.4%	16.1%	17.4%	17.8%	18.2%	18.6%	19.0%	19.3%	19.5%	19.8%	20.2%	21.4%	21.8%	22.2%	22.5%	22.9%	23.2%
Investment	41.9%	41.3%	39.7%	37.7%	36.0%	35.6%	35.3%	34.9%	34.7%	34.4%	34.2%	34.0%	33.8%	33.7%	33.5%	33.4%	33.4%	33.3%	33.2%	33.2%
Private (including Public Enterprises)	25.2%	24.5%	23.8%	23.1%	22.4%	21.8%	21.3%	20.7%	20.2%	19.6%	19.3%	19.1%	19.1%	19.1%	19.1%	19.1%	19.2%	19.2%	19.2%	19.3%
Public (Central Government)	16.7%	16.9%	15.9%	14.6%	13.6%	13.8%	14.0%	14.2%	14.5%	14.8%	14.9%	14.9%	14.7%	14.6%	14.4%	14.3%	14.2%	14.1%	14.0%	13.9%
Investment (Sectoral split)																				
Hydro	9.8%	9.3%	8.8%	8.2%	7.8%	7.4%	7.1%	6.8%	6.5%	6.3%	6.0%	5.8%	5.6%	5.4%	5.2%	5.0%	4.8%	4.6%	4.5%	4.3%
Non Hydro	32.1%	32.0%	30.9%	29.5%	28.3%	28.2%	28.1%	28.1%	28.1%	28.1%	28.1%	28.2%	28.2%	28.3%	28.4%	28.5%	28.6%	28.6%	28.7%	28.8%
Gross Domestic Savings	50.2%	47.5%	43.5%	40.0%	37.3%	36.1%	34.9%	33.8%	32.8%	32.0%	31.2%	30.4%	29.6%	28.9%	28.2%	27.5%	26.8%	26.1%	25.5%	25.0%
Total Savings	41.9%	41.3%	39.7%	37.7%	36.0%	35.6%	35.3%	34.9%	34.7%	34.4%	34.2%	34.0%	33.8%	33.7%	33.5%	33.4%	33.4%	33.3%	33.2%	33.2%
Foreign Savings	-7.2%	-4.5%	-2.4%	-0.5%	0.6%	1.3%	2.1%	2.7%	3.4%	3.9%	4.6%	5.1%	5.8%	6.4%	7.1%	7.8%	8.4%	9.0%	9.6%	10.2%
Gross National Savings	49.1%	45.8%	42.1%	38.2%	35.4%	34.3%	33.2%	32.2%	31.3%	30.5%	29.6%	28.9%	28.0%	27.2%	26.4%	25.7%	24.9%	24.2%	23.6%	22.9%
Monetary Savings	0.2%	0.2%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.1%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Government Savings	19.4%	16.2%	12.4%	8.7%	5.8%	5.1%	3.8%	2.8%	1.9%	1.0%	0.0%	-0.9%	-1.9%	-2.9%	-4.7%	-5.6%	-6.6%	-7.4%	-8.3%	-9.1%
Private Savings	29.5%	29.4%	29.5%	29.3%	29.5%	29.2%	29.3%	29.3%	29.3%	29.3%	29.5%	29.7%	29.9%	30.1%	31.1%	31.3%	31.5%	31.7%	31.8%	32.0%

GROWTH RATES of Value Added																			
GDP at factor costs	-0.2%	7.0%	9.1%	7.4%	8.2%	6.9%	7.5%	6.7%	7.1%	6.4%	6.9%	6.6%	6.6%	6.5%	6.5%	6.3%	6.4%	6.4%	6.4%
Agriculture	-0.2%	7.2%	9.6%	8.3%	9.8%	9.5%	11.3%	11.5%	12.3%	11.3%	11.1%	10.1%	9.2%	8.4%	7.9%	7.4%	6.9%	6.7%	6.6%
Industry (includes hydrocarbons)	-1.1%	1.6%	2.9%	3.1%	4.6%	5.6%	6.8%	7.3%	8.1%	7.8%	7.8%	7.3%	6.7%	6.2%	5.8%	5.6%	5.4%	5.2%	5.1%
Manufacturing	-0.2%	8.0%	11.3%	11.5%	15.3%	17.8%	22.2%	23.3%	23.5%	20.6%	18.2%	15.2%	12.7%	10.8%	9.4%	8.5%	7.8%	7.3%	6.8%
Construction	-0.2%	7.1%	9.3%	7.8%	9.0%	8.1%	9.3%	9.0%	9.6%	8.9%	9.1%	8.5%	8.0%	7.6%	7.3%	7.0%	6.9%	6.7%	6.5%
Services (residual)	0.9%	13.5%	15.7%	11.3%	11.0%	7.5%	7.3%	5.3%	5.2%	4.1%	5.1%	5.5%	6.1%	6.6%	7.0%	7.3%	7.4%	7.5%	7.5%
Net Indirect Taxes	19.3%	-4.5%	-8.9%	-0.5%	-5.0%	0.8%	-3.0%	1.1%	-2.1%	2.5%	-1.4%	-1.0%	-0.9%	-0.6%	-0.7%	-0.9%	-0.7%	-0.6%	-0.4%
As a Share of GDP in Current DA:																			
GDP at factor costs	77.5%	79.5%	82.3%	83.3%	85.1%	85.8%	87.0%	87.6%	88.6%	88.9%	89.7%	90.4%	91.0%	91.6%	92.1%	92.6%	93.1%	93.5%	94.3%
Agriculture	7.1%	7.2%	7.4%	7.4%	7.7%	7.9%	8.3%	8.8%	9.4%	10.0%	10.7%	11.3%	11.8%	12.4%	12.9%	13.4%	13.9%	14.4%	15.4%
Industry	40.1%	38.3%	35.8%	33.7%	32.2%	31.4%	31.2%	31.4%	32.1%	32.9%	33.8%	34.7%	35.7%	36.7%	37.7%	38.7%	39.7%	40.7%	43.1%
Manufacturing	2.5%	2.5%	2.6%	2.7%	2.9%	3.2%	3.7%	4.4%	5.1%	5.9%	6.7%	7.4%	8.0%	8.6%	9.1%	9.5%	9.9%	10.4%	11.2%
Construction	8.6%	9.1%	9.6%	9.8%	10.1%	10.5%	11.0%	11.5%	12.2%	12.9%	13.7%	14.5%	15.3%	16.1%	16.9%	17.7%	18.6%	19.5%	21.5%
Services	30.4%	34.0%	39.1%	42.2%	45.2%	46.5%	47.4%	47.3%	47.0%	46.0%	45.2%	44.4%	43.4%	42.5%	41.5%	40.6%	39.5%	38.4%	35.8%

MARCHE DES ACTIFS																								
1.Money:																								
Money Growth	24.0%	18.1%	10.7%	11.0%	10.5%	10.1%	9.7%	9.3%	9.0%	8.7%	8.4%	8.2%	8.0%	7.8%	7.6%	7.4%	7.3%	7.2%	7.0%	6.9%				
Inflation (e.o.p.)	6.7%	6.5%	6.1%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%	6.0%				
M2/GDP	77.3%	83.2%	83.2%	83.0%	82.8%	82.7%	82.5%	82.4%	82.3%	82.2%	82.1%	82.0%	81.9%	81.8%	81.8%	81.7%	81.7%	81.6%	81.6%	81.5%				
Currency/M2	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%	25.7%				
Demand Deposits/M2	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%	43.4%				
Time Deposits/M2	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%	30.9%				
Income-Velocity	1.4	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3	1.3				
2.Credit:																								
Stocks:																								
Total Credit/GDP	-21.6%	-	-5.5%	2.4%	10.2%	17.3%	24.3%	31.0%	37.6%	43.9%	50.3%	56.8%	63.5%	70.2%	70.1%	70.0%	70.0%	69.9%	69.8%	69.7%				
Rest of the Economy Credit/GDP	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%	25.0%				
Budgetary Government Credit/GDP	-46.6%	-	-	-	-	-7.7%	-0.7%	6.0%	12.6%	18.9%	25.3%	31.8%	38.5%	45.2%	45.1%	45.0%	45.0%	44.9%	44.8%	44.7%				
Total Credit/M2	-27.9%	-	-6.6%	3.0%	12.4%	21.0%	29.4%	37.6%	45.7%	53.4%	61.3%	69.3%	77.6%	85.7%	85.7%	85.7%	85.7%	85.6%	85.5%	85.4%				
Flows:																								
Total Credit/GDP	7.7%	8.1%	5.0%	7.4%	8.0%	8.0%	8.5%	8.8%	9.2%	9.4%	9.9%	10.4%	10.9%	11.2%	4.9%	4.8%	4.7%	4.6%	4.5%	4.4%				
Rest of the Economy Credit/GDP	0.1%	2.2%	2.4%	2.5%	2.4%	2.3%	2.2%	2.2%	2.1%	2.0%	2.0%	1.9%	1.9%	1.8%	1.8%	1.7%	1.7%	1.7%	1.7%	1.6%				
Budgetary Government Credit/GDP	10.2%	8.5%	5.5%	7.9%	8.5%	5.7%	6.2%	6.7%	7.1%	7.3%	7.9%	8.4%	9.1%	9.4%	3.2%	3.1%	3.0%	2.9%	2.9%	2.8%				
3. Lending by the Private Sector																								
Stock/GDP	46.5%	33.4%	2.7%	1.6%	7.9%	6.4%	6.0%	6.8%	8.4%	0.9%	3.8%	7.0%	3%	33.7%	3	4	4	5	5	59.0%				
Flow/GDP	-	-	-	-	-	0.	1.	2.	3.	4.	4.	5.	5.3%	5.	6.	6.	7.	7.	7.	7.7%				

BIBLIOGRAPHIE

Ainas Y., N. Ouarem et S. Souam (2012), « *Les hydrocarbures: atout ou frein pour le développement de l'Algérie ?* ». **Revue Tiers Monde**, (2), 69-88.

Benabdallah Y. (2006), « *Croissance économique et dutch disease en Algérie* », **Les Cahiers du Cread**, n°75, pp. 9-41.

Bouklia-Hassane, R. (2014), « *Why economic growth of Algeria has disappointed. A political and economic investigation* », **mimeo**.

Boucekkine, R., et Bouklia-Hassane, R. (2011), « *Rente, corruption et violence: l'émergence d'un ordre nouveau dans les pays arabes ?* ». **Regards Économiques**, (92), 9.

Brunnschweiler, C. et E.H. Bulte (2008). « *The resource curse revisited and revised : a tale of paradoxes and red herrings* ». **Journal of Environmental Economics and Management**, 55, 3, 248-264.

Cadot, O., Carrère, C., & Strauss-Kahn, V. (2011). « *Export diversification: What's behind the hump?* ». **Review of Economics & Statistics**, 93, 590-605.

Easterly W. (1997), « *The Ghost of Financing Gap: How the Harrod-Domar Growth Model Still Haunts Development Economics* ». **Policy Research Working Paper** n°1897.

Easterly, W. et A. Reshef (2009), « *Big Hits in Manufacturing Exports and Development* ». **Mimeo, New York University**.

Imbs J. et R. Wacziarg (2003) : « *Stages of diversification* ». **American Economic Review** 93(1): 63-86.

Frankel, J. A. (2010), « *The natural resource curse: a survey* » (n°. w15836). **National Bureau of Economic Research**.

Hammadache A. (2012), « *Taux de change d'équilibre fondamental du dinar algérien* », **mimeo CEPN/Université Paris 13**.

Hausmann, R., & B. Klinger. 2006. « *Structural transformation and patterns of comparative advantage in the product space* ». **Faculty Research Working Papers Series Harvard University** RWP06-041, Hausman [et al.]. (2010).

Hausmann R., B. Klinger, J. R. López-Cálix (2010), « *Export Diversification in Algeria* », in **J. R. López-Cálix, P. Walkenhorst, N. Diop (Ed.)** « *Trade Competitiveness of the Middle East and North Africa: Policies for Export Diversification* ». **World Bank** 2010. p. 63-102.

Hausmann, R. et R. Rigobon (2002) « *An Alternative Interpretation of the 'Resource Curse': Theory and Policy Implications* » **NBER Working Paper Series, WP 9424, Cambridge: National Bureau of Economic Research.**

Hummels, D., et Klenow, P. J. (2005), « *The Variety and Quality of a Nation's Exports* », **American Economic Review**, 704-723.

Humphreys M., Sachs J., Stiglitz J. (Dir.), 2007, « *Escaping the Resource Curse* », New York, **Columbia University Press.**

Imbs, J. and R. Wacziarg (2003), « *Stages of Diversification* », **American Economic Review** 1993, 63-86.

Isham J., M. Woolcock, L. Pritchett, G. Busby (2005), « *The Varieties of Resource Experience: Natural Resource Export Structures and the Political Economy of Economic Growth* », **World Bank Economic Review**, V19, n°2, p. 141-174.

Klinger B. et D. Lederman (2006) : « *Diversification, Innovation, and Imitation off the Global Technological Frontier* » **World Bank Policy Research Working Paper 3872, The World Bank.**

Klinger, B., et D. Lederman (2004): « *Discovery and Development: An Empirical Exploration of 'New' Products* ». **World Bank Policy Research Working Paper 3450, The World Bank**, Washington, DC.

Lederman D. et W. F. Malloney (2012) « *Does what you export matter? In search of empirical guidance for industrial policies* » **World Bank**, Washington, D.C.

Matsuyama, K. (1992), « *Agriculture Productivity, Comparative Advantage and Economic Growth* » **Journal of Economic Theory**, v.58, p.317-334. Hirschman A., O. (1958) « *The strategy of economic development* », **New Haven CT : Yale University Press**.

Ploeg, F. van der et S. Poelhekke (2009), « *Volatility and the natural resource curse* », **Oxford Economic Papers**, 61(4), 727-760.

Rodrik, D., Subramanian, A., et Trebbi, F. (2004), « *Institutions rule: the primacy of institutions over geography and integration in economic development* ». **Journal of economic growth**, 9(2), 131-165.

Sachs, J., and A. Warner 1995. « *Natural Resource Abundance and Economic Growth* », **nber working papers series**, n° 5398, Dec.1995.

Sala-i-Martin, X. and A. Subramanian (2003). « *Addressing the natural resource curse : An illustration from Nigeria* », **NBER Working Paper 9804**, Cambridge, Mass.

Talahite, F. (2006), « *Le concept de rente: pertinence et dérives* ». **Problèmes économiques**, (2.908).

Selowsky et Van der Tak (1986) : « *The Debt Problem and Growth* » **World Development**, v.14, n°5.

Serven L. (1990), « *A RMSM-X model for Chile* » **PRE Working Paper n° 508**, **The World Bank**.

Teece, D.J., Rumelt, R., Dosi, G., Winter, S.G. (1994), « *Understanding corporate coherence: theory and evidence* ». **Journal of Economic Behaviour Organisation** 23, p.1-30.

* *
*

LA SCENE PETROLIERE ET GAZIERE INTERNATIONALE : INCERTITUDES, ENJEUX ET CHALLENGES POUR L'ALGERIE¹

Dr Mourad PREURE²

Résumé

L'auteur explique les changements à l'œuvre dans l'industrie mondiale des hydrocarbures et leurs incidences sur l'Algérie. Il met en évidence quelques hypothèses sur les évolutions dans le futur immédiat, le moyen et le long terme. Il aborde ainsi les grands équilibres et les tendances lourdes, ainsi que les jeux d'acteurs. Il examine succinctement les évolutions récentes du marché pétrolier, et tente de poser quelques hypothèses sur les évolutions attendues dans le futur immédiat et dans le moyen et le long terme. Il aborde ensuite l'industrie gazière et plus spécifiquement la scène gazière européenne, le marché naturel de l'Algérie, et conclut en posant quelques questions sur l'impact de cette crise sur l'Algérie, à son potentiel et aux challenges, auxquels il est confronté.

A. L'industrie pétrolière

Nous vivons un puissant épisode baissier engagé depuis l'été 2014. Les prix ont été divisés par deux. Les raisons :

- ☐ un excédent d'offre provenant des huiles de schistes américains, alors que l'OPEC dépassait déjà son plafond de 1 Mbj ;
- ☐ une forte progression du dollar ;
- ☐ une surproduction des pays de l'OPEC, principalement l'Arabie saoudite. (décision de l'OPEC, prise en Novembre 2014, de laisser les forces du marché stabiliser les prix) ;
- ☐ livrés aux forces du marché, les prix ont un caractère erratique, en l'absence de forces de rappel ;
- ☐ ces facteurs déterminants interviennent dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale dont la croissance a été de 3% en 2014.

1 Conférence organisée à l'INESG, le 03.12.2015.

2 Expert pétrolier international et Président du Cabinet EMERGY.

Il reste que même si l'offre est abondante, le facteur dominant est le fléchissement de la demande par rapport à la dynamique de l'offre. Il y a manifestement un problème de demande. Le pétrole remontera durablement, quand une dynamique de demande reprendra, ce qui est prévisible à moyen terme.

Stratégies et jeux des deux principaux acteurs : L'Arabie saoudite et les Etats-Unis

L'Arabie saoudite

L'évolution de la production pétrolière mondiale, depuis les chocs haussiers de la décennie 70 s'est caractérisée par la montée en puissance de la production NOPEC et la réduction tendancielle de la part de celle-ci dans la production mondiale. A présent, l'OPEC représente 41% (en incluant les LGN) de la production mondiale, alors qu'elle détient 72% des réserves. La période des prix élevés a rendu possible la révolution des huiles de schiste.

L'Arabie saoudite et les pays du CCG refusent de jouer le rôle de *swing producer*, ajustant sa production pour défendre les prix, et voir ses parts de marché s'éroder encore. Elle n'a pas provoqué la baisse des prix, mais l'a suivie, visant un changement structurel du marché, ce qui semble hautement improbable. L'OPEC, sous l'impulsion de l'Arabie saoudite appelle à un partage des sacrifices avec les pays NOPEC. Ce qui est difficile à envisager aujourd'hui avec les schistes américains et la Russie en mal de ressources pour soutenir son économie.

Il semble cependant fortement probable que la guerre des prix déclenchée par l'Arabie saoudite se termine en queue de poisson, comme toutes celles dans lesquelles ce pays a entraîné l'OPEC par le passé. Un retour à une politique de défense des prix est inévitable, car la baisse des prix ne peut être enrayée par une dynamique de demande, impossible aujourd'hui, mais par une réduction de l'offre.

Les Etats-Unis

Aujourd'hui les Etats-Unis sont le centre des bouleversements dans l'industrie pétrolière. Ils sont passés d'une doctrine, où ils renonçaient à l'indépendance pétrolière au profit du contrôle des grandes zones de production vers une recherche de l'autosuffisance pétrolière et une moindre exposition aux crises politiques du Moyen-Orient. Les Etats-Unis sont déjà indépendants du Moyen-Orient.

La révolution des schistes américains est l'événement le plus important depuis la rencontre entre Roosevelt et Ibn Saoud sur le croiseur Quincy en mer Rouge, en 1945, rencontre qui a consacré leur contrôle sur le pétrole moyen-oriental. Cette nouvelle situation précarise l'Arabie saoudite et crée un contexte géopolitique inédit. Le rafraîchissement des relations entre les Etats-Unis et l'Arabie saoudite et le rapprochement avec l'Iran sont une première manifestation du nouveau paradigme pétrolier à l'œuvre.

L'exceptionnelle résilience de la production américaine à la guerre des prix menée par l'Arabie saoudite s'explique par trois facteurs, insuffisamment pris en compte par cette dernière :

- (i) le progrès technique combiné à la pression sur les sociétés de service a permis d'abaisser les coûts entre 20 et 40% et rendu possible une résilience de la production américaine. Le nombre de puits a baissé de 1539 fin Décembre 2014 à 662 fin Mai 2015 sans que la production ne décroisse sensiblement.
- (ii) une évolution darwinienne du secteur, qui a vu les plus faibles avalés par les plus forts, rendant les producteurs en mesure de résister à la baisse des prix. D'autre part, les producteurs américains se sont couverts en vendant leur production future sur les marchés à terme ou ont pris des couvertures sur les marchés financiers (*hedging*). Nous vivons un moment charnière, où les couvertures prennent fin, et où la concentration va s'accélérer, renforçant encore la résilience de la production américaine.
- (iii) La gestion des stocks américains, qui atteignent des pics historiques du fait des prix bas, agit puissamment sur les prix et reste une épée de Damoclès sur l'OPEC.

Nous pensons que l'essor pétrolier américain n'est pas soutenable sur le long terme. Le retour vers le pétrole OPEC, notamment moyen-oriental est une tendance lourde. La production américaine ne peut pas structurellement suppléer au pétrole OPEC. La production américaine atteindra son plafond en 2016, selon l'Etat américain, puis déclinera à la fin de la décennie. Il n'y a pas de sources alternatives en non conventionnel au pétrole de schiste américain. Les Etats-Unis restent aussi fragilisés par le coût de production très élevé de leurs gisements.

Situation présente

- ☐ La baisse de 50% en une année n'a pas stimulé la demande, comme attendu, ni réellement fait sortir du marché les pétroles coûteux américains.
- ☐ Pire encore, du côté de la demande, la baisse est sensible. Les demandes chinoise et américaine augmentent faiblement comparativement aux tendances historiques; la demande européenne poursuit son cycle de stagnation.
- ☐ Les pays émergents ne sont plus, pour le moment, le moteur de l'économie mondiale, là est le vrai problème. La reprise en Asie pourrait absorber les surplus pétroliers. Quand viendra-t-elle ?
- ☐ Le marché reste surapprovisionné. L'excédent d'offre serait de l'ordre de 2 Mbj. L'OPEC n'en a cure et produit 31.7 Mbj en moyenne ces trois derniers mois.
- ☐ Les inquiétudes sur la croissance chinoise ont impacté directement le marché et effacé la légère reprise des cours du second trimestre.
La Chine a représenté 40% de la croissance de la demande entre 2010 et 2014.
- ☐ Prix : WTI : 40.57 \$ et Brent 43.23 \$.

Les raisons :

- ☐ renforcement du dollar ;
- ☐ excédents qui risquent de s'accroître du fait du ralentissement de la demande ;
- ☐ stocks élevés (ils ont atteint le record de 3 Gbls) $\Rightarrow$ pas d'inquiétudes sur des ruptures d'approvisionnements ;
- ☐ mauvaises statistiques chinoises ;
- ☐ prix du pétrole bradés par l'Irak ;
- ☐ déprime des autres matières premières.

Mais si la FED augmente ses taux directeurs mi Décembre, le choc sera fort pour les pays émergents du fait de la fuite des capitaux qui s'ensuivra et compliquera leur reprise, et affectera la demande en même temps que le renforcement du dollar pèsera sur les prix. On sait qu'il y a une corrélation inverse entre le cours du dollar et les prix pétroliers.

Comment sera 2016 ?

L'AIE a revu à la baisse les perspectives de croissance économique en 2016 autour des 3% contre 5% en moyenne les cinq années précédant la crise de 2008. Selon l'AIE, la demande sera de 94.4 Mbj en 2015 et 95.6 Mbj en 2016, soit une hausse de 1.21 Mbj. L'offre NOPEC devrait se contracter de 600 000 bj. L'appel au pétrole OPEC pourrait être plus important que prévu et atteindre 32 Mbj le deuxième semestre 2016.

Pour 2016, l'OPEC est néanmoins exposée au retour sur le marché de volumes provenant de certains des plus significatifs de ses membres. (Iran 1 Mbj; Libye capacité inutilisée de 1 Mbj ; Irak 500 000 bj à 1 Mbj). La discipline au sein de l'OPEC et le partage des sacrifices seront difficiles à tenir.

L'Iran veut un quota de 4.3 Mbj. Seule inconnue : l'état des installations iraniennes (augmentation de 500 000 à 1 Mbj : quand ?), alors que la capacité inutilisée de l'Organisation en 2016 sera de 2 Mbj. L'accord avec l'Iran entre en application le 15 décembre. L'arrivée des volumes iraniens commencera à affecter le marché visant à atteindre un niveau de 1 Mbj.

Il n'est pas exclu de voir le risque que l'excédent d'offre se maintienne et même s'aggrave en 2016, exerçant une pression baissière sur les prix. 2016 sera une année de forte incertitude.

Pour 2016, trois scénarios sont envisageables :

- Scénario 1:** moyennement probable, où la pression baissière des surcapacités de 3 à 4 Mbj ajoutées aux capacités inutilisées de l'OPEC, de l'ordre d'au moins 2 Mbj verront les prix fluctuer autour d'un pivot de 40 dollars le baril le premier semestre, pour remonter ensuite de 10 dollars le second.
- Scénario 2:** fortement probable, où l'arrivée des pétroles iraniens, libyens et irakiens est limitée avec une reprise modérée de la demande. Les prix fluctueraient autour d'un pivot de 50 dollars le baril le premier semestre pour s'apprécier ensuite de 10 dollars le second.
- Scénario 3:** fortes turbulences, faiblement probable, où une crise majeure au Moyen-Orient occasionnerait des ruptures d'approvisionnement et propulserait les prix vers des seuils beaucoup plus hauts.

Perspectives à moyen terme du marché

Ce choc baissier peut durer plus longtemps que les chocs précédents, car avec l'arrivée des huiles de schistes américains, nous entrons dans une nouvelle logique. L'évolution darwinienne de l'industrie des schistes va donner naissance à des compagnies plus grandes en mesure de solliciter plus fortement le progrès technique pour abaisser les coûts et de résister plus aux dépressions.

Les prix pétroliers sont portés par une tendance haussière de long terme tirée par une anticipation d'épuisement des réserves et un retour vers le pétrole OPEC. De notre point de vue, le niveau de 100 dollars est structurel. Cette tendance haussière de long terme subit les effets de facteurs de court terme qui peuvent être haussiers et amplifier le mouvement, comme les risques géopolitiques. Elle peut être contrée par des facteurs baissiers de court terme comme un fléchissement de la demande du fait de la crise économique, le progrès technique qui fait apparaître de nouveaux volumes de production (offshore, huiles et gaz non conventionnels). Les jeux d'acteurs agissent sur les tendances dans un sens comme dans l'autre. La demande est fortement haussière dans le long terme, en effet. Les transports constituent le plus gros consommateur de pétrole (70%). Or aujourd'hui 27 Chinois sur 1000 et 11 Indiens sur 1000 ont une automobile contre 721 Américains sur 1000. La forte croissance attendue de la demande des pays émergents, dont la Chine et l'Inde trouvera difficilement les volumes de pétrole pour la satisfaire, et cela le marché l'intègre dans les tendances de long terme. Ce conflit de tendances explique la volatilité des prix.

Au cours des 6 prochaines années la demande devrait progresser plus vite que l'offre avec un affaiblissement de la position des schistes américains. La croissance attendue de la demande est de 1.1 Mbj/an pour atteindre 99.1 Mbj en 2020. L'Asie-Pacifique va tirer la croissance de la demande. Les 2/3 de la croissance de la production viendront des NOPEC. Mais le marché devra faire avec une production, les schistes, plus élastique par rapport au prix, plus flexible, ce qui va en accroître la volatilité.

Vers 2017/2018, les prix devraient prendre franchement un sentier haussier. Un effet de ciseaux entre la courbe d'offre et celle de demande est très probable vers la fin 2016 - début 2017, où les prix du pétrole seront tirés vers le haut. Les effets du ralentissement des investissements se feront sentir (-20% dans le monde et -40% aux Etats-Unis). Dès 2017, baisse de 1.5% de la production NOPEC hors

Etats-Unis et 5% aux Etats-Unis. Ma conviction est que les prix, à long terme, seront orientés vers la hausse. La reprise de la demande encouragée par un retour de la croissance des pays émergents devrait commencer à produire ses effets sur l'économie mondiale. Dans tous les cas, à moyen terme, des ajustements violents sont à attendre, car ni les Etats-Unis ni les OPEC en général ne sont en mesure de réguler le marché.

Nouveau paradigme pétrolier

L'OPEC ne peut plus agir comme un cartel. Cartelliser le marché consiste à injecter l'offre quand le prix est très haut et décourage la demande ; retirer l'offre quand le prix est trop bas, décourage l'investissement et met en péril les producteurs. Il y a aujourd'hui d'autres offreurs, non membres de l'Organisation, qui sont capables de compenser la baisse de production de l'OPEC. Les Etats-Unis se sont imposés, à la faveur de cette crise comme « *swing producer* ». L'Arabie saoudite a transféré ce rôle aux Etats-Unis et aux pays NOPEC. Ainsi les huiles de schistes, dont la production est plus flexible et plus réactive aux prix, ajusteront désormais le marché.

L'industrie pétrolière est à la recherche d'un nouvel équilibre. Nous sommes passés du système des Sevensisters au système OPEC en 1973, il y a plus de quarante ans. Nous avons une offre provenant des zones hors OPEC plus flexible, plus réactive aux prix, alors que la demande est plus rigide. Les ajustements offre-demande-prix seront plus sophistiqués et détermineront des équilibres de plus en plus complexes. La fiscalité des pays importateurs (environ les deux-tiers du prix à la pompe dans les pays OCDE) sert aussi d'amortisseur aux effets prix.

L'OPEC ne peut plus agir comme un cartel. Nous vivons un changement structurel, nous entrons dans un paradigme nouveau où l'offre sera plus flexible, plus sensible au progrès technique avec une présence des marchés financiers, marchés à terme et d'options, *hedgingfunds*, etc., dans les modes de régulation et où les Etats-Unis partageront avec l'OPEC le rôle de *swing producer*. L'OPEC doit trouver sa place dans ce nouveau modèle.

Ces transformations s'opèrent dans un contexte économique qui n'est pas des plus favorables, en ce sens que la crise de 2008 n'est pas totalement résorbée, l'Europe est entrée dans un cycle où l'euro s'affaiblit et la Chine passe d'un modèle de croissance tiré par l'exportation à un modèle de croissance tiré par la demande interne. Tout cela pèse sur le marché pétrolier dans un contexte de forte incertitude.

L'industrie pétrolière baigne dans l'euphorie de l'abondance !

Le monde baigne dans l'euphorie de l'abondance. Mais, la baisse des prix actuelle, due à la pression des huiles de schiste et d'une demande déprimée, est passagère. Il est difficile d'estimer la durée de cet épisode. Deux, trois années au maximum. Le sévère ralentissement des investissements dû aux prix bas (20% dans le monde et 40% aux Etats-Unis en 2015) et le retour à la croissance de la Chine et des pays émergents en général dont le potentiel est très fort, créeront un effet de ciseaux lourd de périls. Un choc haussier se profile à l'horizon.

Le directeur de l'AIE, Fatih Birol, avertit : *« L'image à court terme d'un marché pétrolier bien approvisionné ne doit pas masquer les risques futurs (...), à mesure que s'accroît la dépendance vis-à-vis de l'Irak et du reste du Moyen-Orient »*. Il ajoute : *« Compte tenu du temps nécessaire pour développer de nouveaux projets d'extraction, les conséquences d'un manque d'investissements pourraient mettre du temps à se matérialiser. Mais des nuages commencent à s'accumuler sur l'horizon à long terme de la production mondiale de pétrole ; ils charrient devant nous de possibles conditions tempétueuses »*.

Nous sommes dans le peakoil qui prend la forme d'un plateau ondulé, où le progrès technique repousse à chaque fois le seuil de rupture entre l'offre et la demande. Le pétrole est de plus en plus difficile et coûteux à découvrir et à produire. Le pétrole de demain le sera davantage, il sera plus technologique encore.

La production mondiale stagne depuis six ans. Les nouvelles découvertes sont plus complexes, les gisements plus petits et requérant plus de technologie. La technologie sera l'enjeu stratégique de demain. Par elle se configurent la géographie des réserves et la géopolitique des hydrocarbures de demain. Les pétroles non conventionnels compensent pour l'heure le déclin des pétroles conventionnels. Mais, jusqu'à quand ?

Le consensus des experts estime que la production mondiale ne pourra pas dépasser le seuil des 100 Mbj. Or, selon nos calculs, la demande mondiale pourrait atteindre les 115 Mbj en 2030, toutes choses égales par ailleurs. Il faut découvrir deux Arabies saoudites pour la satisfaire.

B. L'industrie et le commerce international du gaz

Au même titre d'ailleurs que l'industrie pétrolière, cette industrie vit dans l'euphorie de l'abondance, dans une certaine mesure justifiée, portée essentiellement par la révolution des hydrocarbures non conventionnels dont les ressources importantes demandent à être confirmées. Cependant l'industrie gazière ne connaît pas réellement une véritable abondance en matière de réserves, ni un renversement structurel en matière de géopolitique des réserves, et cela malgré la révolution des gaz non conventionnels. Les réserves gazières mondiales ont été multipliées par plus de 5 en 40 ans pour atteindre, 187.1 Tcm, soit l'équivalent des réserves pétrolières. Mais dans le même temps, la part de l'OCDE est passée de 35 à 10.4%.

Les ressources estimées en gaz non-conventionnel quasiment du même niveau que les réserves conventionnelles sont détenues par quatre pays leaders dans l'ordre : Chine, Etats-Unis, Argentine, Algérie. Avec les schistes, les Etats-Unis ont pris à partir de 2009 la première place des producteurs, devant la Russie. Les gaz de schiste représentent aujourd'hui 30% de la production américaine et en représenteront plus de la moitié en 2030.

Une restructuration de cette industrie est à l'œuvre, elle conduira à une forme de marché global, beaucoup moins fluide que le marché pétrolier, mais qui tranche complètement avec les logiques antérieures où prédomine le long terme, le rôle directeur des prix pétroliers et l'organisation en trois marchés peu communicants avec des logiques de prix divergentes.

La crise économique a durement impacté la demande gazière et arrêté une croissance forte de la demande qui a duré trois décennies. Mais le gaz naturel est de toutes les ressources fossiles dans le monde celle dont la demande sera la plus dynamique. La consommation gazière devrait s'élever au rythme de 1.9% l'an jusqu'en 2035 (moins que les 2.3% de la dernière décade), tirée pour 80 % par les pays émergents et le secteur électrique (41% de la demande gazière mondiale),

Le marché gazier est entré dans une période de surcapacité. Il a été fortement affecté par le ralentissement de la demande asiatique. Le Japon revient vers le nucléaire et ferme des centrales à gaz. Les prix mondiaux du gaz resteront bas jusqu'à 2020 du fait des nouvelles capacités arrivant sur le marché, et ce malgré une croissance soutenue de la demande (2% l'an). Les prix bas du pétrole ont entraîné vers le bas les prix indexés, auquel il faut ajouter le déséquilibre offre/demande. Les prix spot tendent à converger avec les prix de long terme.

De même, les différences de prix entre marché tendront à se réduire à l'avenir avec, à un extrême, le prix américain de l'ordre de \$ 3/Mbtu, en Europe les prix spot autour de \$ 7 Mbtu et les prix dans les contrats à long terme autour de \$ 10/Mbtu, et à l'autre extrême, le prix du gaz livré au Japon entre \$ 8 et 10/Mbtu.

Nous vivons un renversement de l'équilibre gazier américain. D'une perspective de dépendance, les Etats-Unis passent au statut d'exportateur potentiel. Ils se préparent à être un acteur gazier majeur sur le marché européen, faisant du Bassin atlantique une zone d'arbitrage. 4 usines de liquéfaction pour un volume de 50 Mta ont obtenu leur accord aux Etats-Unis. Les exportations américaines viseront le marché européen, ainsi que le marché asiatique accessible depuis la cote pacifique.

Il y a un fort développement du GNL qui représente 30% du commerce gazier, (croissance 4,5 % par an, soit le double de la production mondiale de gaz qui est de 2,1% par an). Les échanges par méthaniers augmentent plus vite que les échanges par pipeline interrégionaux (3,0 % par an). Le GNL, qui doublera d'ici 2030, décloisonne et fluidifie le marché. L'augmentation de la taille des méthaniers (261 000 m³) et l'allongement de leurs routes modifient les règles du jeu.

L'Europe, qui est la première zone d'échange dans le monde, absorbant 45% des flux d'importation mondiaux, connaît un important recul de sa consommation gazière. Les importations se sont, en conséquence, fortement réduites. Mais l'Europe reste attractive, ce qui rendra le marché européen plus compétitif à l'avenir. Les gaz américain et moyen-oriental risquent d'y bouleverser les équilibres en vigueur.

La consommation gazière continue sa baisse en Europe (-23% entre 2010 et 2014). Les centrales à gaz continuent de fermer (10 000 MW en 2014 et plus de 39 000 MW depuis 3 ans). Le marché gazier est fortement déprimé.

La position des fournisseurs a sensiblement évolué en Europe. La Russie atteignant 25% et la Norvège 23% ont renforcé leur position, l'Algérie a maintenu la sienne avec 8% (elle était de 10% la décennie écoulée).

Le marché gazier européen, notre marché naturel, sera plus compétitif à l'avenir avec l'arrivée des nouveaux acteurs qui peuvent se montrer agressifs. Une guerre des prix n'est donc pas à exclure.

- ❑ Avec une capacité de liquéfaction de 77 MTA, le Qatar, qui a vu sa progression sur ce marché stoppée, passant de 6 à 4%, reste un concurrent très agressif. D'autant plus que le marché asiatique ralentit.
- ❑ Après avoir envisagé de déplacer son offre vers l'Asie, Gazprom semble revenir à l'Europe. Une partie du gaz vendu dans les contrats de long terme facturé sur les prix spot. Elle met aux enchères des volumes additionnels de gaz (prévu jusqu'à 10% de ses exportations). La capacité inutilisée de Gazprom est supérieure à 100 Gm³. Sans pour autant avoir abandonné le Southstream, elle veut réaliser le Northstream 2 et porter ses capacités à 110 Gm³ vers l'Allemagne via la mer Baltique.
- ❑ Le GNL américain est une forte menace du fait des coûts de transport moindres par rapport à l'Asie (1\$ Mbtu contre 2 \$ Mbtu).
- ❑ L'Iran vise un niveau d'exportations de 66 à 80 Gm³ à moyen terme.
- ❑ L'Egypte, avec la découverte du champ offshore de Zohr (850 Gm³ déjà prouvés), revient sur la scène gazière. La production pourrait démarrer dès 2017 (gisement près des infrastructures de l'ENI dans la région) : 27 à 31 Gm³ dont 5 Gm³ dédiés au marché intérieur. De même, les facilités égyptiennes (2 usines de GNL à l'arrêt) peuvent être optimisées très rapidement avec les productions égyptiennes et du Bassin oriental (Chypre et Israël). La compagnie italienne ENI veut ainsi créer un hub gazier à l'Est méditerranéen.
- ❑ L'Azerbaïdjan et demain le Bassin oriental.

Sur le marché européen, le processus de libéralisation engagé en 1995 sous l'égide de l'Union européenne a conduit à l'émergence d'un marché spot, qui co-existe avec les contrats de long terme avec la clause *take or pay*, les mettant ainsi en péril. Aujourd'hui les acheteurs européens de gaz veulent imposer par le recours à la négociation et à l'arbitrage une baisse des prix, l'abandon de l'indexation sur les prix du pétrole et l'alignement sur les prix spot. Le court terme coexistant avec le long terme sur le marché continental finit par orienter le marché dans son entier amenant ainsi le producteur à prendre en même temps le risque marché et le risque volume.

Les contrats de long terme avec la clause *take or pay* seront violemment concurrencés à l'avenir par les transactions spot avec à terme un alignement des prix. Il faut que Sonatrach pénètre l'aval gazier européen et la génération électrique, afin de tirer profit des nouveaux volumes de gaz arrivant sur le marché européen au lieu de les subir, accéder aux marges aval, les plus rémunératrices et en même temps protéger ses débouchés.

C. Conclusion

- ❑ Le marché pétrolier a une évolution cyclique et son histoire est riche en rebondissements. Il serait hasardeux de ne voir que les facteurs de court terme.
- ❑ Par essence, le marché pétrolier est turbulent et convulsif. Il est dangereux pour un pays d'en dépendre pour ses équilibres macroéconomiques. Une déconnexion entre la croissance économique nationale et les évolutions erratiques du marché pétrolier apparaît comme une évidence criante aujourd'hui. Elle appelle des mesures vigoureuses pour engager une croissance endogène, bénéficiant tout naturellement de la disponibilité de ressources énergétiques et des moyens de financement qu'elles procurent.
- ❑ L'industrie gazière est en mutation profonde avec l'arrivée de nouveaux acteurs, qui peuvent se montrer agressifs sur notre marché naturel, l'Europe, entraînant notre marginalisation, voire notre exclusion.
 - Les contrats de long terme avec la clause de *take or pay* seront violemment concurrencés par les transactions spot avec à terme un alignement des prix. La négociation de nouveaux contrats gaziers à partir de 2019 peut se révéler périlleuse pour l'Algérie. Nous faisons face à trois concurrents agressifs et à fort potentiel :
 - la Russie;
 - les Etats-Unis;
 - l'Est méditerranéen, l'Azerbaïdjan et demain l'Iran.
 - Il faut s'y préparer dès maintenant en prenant la mesure des changements à l'œuvre, et en adoptant les stratégies nécessaires pour en tirer avantage.
 - Il faut que Sonatrach pénètre l'aval gazier européen et la génération électrique, afin de tirer profit des nouveaux volumes de gaz arrivant sur le marché européen au lieu de les subir, accéder aux marges aval les plus rémunératrices, et en même temps protéger ses débouchés.

- ❑ La compétition autour des prix pétroliers s'est déplacée vers une compétition autour des performances des acteurs pétroliers.
- ❑ La puissance des pays pétroliers repose de plus en plus sur celle de leur compagnie nationale que sur le niveau de leurs réserves et de leurs productions. Les compagnies pétrolières nationales, dont Sonatrach, sont le grand acquis de l'histoire militante des pays producteurs. La souveraineté sur les ressources a induit la naissance et le développement de ces acteurs pétroliers qui tendent à évoluer aux standards d'excellence managériale et technologique internationaux. Il convient pour les pays producteurs de les renforcer, et renforcer par la même leur poids sur une scène énergétique internationale dont les convulsions signalent des mutations structurelles qui modifieront durablement les rapports de force à l'avenir.
- ❑ La technologie est la clé de la puissance pétrolière et gazière de demain. Les gisements vieillissent et sollicitent toujours plus le progrès technique. Le développement technologique des compagnies pétrolières nationales est au centre de leurs stratégies, entraînant avec elles universités, recherche et PME nationales.
- ❑ La baisse des prix pétroliers n'est pas durable. Structurellement, les prix ont une orientation haussière à long terme. Cette crise est passagère. Il convient de la traiter avec sang-froid, et se préparer déjà à l'après crise en maintenant le développement de l'industrie nationale des hydrocarbures, et en renforçant la Sonatrach sur les plans managérial et technologique en l'articulant à l'université et à la recherche nationale, en développant autour d'elle un tissu de PME, en mesure de soutenir son développement et démultiplier son effet entraînant.

* *
*

LES DETERMINANTS ET LES OBSTACLES A L'INTERNATIONALISATION DES PME FAMILIALES ALGERIENNES

Mme MOUMOU OUERDIA épouse BELLAHCENE¹

RÉSUMÉ

Les entreprises familiales constituent une large majorité dans le monde. En Europe, le pourcentage d'entreprises familiales oscille entre 60 et 93%. En Australie, trois quarts des entreprises sont familiales. Mais se sont incontestablement les USA qui restent en tête de liste avec 93% d'entreprises familiales.

En Algérie, bien qu'aucune étude n'ait été réalisée et les statistiques fiables inexistantes, les officiels et experts s'accordent à affirmer que l'entreprise dite familiale est dominante dans l'activité économique privée algérienne. Ces PME évoluent dans un environnement particulièrement turbulent, notamment à cause d'une transition encore inachevée et d'une intégration rapide dans l'économie mondiale.

Cette communication s'est fixé pour objectif général, d'expliquer les difficultés organisationnelles et entrepreneuriales des entreprises familiales algériennes à l'internationalisation en déterminant les facteurs qui influencent significativement leur croissance, et de nous interroger sur les options stratégiques possibles pour les PME familiales face à la menace de la mondialisation. Autrement dit nous étudierons les déterminants et les différents obstacles à la croissance des PME familiales algériennes.

Mots clés :

PME familiales, internationalisation, facteurs de croissance, obstacles à la croissance.

1 Maître Assistante classe « A », Doctorante. Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou. Je voudrais remercier sincèrement le Professeur Luc Marco pour ses conseils d'expert et ses encouragements tout au long de ce travail, ainsi que pour l'aide et le temps, qu'il a bien voulu me consacrer. Qu'il trouve en ces lignes l'expression de ma gratitude.

INTRODUCTION

Ces dix dernières années, l'environnement économique algérien a été marqué par la multiplication des petites et moyennes entreprises (PME) qui ont réussi, tant bien que mal, à s'imposer comme étant l'une des forces principales du développement économique du pays. Leur contribution à générer de la richesse et de l'emploi les hisse en haut du podium.

Cette mutation de l'économie algérienne a entraîné un développement important des PME. Composée d'une multitude de microentreprises semi-informelles, indépendantes et déconnectées les unes des autres, elles sont en majorité d'origine familiale.

Les entreprises familiales occupent aujourd'hui une place prépondérante dans le tissu économique national. L'investissement privé en Algérie a été marqué en 2013 par une forte concentration des entreprises de type familial qui représentent la quasi-totalité des projets déclarés auprès de l'Agence nationale de développement des investissements (ANDI). Il est utile de rappeler que ces entreprises jouent un rôle économique de première importance.

L'entreprise familiale constitue, en effet, la forme d'organisation la plus ancienne et la plus répandue dans le monde. Ce domaine d'étude a pris son essor dans les années 1950-1960 pour bénéficier d'une véritable consécration depuis les années 1990. Mais il est patent de constater que si ce thème a retenu l'attention des chercheurs, des consultants, des médias dans les pays développés, il reste que dans les pays en voie de développement et particulièrement en Algérie (où cette forme est de loin la plus répandue) sa reconnaissance n'a jusqu'à nos jours connu aucune manifestation. Cette situation serait due à la confusion assez répandue, et qui consisterait à assimiler dans leur ensemble cette créature ancienne à la PME.

Mais si dans beaucoup de pays, on voit émerger de nouvelles entreprises de petites tailles au début, moyennes aujourd'hui et grandes demain, en Algérie les PME, qui ont réussi leur passage à la grande entreprise, ne sont pas nombreuses. Ce phénomène pose la problématique de la croissance, et donc de l'internationalisation.

Dans la présente contribution, nous analysons l'internationalisation à la lumière des développements théoriques relatifs à l'apprentissage et à la connaissance au sein des organisations, le but étant d'étudier l'influence des caractéristiques spécifiques de la PME familiale sur son degré d'internationalisation. Pour cela, nous allons répondre aux questions suivantes :

- ☐ Pour quelles raisons et dans quels cas des entreprises familiales décident-elles ou non d'entreprendre une stratégie d'internationalisation ?
- ☐ Pourquoi les PME familiales et surtout algériennes ne grandissent pas ?
- ☐ Quels sont les obstacles et les contraintes qui empêchent cette catégorie d'entreprises de croître ?
- ☐ La stratégie d'internationalisation est-elle affectée par les valeurs, culture et autres caractéristiques familiales ?

Telles sont les questions principales qui justifient la nécessité de mener une investigation approfondie de l'internationalisation de la PME familiale.

L'article est structuré en deux parties : la première présente le cadre conceptuel de la recherche, nous identifions et justifions les variables déterminant l'internationalisation de la PME familiale ; la seconde partie présente l'étude empirique. Nous décrivons les données empiriques, expliquons les méthodes d'analyse et présentons les résultats.

1. Cadre conceptuel et modèle de la recherche

Pour atteindre l'objectif fixé, nous allons dans un premier temps clarifier le champ de recherche relatif aux concepts : PME, entrepreneuriat et entreprise familiale, croissance et internationalisation.

1.1. Aperçu global sur les PME en Algérie

L'Algérie a connu une profonde mutation économique en passant de l'économie administrée à l'économie de marché à partir de la fin des années quatre vingt. Tout au long de la première période, l'économie algérienne a vécu sous l'emprise de l'entreprise publique de grande dimension sur laquelle s'appuyaient les plans de développement.

Ce n'est qu'à partir du début des années quatre vingt dix et dans le cadre des réformes visant la libéralisation de l'économie algérienne que les pouvoirs publics ont commencé à accorder un intérêt particulier aux PME. Cet intérêt s'est traduit par la refonte de tout le cadre institutionnel à commencer par le Code de l'investissement adopté en 1993². Si tôt né, le secteur de la PME doit évoluer dans un cadre institutionnel instable et en même temps faire face au phénomène de la mondialisation.

En 2001 a été arrêtée la première définition de la PME en Algérie³. Cette dernière a été introduite suite à la promulgation de la loi 18-01 portant la loi d'orientation pour la promotion de la PME. A partir de là, la création et le développement de la PME occupent une position de premier plan dans le processus du développement algérien.

Le secteur de la PME est en plein essor, si l'on se réfère aux chiffres établis par le ministère de la PME et de l'Artisanat depuis quelques années. Bien que les chiffres demeurent faibles comparés à ceux des pays voisins (Assala. K, 2006), le poids des PME dans le tissu industriel national a augmenté considérablement.

Le secteur privé est aujourd'hui prédominant au sein de l'économie, suite à la libéralisation économique et au démantèlement du monopole de l'Etat. En effet, à la fin 2011, la population des PME est de 659.309 dont 658.737 privées, l'équivalent de 90% du total des entreprises⁴. Cette évolution montre que l'objectif de promouvoir le secteur privé est atteint, et que les mesures d'incitation prises par le Gouvernement algérien à cet effet ont apporté leurs fruits.

L'application de la définition de la PME retenue par l'Union européenne⁵ adoptée par l'Algérie et fondée sur les critères quantitatifs met en exergue la prédominance des très petites entreprises (TPE) dans le tissu industriel national.

2 Décret législatif du 05-10-1993 relatif à la promotion de l'investissement.

3 La PME est définie quel que soit son statut juridique, comme étant une entreprise : - de production de biens et services ; - employant 250 personnes ; - dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 2MDS, ou dont le total du bilan annuel n'excède 500 millions de dinars, et respecte le critère d'indépendance.

4 « *Bulletin d'information statistique de la PME n°20* », **ministère de l'Industrie, de la PME et de la Promotion de l'Investissement**, Mars, 2012.

5 L'Algérie a adopté la Charte de Bologne sur la PME en Juin 2000.

Cette situation peut être expliquée par l'importance de l'investissement dans les secteurs à faible apport en capital (Assala, K., 2006). L'Algérie présente une répartition inégale des PME, et reste marquée depuis un certain nombre d'années par la prédominance d'une douzaine de wilayas sur les quarante huit qui abritent plus de 52% des PME implantées sur le territoire national. En effet, selon le bulletin d'information diffusé par le ministère de la PME et l'Artisanat en Mars 2012, quatre wilayas à savoir : Alger environ 11,65% du total, Tizi-Ouzou , Oran et Bejaia accueillent près de 27% de la population de PME dans le pays.

Selon le même bulletin statistique, la répartition sectorielle de ces entreprises renseigne sur la présence en force des PME privées notamment dans les services avec 186.157 entreprises l'équivalent de près de la moitié des PME de statut privé, suivies par le secteur du BTPH⁶ et les industries manufacturières avec 63.890 entreprises. Ces chiffres montrent que les PME sont concentrées dans les niches ou des créneaux que le secteur public a délaissés. Bien que cette situation leur procure un certain monopole, elles sont néanmoins confinées pour la majorité d'entre elles dans des secteurs à faible valeur ajoutée (Slaouti, 2011). Elles sont spécialisées dans la production de biens de consommation courante avec une dépendance par rapport à l'extérieur en matière d'inputs et de faibles potentialités à l'exportation (Benmessaoud, 2009).

1.2. Entrepreneuriat et entreprise familiale

Les thèmes de l'entrepreneuriat et de l'entreprise familiale témoignent d'une évolution assez similaire au point que la question de l'entreprise familiale est souvent agrégée à celle de l'entrepreneuriat (Litz 1995).

Le premier lien se trouve dans le domaine des recherches qui sont consacrées aux deux thématiques, ainsi que les méthodes de recherches utilisées. Partant des travaux d'économistes qui présentaient l'entrepreneur comme le moteur de la croissance économique et de l'innovation (Schumpeter 1934, Baumol 1968), ceci après la très longue ignorance de l'entrepreneur par la théorie économique. Les premières études consacrées à l'entrepreneuriat étaient essentiellement prescriptives. Ce n'est qu'à partir des années 1970 que le monde académique commence à étudier le thème. Le schéma est très semblable, quoique plus tardif, s'agissant des études sur l'entreprise familiale.

6 Le bâtiment en particulier.

Le deuxième point de croisement se trouve dans la reconnaissance tardive mais réelle de l'intérêt de ces deux phénomènes par le monde économique. Cette évidente proximité permet de situer les travaux sur les entreprises familiales à la lumière des recherches sur l'entrepreneuriat. Reste que les domaines ne se confondent pas, même s'ils se chevauchent sur certains aspects.

1.2.1 Définition de l'entreprise familiale

Malgré leur importance tant révélée, le survol de nombreux écrits permet de constater un manque de consensus à propos de la définition de l'entreprise familiale. Cela est dû au fait que l'entreprise familiale ne peut être appréhendée ni à travers des formes juridiques spécifiques ni à travers des tailles spécifiques. L'absence de consensus montre bien la complexité de ce champ d'étude. Toutefois, de l'ensemble des définitions répertoriées, nous pouvons distinguer deux types de définition : les définitions mono-critères et les définitions pluri-critères.

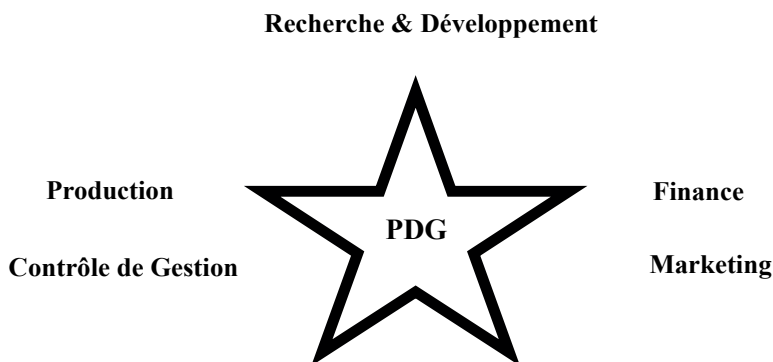
Les définitions mono-critères : elles retiennent soit le critère de la propriété, soit le critère du contrôle, soit le critère de l'interaction famille/entreprise pour caractériser la nature familiale ou non de l'entreprise.

Les définitions pluri-critères : ce sont généralement la propriété et le contrôle, qui sont conjointement retenus avec un degré de précision plus ou moins important et l'implication de la famille dans l'entreprise.

A l'heure actuelle, la tendance dominante est plutôt à une approche multi-critères avec une prédominance du critère de détention du capital par la famille. Les définitions, qui paraissent les plus pertinentes, sont celles, qui utilisent conjointement plusieurs critères : le contrôle de la propriété, le contrôle ou au moins l'influence sur le management et l'intention de transmettre l'entreprise à la génération future.

L'organisation de l'entreprise familiale est souvent informelle et peu comparable à la structure hiérarchique (en râteau) ou en matrice, que l'on trouve dans les entreprises non familiales. La structure la plus répandue est celle en étoile ou en soleil, où le patron est au centre et s'implique dans tous les départements.

Figure 1 : La structure de l'entreprise familiale



Source : Ghertman, M. : « *Management stratégique de l'entreprise* », Presse Universitaire de France, Paris, 1996.

1.2.2 Caractéristiques et spécificités de l'entreprise familiale

L'entreprise familiale, qui s'est pensée comme la première forme (historique) d'entreprise, reste aujourd'hui (ou à nouveau) la première forme (économique) d'entreprise. Cependant autant les définitions sont nombreuses autant la typologie est spécifique à l'entreprise familiale. Les entreprises familiales :

- ☐ sont dirigées vers elles-mêmes ou orientées vers l'environnement familial ;
- ☐ ont une équipe dirigeante qui comprend plutôt des généralistes, des organisateurs, ainsi que des pionniers ou des entrepreneurs ;
- ☐ ont un comportement stratégique plutôt conservateur ;
- ☐ sont plutôt des facteurs stables de l'économie ;
- ☐ ont une stratégie financière prudente orientée vers la pérennisation de l'entreprise ;
- ☐ sont réservées vis-à-vis de l'endettement ;
- ☐ sont réticentes à la distribution de dividendes qui vise à préserver l'auto-financement ;
- ☐ ont une capacité et une volonté de fidéliser les effectifs. Fidélisation et identification forment la base de « l'esprit maison » ;
- ☐ les dirigeants (propriétaires) de l'entreprise familiale ont un salaire mensuel moyen inférieur au salaire des dirigeants des firmes non familiales ;

- ☐ le salaire moyen de l'encadrement technique intermédiaire est plus élevé dans les firmes à contrôle familial (identification du salarié aux objectifs de l'entreprise) ;
- ☐ l'éventail des salaires est plus resserré, et les rétributions hors-salaire
- ☐ sont globalement plus fortes dans les firmes à contrôle familial.

1.3 L'internationalisation : un processus complexe et des approches conceptuelles diversifiées

Il existe plusieurs définitions de l'internationalisation des entreprises. Elles dépendent toutes des approches choisies par les auteurs, et par conséquent, chacune ne décrit ce phénomène que de façon incomplète. Celle, qui intègre le mieux différents points de vue, est proposée par Beamish (1990) et citée par Coviello et McAuley (1999, p.225) où l'internationalisation est: « (...) *The process by which firms both increase their awareness of the direct and indirect influence of international transactions on their future, and establish and conduct transactions with other countries* ». Cette définition permet une interprétation holistique du concept d'internationalisation à travers quatre aspects :

1. Elle reconnaît la composante behavioriste et économique d'internationalisation, en intégrant l'apprentissage interne d'une organisation dans le comportement de l'investissement ;
2. En définissant l'internationalisation en tant que processus, elle reconnaît sa dimension dynamique et évolutive ;
3. Elle généralise la définition en incluant différentes formes de relations avec l'étranger, aussi bien les exportations que les importations ;
4. Elle implique que le processus a un impact sur la croissance et les performances de l'entreprise (Coviello et McAuley, 1999). La vision holistique de l'internationalisation des entreprises dans cette définition permet de distinguer trois principaux cadres d'analyse : économique, behavioriste et relationnel. Même si l'objet d'analyse de ces différentes approches n'est pas forcément une PME, elles constituent un point d'ancrage pour la recherche sur l'internationalisation de ce type d'entreprises.

De son côté, Laghzaoui (2009) propose une définition plus opérationnelle de l'internationalisation : « *L'ensemble des démarches qu'une entreprise engage pour se développer au-delà de son territoire national : exportation, recherche de partenaires commerciaux, investissement à l'étranger, recrutement de personnel étranger, etc.* ». (p.53).

1.4 La notion de croissance de l'entreprise

Dans le monde des affaires, le concept de croissance est un concept très répandu, qui fait partie du vocabulaire de tout gestionnaire. Il évoque le succès, la performance, la rentabilité, la réussite financière.

Lorsqu'une entreprise fixe ses objectifs, indéniablement, on parlera de croissance des ventes, croissance de la part de marché, croissance des profits, des actifs, des effectifs, etc.; pour plusieurs dirigeants, la croissance devient presque une fin en soi, dans la mesure où on l'associe généralement à la réussite.

Très souvent, la notion de croissance d'entreprise sous-entend l'internationalisation, une augmentation des résultats en termes de : chiffre d'affaires, résultat net, volume de production, etc., alors qu'elle peut concerner l'augmentation de ses moyens de production (capital et travail) ou /et de ses résultats.

Bienayme A. définit la croissance de l'entreprise « *comme un phénomène dont le caractère multidimensionnel découle des critères retenus pour en mesurer la taille* ». ⁷

La croissance de l'entreprise correspond à l'augmentation de la taille de celle-ci dans le temps⁸. Le concept de taille est difficile à cerner pour les entreprises du fait que sa mesure dépend du critère choisi (volume de production, chiffre d'affaires, effectif, moyens matériels, etc.). Les indicateurs de taille sont de deux natures : ceux qui se réfèrent aux facteurs de production (inputs), ce sont les moyens nécessaires à la production d'un bien ou d'un service, et ceux se référant aux résultats de l'entreprise.

7 Bienayme A.: « *La croissance des entreprises* », **Analyse dynamique des fonctions de la firme**, ed. Bordas, 1973, p.14.

8 Negre C. « *La croissance de l'entreprise* », **Cahier français**, n°234, janv.-fév,1988, p. 21-25.

Cette façon de définir la croissance de l'entreprise (selon la taille) n'explique pas d'une manière précise le type de processus d'augmentation concerné : ses moyens de production, ses résultats ou les deux en même temps (puisque l'augmentation peut concerner les deux notions).

Il est vrai que, d'une manière générale, l'entreprise familiale serait réticente à la croissance. Habituellement, néanmoins, la croissance est l'un des objectifs primordiaux que poursuit l'entreprise. Toutefois, elle nécessite une prise de risque importante par des dépenses ou des investissements supplémentaires dont les retours ne sont pas certains. Or, comme le soulignent Donckels et Frohlich (1991), le dirigeant de la PME préfère un revenu constant et certain à un revenu plus élevé, mais forcément plus incertain. La croissance nécessite, par ailleurs, en cas d'insuffisance des fonds personnels et de l'autofinancement, le recours à des parties externes, telles que les banques, les organismes de capital-risque ou bien les partenaires de l'entreprise. Cette intervention extérieure touche à un pilier de la philosophie de la famille contrôlant l'entreprise : le principe d'indépendance, parfois consacré en religion de l'entreprise, pourrait être violé. Aussi, les entreprises familiales et surtout celles de taille moyenne ne rechercheraient-elles pas la croissance de crainte de ses retombées négatives ? Surtout quand les conditions environnementales garantissent la stabilité et la prévisibilité et assurent une rentabilité suffisante, il semble que la PME en général ne serait pas attirée par l'option de croissance.

1.5. Le processus d'élaboration de la stratégie au sein de l'entreprise familiale

La majorité des recherches dans le domaine de l'entreprise familiale s'accorde à dire que l'entreprise familiale, de petite et moyenne taille en particulier, souffre d'une absence de planification stratégique. Les dirigeants des PME, familiales entre autres, seraient souvent réticents à l'élaboration de plans stratégiques écrits, en invoquant l'évolution rapide de leur environnement, ainsi que le manque de flexibilité de tels plans comme justifications. Le rapport du cabinet Arthur Andersen sur les entreprises familiales aux Etats-Unis (1997), quoique relativement ancien, constate que moins du tiers des répondants déclarent posséder un plan stratégique écrit. Toujours selon ce rapport, cette absence de planification freine la réalisation d'actions essentielles à la survie de l'entreprise familiale. A contrario, les entreprises établissant des plans stratégiques sont plus à même à s'engager plus facilement dans des activités cruciales comme l'organisation fréquente

de réunions de leurs conseils d'administration, l'emploi des membres familiaux en fonction de leur compétence ou l'orientation vers les marchés internationaux. Aussi, le rapport souligne-t-il que les deux tiers des répondants ne réalisent pas de ventes à l'étranger, mais perçoivent la concurrence locale comme le défi majeur à la croissance et à la survie de leurs affaires.

Pour l'essentiel, la PME familiale semble privilégier un fonctionnement informel. Il semble donc que la planification revête un caractère implicite et non formalisée chez les dirigeants de ces entités. Peu étudiées à ce jour, les stratégies adoptées par les PME familiales seraient caractérisées par le localisme et la recherche de stabilité.

Les recherches en stratégie de l'entreprise familiale convergent, d'une manière générale, sur certains points. On s'accorde à dire, en effet, que l'entreprise familiale a une orientation de repli sur soi, qui affecte les perceptions, que se font ses membres quant à l'environnement. Pour Cohen et Lindberg (1974) et Donckels (1991), l'entreprise familiale se caractérise par une orientation « *intérieure* » (« *Inward Orientation* »), c'est-à-dire vers l'efficacité, plutôt que par une orientation « *extérieure* » (« *Outward Orientation* ») vers de nouveaux marchés. Par ailleurs, le système familial permettrait, entre autres manifestations, de créer et de maintenir une certaine cohésion sous-jacente, et donc conservatrice, des hypothèses, des croyances et des convictions fondamentales que se fait l'entreprise, quant à son environnement. L'entreprise familiale est donc plus résistante au changement et plus réticente à la croissance internationale que l'entreprise non familiale. Sa préférence irait davantage vers l'expansion nationale dans la même activité ou dans une activité sensiblement proche.

2. Méthodologie de la recherche

Les phénomènes processuels, comme la prise de décision ou la formation de la stratégie, sont difficiles à étudier en raison de leur caractère flou et de la richesse des informations à prendre en compte dans l'espace et dans le temps. De ce fait, Langley (1997) explique que les outils et les méthodes issues de la recherche qualitative sont généralement considérés comme appropriés pour l'étude de processus complexes. On travaille alors sur des échantillons de taille réduite qui n'ont aucun objectif de représentativité au sens statistique du terme, mais qui répondent à des critères de pertinence de la structure de la population étudiée, compte tenu du problème spécifique de l'étude (Evrard [et al.], 1997).

La grande difficulté pour le choix des PME Familiales a consisté dans le fait qu'en Algérie il n'existe pas de statut juridique reconnu de l'entreprise familiale. Pour cette raison, nous avons eu recours au Bulletin d'informations statistiques, du 1^{er} semestre 2012, du ministère de l'Industrie, de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Promotion de l'Investissement pour nous aider à sélectionner ce type d'entreprises. Ainsi, les PMEF, objets de notre analyse, ont été sélectionnées sur la base des critères liés à la fois à la définition de l'entreprise familiale et à des critères spécifiques à la petite entreprise.

Cette étape vise donc à présenter les premiers résultats issus des traitements de type qualitatifs et quantitatifs, que nous avons effectués à partir des données recueillies à l'aide de questionnaires auprès des PMEF algériennes durant la période 2012-2013, dans le secteur de l'agroalimentaire.

La population de notre étude s'élève à 186 entreprises (PMEF), soit toutes les entreprises qui ont participé à ce programme. L'instrument de mesure utilisé pour recueillir l'information a été l'enquête postale par le biais de l'envoi de questionnaires aux entreprises de notre échantillon. Ont collaboré à l'enquête un total de 175 entreprises sur les 186, auxquelles le questionnaire a été envoyé.

Ce questionnaire est bâti en trois parties et comporte 77 questions fermées et 10 questions ouvertes. Chaque question cherche à donner une valeur à l'un des indicateurs des variables expliquées et explicatives d'un modèle pressenti.

- ☐ la première partie consiste en la fiche d'identité de l'entreprise ;
- ☐ la deuxième partie concerne le degré d'implication du dirigeant dans la stratégie de l'internationalisation, ainsi que les difficultés rencontrées ;
- ☐ la troisième partie vise à repérer les types et les formes de changements organisationnels engendrés de manière directe ou indirecte par la stratégie d'internationalisation.

3. Résultats de la recherche

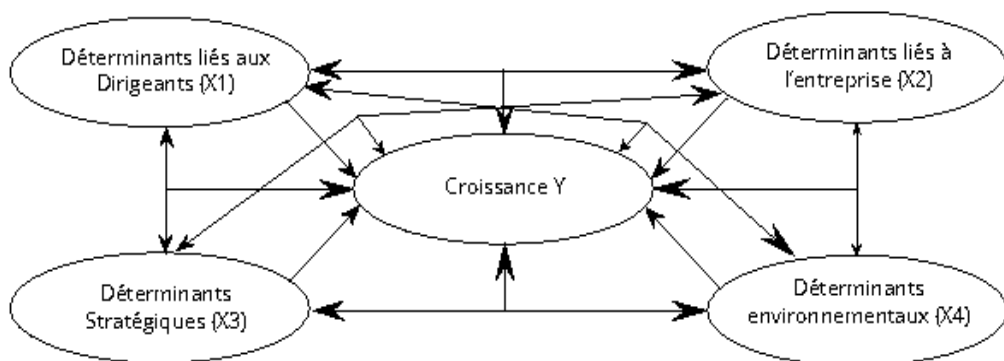
3. 1. Les facteurs incitatifs à la croissance (internationalisation) des PMEF

Afin d'aboutir à des ensembles plus cohérents, quelques auteurs, tels que Birley et West Head, 1995 ont tenté d'établir une classification des recherches consacrées aux déterminants de la croissance. D'autres comme

Weinzimmer 1993 et Lohmann, 1998 ont cherché à identifier les principales approches théoriques adoptées, souvent implicitement, dans le cadre de ces analyses⁹.

Un modèle composé de 4 groupes de variables proposé par Janssen.F (2002) peut être schématisé de la manière suivante :

Figure 2 : Synthèse des différents modèles



Source : Janssen. F. (2002)

$$Y = F(X1, X2, X3, X4)$$

Où :

Y : la variable dépendante : l'internationalisation.

F(x): la variable indépendante.

X1 : la variable indépendante : les déterminants liés aux caractéristiques du dirigeant.

X2 : la variable indépendante : les déterminants liés aux caractéristiques de l'entreprise.

X3 : la variable indépendante : les déterminants stratégiques.

X4 : la variable indépendante : les déterminants environnementaux.

⁹ Trehan. N : « *Les stratégies de croissance externe des entreprises personnelles et familiales* », **Thèse de doctorat de science de gestion**, Université Pierre Mendès France, 2000.

Cela signifie que lorsqu'il y aura des changements ou des variations au niveau des variables indépendantes ($X_1, X_2 \dots$), la variable dépendante Y va connaître les mêmes variations.

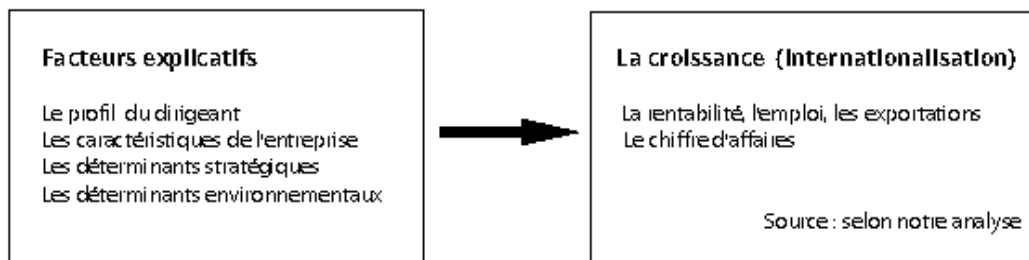


Figure 3 : Modèle d'analyse : approche systémique

3.1.1 La variable indépendante relative aux déterminants liés aux caractéristiques du propriétaire-dirigeant «X1»

Nombreuses recherches sur les organisations ont fait état du rôle indéniable du dirigeant sur le succès et l'échec de l'entreprise, qu'il « pilote ». Le dirigeant d'entreprise est incontestablement la personne-clé pour une meilleure productivité et une compétition efficace sur le marché mondial.

Ceci est plus vrai dans les PME Familiales algériennes à cause du nombre limité de leurs ressources et de la faible taille de leurs opérations. Au sein de cette étude, nous avons identifié quatre types principaux de déterminants liés aux caractéristiques du dirigeant.

- ❑ Nos résultats montrent que 40% des dirigeants des PME enquêtées considèrent la barrière linguistique comme un frein à l'internationalisation de leurs activités. On ne peut que s'interroger des effets négatifs, que cet obstacle représente pour le commerce extérieur de l'Algérie.
- ❑ Les résultats de cette enquête montrent aussi, que 10% des PME sont exportatrices, et que celles-ci ont choisi de s'internationaliser dans les pays géographiquement et culturellement proches. En effet, les entreprises internationales, qui opèrent dans un groupe de pays, ayant une même langue et des similitudes culturelles, peuvent faire des économies de coûts en raison de la réduction et la complexité des opérations managériales (Grant, 1987).

- ❑ Selon plusieurs auteurs, l'âge du propriétaire dirigeant a un impact significatif avec le fait que certaines entreprises exportent ou n'exportent pas. Plus de 60% des dirigeants des entreprises enquêtées ont dépassé les 40 ans, ce qui suppose une certaine maturité, alors que 24% seulement âgés de moins de 40 ans ont réalisé des résultats nuls ou négatifs et leurs entreprises n'exportent pas.
- ❑ 18% des chefs d'entreprises enquêtées avaient un niveau de formation supérieur au baccalauréat. Ils sont nombreux à avoir appris leur métier ailleurs avant d'arriver dans leur entreprise.
- ❑ 90% des propriétaires-dirigeants sont mariés, ce qui suppose une certaine maturité.

3.1.2 La variable indépendante relative aux déterminants liés aux caractéristiques de l'entreprise « X2 »

L'impact des caractéristiques de l'entreprise sur l'internationalisation, hormis la taille et l'âge, a donné lieu à un nombre nettement moins important de recherche que l'influence des caractéristiques du dirigeant.

- ❑ Les résultats de notre enquête permettent aussi de nuancer l'influence de la taille qui est souvent considérée comme devant être à un niveau « critique » pour accéder aux marchés étrangers. En effet, 15% des micro entreprises sont parvenues à réaliser un résultat supérieur à celles des petites ou moyennes entreprises, alors que 50% des PME enquêtées ont été créées durant la période (1999-2000), l'âge moyen est de 10 ans, et la forme de SARL est la forme juridique la plus répandue (70%).
- ❑ Large domination des PME qui sont localisées au centre du pays, et Alger est de loin le centre économique le plus important; la majorité des entreprises enquêtées se trouvant au Sud du pays sont parvenues à réaliser des résultats inférieurs à celles qui sont localisées dans les autres régions.

3.1.3 La variable indépendante relative aux déterminants stratégiques « X3 »

La trajectoire stratégique impulsée par le dirigeant reste un des paramètres

essentiels à prendre en considération pour analyser la gestion des PME, mais quelle stratégie adéquate doit choisir le dirigeant pour réaliser la croissance et le développement de sa PME ? Les résultats de l'enquête montrent que :

- ❑ le marché des PME enquêtées est avant tout national, ensuite local, et enfin régional, très rarement international; les entreprises exportatrices sont de grandes tailles. Les PME non exportatrices considèrent le marché local comme suffisant pour leur activité ;
- ❑ 72,9% des entreprises enquêtées ne sont pas informées par le programme de mise à niveau. L'innovation, le partenariat ou la fusion sont des pratiques non encore utilisées. Toutefois, 27 PME seulement ont pu bénéficier d'une réelle mise à niveau ;
- ❑ la mise à niveau des PME algériennes n'a pas été engagée avec beaucoup de conviction. Elle est conduite de façon un peu désordonnée et par plusieurs acteurs. Il faudrait avoir une démarche consensuelle et mettre en place des programmes unifiés, ou plutôt, un seul programme unifié pour avoir de véritables résultats. Le retard pris dans le domaine de la mise à niveau en Algérie est considérable, et les aides apportées par l'Etat sont jugées très faibles. Par conséquent, les PME algériennes demeurent fragiles.¹⁰ De nouvelles actions doivent être initiées par les pouvoirs publics algériens, pour amener davantage d'entreprises à se mettre à niveau et atteindre ainsi un certain degré de compétitivité qui leur permettra de faire face à l'établissement de la ZLE avec l'Union européenne ;
- ❑ la croissance interne sera positivement pratiquée par une petite entreprise; a contrario une grande entreprise privilégiera la croissance externe.

3.1.4 La variable indépendante relative aux déterminants environnementaux « X4 »

Le dirigeant de l'entreprise devra s'informer sur les conditions (juridiques, fiscales, financières, douanières) dans lesquelles évolue son entreprise, comme il s'informer sur les agrégats économiques les plus significatifs (politiques économiques, demande, concurrence, niveau des revenus, pouvoir d'achat des consommateurs, etc.). Cela peut s'avérer capital pour les besoins de son étude, car pouvant l'éclairer sur l'hostilité d'un environnement ou au contraire sa clémence.

10 10% d'entre elles disparaissent chaque année, selon les statistiques du ministère de la PME et de l'Artisanat .

Absence au niveau du propriétaire-dirigeant des entreprises enquêtées d'une vision globale de son entreprise et de son environnement.

3.2. Les contraintes et les obstacles à l'internationalisation des PMEF algériennes

Cette analyse se fonde sur l'opinion directe des propriétaires dirigeants quant aux freins majeurs au fonctionnement et à l'internationalisation de leur entreprise. Pour ce faire, nous allons articuler notre analyse sur la hiérarchisation des difficultés que les dirigeants des PME enquêtées ont rencontrées.

3.2.1 Obstacles d'ordre financier

Les PME, même en économies puissantes estiment que l'accès au financement, notamment à moyen et long terme, est l'un des principaux obstacles qui les empêchent de développer et d'investir. L'accès aux sources de financement est particulièrement difficile pour les PME qui ne disposent pas de garanties suffisantes, n'ont pas de références établies, ni d'historique de crédit. L'entreprise algérienne n'échappe pas à cette irrégularité. Cette étude synthétise les difficultés financières rencontrées par les PMEF algériennes, comme suit :

- ❑ Plus de 60% des dirigeants des PME enquêtées n'ont pas sollicité un crédit bancaire pour la création ou le développement de leurs entreprises car:
 - l'appui des banques est inadéquat aux besoins de financement des PME, les procédures d'octroi de crédit sont lourdes et inadaptées aux nouvelles données économiques (les banques n'ayant pas encore achevé leurs transformations aux nouvelles exigences du marché libre) ;
 - la plupart des dirigeants des PME enquêtées se plaignent du coût trop élevé des crédits, les garanties exigées par les banquiers sont excessives, et les délais de traitement des demandes de crédit et des opérations trop longs ;
 - 28% des dirigeants des entreprises enquêtées ont peur de la perte de leur indépendance ;
 - 30,8% des PME, qui ont sollicité un emprunt bancaire, ont rencontré plusieurs difficultés quant aux sorts de leurs crédits :(les demandes de financement de ces entreprises étaient presque systématiquement refusées. Pour cause, le taux de recouvrement est faible, 18% des dirigeants affirment que les délais de remboursement sont très courts);

- la prééminence de l'autofinancement dans la structure financière des entreprises enquêtées, ce qui limite leur croissance ;
- une confusion est souvent rencontrée entre le patrimoine social de l'entreprise et celui du propriétaire dirigeant.
- l'inefficacité de la réglementation des changes est inadaptée aux échanges de services ;
- manque de moyens de couverture contre les risques : 20% des entreprises questionnées, trouvent qu'il y a un manque de moyens de couverture contre les risques. Concernant la CAGEX¹¹, outre qu'il s'agit d'un organisme peu connu des exportateurs, ces derniers doivent lui confier l'ensemble de leur chiffre d'affaires assurable, et la durée du crédit accordé à leur partenaire ne doit pas dépasser les 180 jours. Les exportateurs lui reprochent également les limites suivantes : le tarif appliqué (5 ou 3% du montant assuré) est jugé excessif, et n'est pas variable en fonction du risque, du produit ou du pays ; les exportateurs jugent que le chiffre d'affaires, qu'ils réalisent à l'export est assez faible pour recourir à l'assurance, en plus du fait qu'il est reproché à la CAGEX d'assurer des opérations plutôt sans risque. Enfin, les exportateurs se contentent de l'auto-couverture contre les risques.

Une réalité qui contraint les dirigeants des PMEF à recourir souvent par nécessité aux ressources de financement familiales (l'autofinancement) et à celles des réseaux de financement informel, pour survivre, en attendant l'assainissement du réseau formel et l'assouplissement des conditionnalités jugées jusque là insurmontables par les investisseurs privés.

3.2.2 Obstacles liés au marché du travail

En Algérie, le marché du travail est encore instable et sujet à tous les dépassements possibles. Les contraintes, qu'il subit, sont multiples. On peut citer les plus importantes énumérées par les dirigeants des PMEF enquêtées :

- ☐ manque de personnel qualifié (9,4% seulement ont recours à l'embauche par qualification);
- ☐ la majorité des propriétaires dirigeants des entreprises enquêtées préfèrent réserver les postes de confiance dans l'entreprise à leurs enfants ou à leurs proches;

11 CAGEX : Compagnie algérienne d'assurance et de garantie des exportations.

- ☐ le manque accru d'experts en management, de gestionnaires, de techniciens qualifiés...;
- ☐ l'embauche se fait souvent de bouche à oreille, même si cela se fait au détriment de l'intérêt de l'entreprise;
- ☐ la plupart du personnel des PME enquêtées ont des liens de parenté ou de voisinage avec le chef d'entreprise;
- ☐ l'inexistence d'instituts de formations spécialisées et la faiblesse de la qualité des programmes assurés ;
- ☐ l'inadaptation des formations dispensées par les universités avec les besoins réels des entreprises et en matière de techniques modernes de management, de gestion et de marketing ;
- ☐ difficultés de la pratique des langues étrangères chez la plupart des nouveaux diplômés.

3.2.3 Obstacles administratifs et institutionnels

En 1990, D. North développe les notions d'environnement institutionnel et d'arrangements institutionnels. L'environnement renvoie aux règles du jeu, règles politiques, sociales, légales qui délimitent et soutiennent l'activité transactionnelle des acteurs, alors que les arrangements renvoient aux modes d'utilisation de ces règles par les acteurs, ou, plus exactement, aux modes d'organisation des transactions dans le cadre de ces règles.¹²

- ☐ Sur les 175 PME enquêtées, 13 ont essayé de monter une affaire de partenariat. Celles-ci ont échoué à cause des contraintes bureaucratiques, à savoir l'existence de plusieurs interlocuteurs pour l'obtention d'un seul document ;
- ☐ 70% des répondants disent avoir rencontré des contraintes importantes de logistique et de transport. De plus, les démarches administratives sont ressenties comme trop lourdes, la prospection trop difficile, les coûts trop importants. Hormis les informations qui sont jugées peu accessibles, la présence d'experts est considérée comme indispensable. Certaines entreprises ont insisté sur les dispositifs des assurances trop complexes et peu adaptés aux primo exportatrices, sans compter les investisseurs réticents pour les entreprises n'ayant jamais exporté ;

12 Ménard C., « *L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats* », *Cahiers d'économie politique* 2003/1, n°44, p.103-118.

- ❑ un accès difficile au foncier industriel : sur 175 PME enquêtées, 38% ont été à la recherche d'une parcelle de terrain pour investir ou se développer pour une période de temps pouvant s'étendre en moyenne sur près de cinq ans ;
- ❑ les désirs de la famille ne correspondent pas toujours aux intérêts de l'entreprise ;
- ❑ le foncier constitue une ressource clé limitée et un élément déterminant dans toutes les politiques de développement économique. Il est l'un des plus importants problèmes socioéconomiques rencontrés dans la création des PME en Algérie, et demeure incontestablement une contrainte majeure pour les investisseurs. L'historique de la propriété foncière en Algérie dénote une extrême confusion de la situation physique et juridique des biens fonciers, aggravée par la défaillance du système de publicité foncière et l'absence d'un cadastre général.

Autres obstacles

- ❑ Les PME algériennes lourdement taxées : la pression fiscale sur les PME algériennes figure parmi les plus rudes au monde. C'est ce qui ressort de l'étude « Paying Taxes 2013 », rédigé par le cabinet d'audit international Price Waterhouse Cooper (PWC), conjointement avec la Banque mondiale sur le niveau de la pression fiscale exercée sur les PME. L'Algérie est classée à la 170^{ème} place parmi les 185 pays étudiés. Selon l'étude, les PME du pays sont taxées à hauteur de 72%, au moment où ces valeurs sont de 49,6% au Maroc, 42,6% en Egypte et 62,9% en Tunisie. D'après la même étude, en Afrique, le taux d'imposition moyen sur les PME est de 57%, ce qui en fait la région la plus taxée au monde.
- ❑ Finalement, on voit aussi que les programmes d'appui des pouvoirs publics ne sont pas un déclencheur significatif ou une motivation à exporter, bien que ces aides puissent être considérées comme des « facilitateurs ».

Conclusion

Les résultats obtenus dans le cadre de cette enquête ne peuvent pas être appréhendés de façon figée, car l'analyse du processus de développement d'une entreprise à l'international doit se faire pendant une durée de temps assez conséquente du fait que l'exportation constitue un long processus d'apprentissage qui nécessite du temps pour passer de la phase initiale à une phase de présence plus engagée.

Le présent travail s'est fixé pour objectif général d'expliquer la stratégie d'internationalisation dans les entreprises familiales en essayant de cerner les facteurs qui influencent de façon significative leur croissance. A cet égard, cette étude qui a mis en évidence l'influence combien grande qu'exerce le profil du propriétaire dirigeant sur le succès ou l'échec de la stratégie de croissance dans les entreprises.

Lorsque les entreprises doivent ordonner les différents défis, le financement demeure le défi le plus important pour un pourcentage élevé de PME; les dirigeants affirment avoir des difficultés à financer la mise en marché de leurs produits/services, l'achat d'équipements et les activités de recherche et développement, ce qui pourrait permettre de ramener à l'avant-plan les considérations financières. L'importance de ces obstacles au développement des PME varie toutefois selon leur taille, leur localisation, leur taux d'innovation, leur rythme de croissance; globalement, ce sont les entreprises les plus dynamiques qui semblent davantage préoccupées par le financement.

En plus, vue la petite taille de l'échantillon, les résultats obtenus ne peuvent pas être considérés comme représentatifs pour n'importe quelle entreprise, et sont donc propres aux entreprises étudiées. Certaines questions restent en suspend et appellent à d'autres recherches. Il serait, de ce fait, intéressant de mener une étude similaire sur un échantillon plus grand, et de mettre en perspective d'autres variables discriminantes, telles que l'influence sectorielle.

A travers les résultats de cette enquête, il apparaît aussi que les stratégies à mettre en œuvre dans le cadre des exportations des PME algériennes relèvent d'abord du dirigeant de l'entreprise à travers l'utilisation des différents outils de l'analyse stratégique, afin que l'exportation s'inscrive dans la durée. A ce stade, le rôle des dirigeants et les compétences du personnel relevant de l'exportation revêtent une importance capitale.

Mais, la mise à niveau des entreprises, à elle seule ne peut suffire, si en parallèle, elle n'est pas accompagnée par la mise à niveau de leur environnement macro-économique à travers la professionnalisation de l'ensemble des organismes et structures intervenant dans les secteurs du commerce et des finances.

Résumé des mesures proposées

1. L'importance du facteur humain dans la réussite de l'entreprise, car : au-delà des ressources financières qui s'empruntent de la technologie qui s'achète, l'humain est et sera toujours le capital précieux et primordial qui se projette dans la durée.
2. L'objectif tracé par l'Algérie de créer 2 millions de PME à l'horizon 2025, contre 650.000 actuellement est possible à condition de sortir du cercle de l'import-import caractérisant l'économie nationale.
3. Diminuer l'attractivité de la cessation d'activité pour les PME en allant dans le sens d'une homogénéisation des statuts des salariés des entreprises constituées en réseau pour les banques, en mutualisant les coûts du choix de la poursuite de l'activité.
4. Faciliter les anticipations de ré-allocation interne du capital en obligeant les PME à élaborer des plans glissant à trois ans, renseignés par la connaissance des éléments des plans de leurs donneurs d'ordre.
5. Développer l'adaptabilité de l'emploi dans les PME en mettant en œuvre des plans de formation articulés sur les perspectives à moyen terme de l'entreprise et centré sur des formations qualifiantes plus que sur la simple adaptation au poste de travail.
6. Préserver un cadre réglementaire bancaire favorable au soutien des PME, lors des négociations sur la réforme du ratio Cooke et du changement des normes comptables.
7. Création d'un fonds de soutien conjoncturel géré par la BDPME, destiné à compenser l'alourdissement des risques bancaires lors de la consolidation des concours courants.
8. Revoir le programme de mise à niveau des PME pour préparer les entreprises nationales à affronter la compétition internationale et à permettre la diversification des exportations algériennes.

BIBLIOGRAPHIE

- ABDELLAOUI. M & HADOUDI. A «*Outils de financement et contraintes de développement des PME au Maroc* », in revue **Economie et management**, n°09, Octobre 2009, Tlemcen.
- ADAIR. P. & HAMED. Y., « *Le microcrédit : une solution au financement de la microentreprise au Maghreb, communication présentée aux 6^{ème} journées scientifiques du réseau Analyse économique et développement* », 4-5 mars 2004, Marrakech.
- ALLOUCHE. J. et AMANN. B.: « *La confiance : une explication des performances des entreprises familiales* », **Economie et société**, 1998.
- ASSALA. K. : « *PME en Algérie : de la création à la mondialisation* », Communication au **Colloque international « L'internationalisation des PME et ses conséquences sur les stratégies entrepreneuriales »**, le 25, 26 et 27 octobre 2006, Haute Ecole de Gestion, Fribourg, Suisse.
- BASLY S. (2005), « *L'internationalisation de la PME familiale : une analyse fondée sur l'apprentissage organisationnel et le développement de la connaissance* », **Thèse de Doctorat en Sciences de Gestion**, Université Montesquieu - Bordeaux IV.
- BELOUARD. A. & SEDER. S., « *Structure du capital et de la performance des PME algériennes* », in revue **Economie et management**, n°09, Octobre 2009, Tlemcen.
- BENBAYER. H & TRARI-MAEDJAUOI. H : « *Le développement des sources de financement des PME en Algérie : émergence de la finance islamique* », in revue **Economie et Management**, n° 09, Octobre 2009, Tlemcen.
- BENYAHIA-TAIBI. G., DJEMANE-SEGUINI. N. & AMRI. S. : « *L'évolution du rôle des PME privées dans le développement économique en Algérie : Synthèse macroéconomique* », Communication au **5^{ème} Colloque de l'ISG Sousse, Finance et stratégie de développement**, 18 et 19 mars 2010.

BIENAYME A.: « *La croissance des entreprises* », **Analyse dynamique des fonctions de la firme**, ed. Bordas, 1973, p.14.

CABY J. et HIRIGOYEN G. : « *La gestion des entreprises familiales* », ed. **Economica**, 2002.

HIRIGOYEN G. : « *Le financement des PME exportatrices en Europe* », in **Les Euro-PMI, coordonné par B. PRAS et A. BOUTIN**, Economica 1995.

JANSSEN F. : « *Les déterminants de la croissance des PME, analyse théorique et étude empirique auprès d'un échantillon d'entreprises Belges* », **Thèse de doctorat**, Université Jean Moulin – Lyon 3 , Juin 2002.

MENARD C. : « *L'approche néo-institutionnelle : des concepts, une méthode, des résultats* », **Cahiers d'économie politique** 2003/1, n°44, p.103-118.

NEGRE C. « *La croissance de l'entreprise* », **Cahier français**, n° 234, janv-fev, 1988, p.21-25.

TREHAN N : « *Les stratégies de croissance externe des entreprises personnelles et familiales* », **Thèse de doctorat de science de gestion**, Université Pierre Mendès France, 2000.

Autres documents

Décret législatif du 05/10/1993 relatif à « *La promotion des PME* ».

Ministère de la PME et de l'Artisanat : « *Bulletin d'information économique* », **Bulletin n°6 (2012)**.

Ministère de la PME et de l'Artisanat : « *Bulletin d'information économique* », **Bulletin n°6 (2013)**.

Loi n° 01-18 du 12 décembre 2001 portant sur la « *Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise* », **Art. n°4, JORA**.

www.pmeart-dz.org/fr, ministère de la Petite et Moyenne Entreprise et de la Petite et Moyenne Industrie, Art.4 - « *Loi d'orientation sur la promotion de la petite et moyenne entreprise* », Décembre 2001.

ETHIQUE ET DEVELOPPEMENT DURABLE : QUELQUES ELEMENTS D'APPRECIATION

M. Ali BENTABET¹

Résumé

La présente réflexion tente une incursion dans un domaine tout récent et peu exploré par le champ de la pensée économique, à défaut d'un référent réel, observable dans la plupart des économies, notamment celle de la partie Sud, celle des pays émergents ou en quête d'émergence. Sans doute l'introduction d'un filtre non financier pour évaluer une stratégie d'investissement ne suscitant guère d'intérêt a une part de responsabilité.

Aussi, faut-il remarquer une certaine indigence en matière de données disponibles et d'ouvrages spécialisés dans l'équation éthique et développement durable en particulier dans les pays en développement. Toutefois, la question de l'éthique dans une problématique de développement durable et de l'impératif de la bonne gouvernance, mérite débat.

Le présent article tente quelque peu un essai sur la question.

Mots clés : éthique - développement durable - investissement traditionnel - dimension durable - rendement financier.

¹ Professeur de l'Enseignement supérieur.

1. LES FONDS ETHIQUES

1.1. GENESE D'UN CONCEPT

La plupart des recherches sur la naissance des fonds éthiques mettent en exergue le marché américain comme lieu précurseur de leurs premières ébauches. Ainsi, à partir de 1928, le marché américain institue l'exclusion morale des portefeuilles des sociétés opérant dans le tabac, l'alcool et les jeux. Ils sont le fait d'institutions religieuses : les valeurs incriminées et étiquetées *sin stocks* sont exclues de leurs investissements, qualifiées d'actions du péché.² A leur tour, les secteurs de la pornographie, les armes ou le nucléaire vont faire l'objet d'un anathème, conformément aux vœux de certains investisseurs. L'utilisation du mot « éthique » s'est ensuite généralisée abusivement à toute forme d'investissement alternatif, introduisant un filtre non financier contre le tabac, l'alcool, pour l'environnement. Pour certains, les fonds éthiques deviennent synonymes de « fonds sous-performants ».

En 1973, apparaissent les premières banques communautaires qui écartent ouvertement de leurs clientèles les mêmes secteurs exclus par les investisseurs socialement responsables. (A. Savitz). Dans le contexte de la lutte pour les droits civiques, la responsabilité sociale des entreprises (RSE)³ mettait l'accent sur les meilleurs « élèves » dans les différents secteurs d'activité. (J. Elkington).

En 1982, le premier cabinet « sociétale » faisant profession d'analyser les sociétés à partir de cette approche voit le jour. A ce niveau de la réflexion, on peut remarquer, que ce sont les clients, et *in fine* la société civile qui fait pression sur le principe du socialement responsable américain. Au mieux, le financier a formalisé le procédé pour le rendre financièrement gérable.

-
- 2 Au niveau étymologique, éthique renvoie à une racine grecque *ethos* ou *éthico* qui signifie les mœurs ; de son côté, la morale renvoie à une racine latine « *mores* », les coutumes ; les deux concepts mettent en exergue le poids des principes et de la culture d'une société comme guide à l'action humaine et élément de référence pour distinguer le « Bien » du « Mal », le « juste » de l'« injuste ». D'après le Larousse et le Petit Robert.
 - 3 La RSE correspond à une réponse stratégique des entreprises aux changements de la société. En allant au-delà de leurs obligations légales, les entreprises répondent aux pressions sociales, économiques et environnementales croissantes.

Aux Etats-Unis, 80 % de la gestion éthique se fait sous mandat, et pas en OPCVM (organismes de placement collectif sous forme de valeurs mobilières). En fait, un tel développement n'aurait pas été possible sans ce partage des rôles. Il est vraisemblable que la relation commerciale, qu'entretient un banquier avec ses entreprises clientes, lui interdit tout boycott. On en déduit que c'est bien l'intervention express de l'épargnant qui lui permet de justifier l'exclusion boursière et de préserver sa relation bancaire.

Par ailleurs, l'extension des fonds éthiques semble mal s'accommoder dans le cas de figure d'un sous-développement de la bourse, l'hégémonie du secteur public, une forte culture obligataire, ainsi que l'absence de fonds de pension. De là à conclure que fonds éthiques riment avec libéralisme financière, la question mérite débat. Néanmoins, c'est vers la fin des années 90 que le phénomène des fonds éthiques va s'enraciner peu à peu en Europe. Il s'impose de concert avec une prise de conscience de l'impératif d'orienter le développement de la société dans une dimension durable. Autrement dit :

- ☐ que le développement ne remette pas en cause les intérêts des générations futures ;
- ☐ qu'il soit harmonieux à trois dimensions d'égale importance : économie, sociale et environnementale.

Concrètement, une variété de critères est prise en compte qui témoignent de l'intégration d'une nouvelle donne contraignante, qu'est le développement durable :

- ☐ les collaborateurs ;
- ☐ les clients et les fournisseurs ;
- ☐ les actionnaires ;
- ☐ la société civile ;
- ☐ l'intégration de l'environnement.

Dans cette logique, la sémantique propre au développement durable s'enrichit de nouvelles désignations, telles que la : « *Triple Bottom Lin* ». ⁴ Elle est le corollaire de la notion de développement durable en entreprise, (responsabilité sociale des entreprises), vue sous l'angle évaluateur de l'entreprise, lieu de création de richesses.

Qu'on en juge :

- ❑ social : la prise en compte de la dimension sociale de l'activité de l'entreprise par l'ensemble des partenaires qui la composent (ou *stakeholder* en anglais), dans un esprit coopératif et solidaire, relations fondées sur un équilibre mutuellement profitable ;
- ❑ environnemental : l'entreprise citoyenne, pleinement engagée dans le respect et la sauvegarde des écosystèmes ;
- ❑ économique : solvabilité et promesse de réalisation d'un surplus financier.

Le développement durable reste un concept pouvant être décliné selon de nombreux axes : ses fondements peuvent être vus comme étant philosophiques et/ou scientifiques, ses applications touchent tout autant le droit que les technologies de pointe ou la gouvernance. Souvent, s'impose une démarche dénonciatrice des dérives du capitalisme devenu financier à outrance, qualifié de carnassier (Aglietta, M). Ainsi, on pourrait mettre en exergue les quelques points d'incompatibilité entre développement durable et éthique, et logique néolibérale et son corolaire le seul primat de la valeur actionnariale :

- ❑ développement durable et éthique contre l'idée que seule l'efficience (présumée) de marchés financiers oriente efficacement l'activité économique et la vie sociale ;
- ❑ Antagonisme : avec la mondialisation du capitalisme et son extension à tous les domaines, non seulement celui des biens matériels mais aussi celui des biens immatériels (culturels) et, au-delà, jusqu'aux biens communs indispensables à la vie et au vivant, ont étendu le domaine de la marchandisation de l'humain.
- ❑ Le développement durable renvoie à l'idée deconstruire et de mettre en œuvre des politiques publiques accordant la priorité question sociale : précarité, vulnérabilité, expression spatiale et sociale des inégalités économiques, « empowerment », discriminations...

4 A ce propos, on pourra trouver de larges données sur ce tryptique à l'adresse suivante : www.piloter.org/developpement-durable/tableau-de-bord-du-developpe. Par ailleurs, on pourra lire :

- Ohn Elkington : « *Cannibals with Forks : the Triple Bottom Line of 21st Century Business* » New Society Publishers. 1998.
- Andrew Savitz : « *The Triple Bottom Line : How Today's Best-Run Companies are Achieving Economic, Social and Environmental Success and How You Can Too* » Jossey-Bass. 2006.

- ❑ Antagonisme : avec la mondialisation du capitalisme et son extension à tous les domaines, non seulement celui des biens matériels, mais aussi celui des biens immatériels (culturels) et, au-delà, jusqu'aux biens communs indispensables à la vie et au vivant ont étendu le domaine de la marchandisation de l'humain.
- ❑ Le développement durable renvoie à l'idée de construire et de mettre en œuvre des politiques publiques accordant la priorité à la question sociale : précarité, vulnérabilité, expression spatiale et sociale des inégalités économiques, « *empowerment* », discriminations...
- ❑ Développement durable incompatible avec l'équation : les dettes publiques sont responsables de l'excès de dépenses.
- ❑ Développement durable et éthique va en contre-sens, selon laquelle il y a responsabilité des dépenses comme transfert des richesses au détriment des générations futures. N'y a-t-il pas intention inavouée de réduire le périmètre de l'action de l'Etat ?
- ❑ De surcroît, ne vaudrait-il pas mieux supprimer le PIB, cet indicateur tronqué pour éviter de concentrer toute l'attention dessus. Surtout depuis que certains pays intègrent dans son calcul l'économie souterraine...
- ❑ Non, la suppression du PIB n'est pas forcément la bonne option, car c'est un indicateur qui permet de mesurer le volume de l'activité marchande. Le problème est que l'on se base sur cet unique indicateur, alors qu'il nous en faudrait d'autres. Par exemple un pour mesurer le coût carbone des activités, un autre pour juger de l'évolution des inégalités, un sur l'accès aux droits fondamentaux comme le logement, etc. Il faudrait une batterie de quatre ou cinq indicateurs en plus du PIB, sur lesquels il y aurait un large débat qui permettrait d'avoir une meilleure photographie de la santé de notre société.

1.2. De l'impact de la dimension culturelle sur la typologie des placements éthiques

Il faut préciser que c'est dans la foulée des grandes négociations sur l'environnement (sommet de Rio), que se dessinent les fonds éthiques dans leur diversité. A ce sujet, la dimension culturelle est indéniable.

C'est ainsi que pour le cas français, l'observation démontre l'intérêt porté sur les fonds Emploi qui instaurent des relations harmonieuses à partir de critères, tels que le salaire moyen, le budget formation, la part du capital détenue par les salariés,...

L'Allemagne et la Suisse se reconnaissent dans leur intégration de la variable sociale (les droits de l'Homme) dans les fonds éthiques et l'intérêt porté aux énergies renouvelables.

Le tableau suivant dresse la physionomie mondiale des fonds éthiques :

	Nb	Actifs Mds euros	PDM*	Poids CB**
USA	230	153	85,4%	56,5%
Canada	47	6,3	3,5%	2,2%
Royaume-Uni	67	6,9	3,9%	10,5%
Europe	217	11	6,1%	19,6%
France	58	1,4	0,8%	4,3%
Belgique	36	1,9	1,0%	0,4%
Australie	26	0,5	0,3%	1,6%
Japon	9	1,4	0,8%	8,3%
Total	596	179	100%	100%

Source : Apogé pour 2001

* Parts de marché par rapport au marché des fonds éthiques

** Capitalisation boursière

1.3. L'impact de l'activisme actionnarial

On comprend par activisme actionnarial, les effets conjugués et le poids de tous les actionnaires, notamment ceux issus de la société civile pour influencer sur les entreprises et les investisseurs grâce à leur crédibilité et leurs compétences. L'objectif étant de faire valoir et d'imposer une gestion éthique.

Les Etats-Unis en est le cas de figure de ce type d'activisme, comparativement au capitalisme « éthique » d'Etat en France actuellement. A ce dernier niveau, le fait dominant en matière de gestion « éthique » est l'épargne salariale où la gestion est paritaire. Il s'agit à terme de transformer l'option « sociétale » en obligation. Cette logique va impliquer fortement la partie syndicale.

Au terme de cette brève approche non moins controversée de l'éthique, l'enseignement à tirer consiste à dire que chaque société a la gestion qu'elle mérite. Point ne sert d'attendre la création d'une banque éthique ou durable, ni le vote d'une loi dans ce sens. Loin de tout effet de mode ! Il importe en fait à chacun d'exiger de son banquier la prise en compte de ses valeurs personnelles dans la gestion de ses valeurs mobilières.

Sur le long terme, l'option pour un développement durable allant de pair avec l'éthique implique que les résultats financiers soient identiques à une politique d'investissement classique. La finalité de l'*asset manager* est d'intégrer une dimension durable aux modèles risques/rendements classiques.

2. Rendements et risques d'une politique d'investissement durable

2.1. De la durabilité et du risque

S'il y a un fait certain, c'est la prise en compte des critères sociaux ou moraux, dans le cadre d'une politique d'investissement initiée par les investisseurs éthiques. C'est dire que les critères financiers ne sont plus leurs seuls objectifs.

Par rapport à l'impératif qu'est devenu l'investissement durable dans la plupart des sociétés actuelles, les entreprises vont être jugées sur le score qu'elles réalisent pour une série de critères non financiers, comme la politique environnementale, la politique sociale, le respect des droits de l'Homme et la *corporate governance* (gouvernement d'entreprise). Par ailleurs, il importe de dénoncer le concept du capital humain qui ne cesse d'encoder nos sociétés à tendance néolibérale.

Investir durablement équivaut à faire le pari que les indices durables jouissent d'un meilleur rapport risque/rendement, et donc peu d'écart par rapport aux stratégies d'investissement traditionnelles. C'est à cette aune que le discrédit sur l'introduction de filtres non financiers pourra être évité, tout en évitant que les relations humaines soient noyées dans les eaux glacées du calcul égoïste (Mark K).

Ainsi par exemple, il serait intéressant de s'interroger si le rendement d'une stratégie durable peut s'écarter de celui d'un portefeuille traditionnel dans une optique à court et moyen terme ? Question opportune, compte tenu de la composante différente des portefeuilles durables : soit un nombre limité d'actions, ce qui entraîne un risque spécifique (résultant de la sélection d'actions individuelles).

En conclusion, il est vraisemblable qu'à long terme l'intégration des principes durables ne pourrait être que bénéfique, puisque les produits de placement durables représentent dès lors, une gamme de produits supérieurs, puisqu'ils combinent résultats financiers similaires et valeur ajoutée sur le plan social. Pour peu que les modèles de sélection durables utilisés permettent une diversification sectorielle et géographique suffisante.

Si nous acceptons le principe qu'il n'existe pas un mètre étalon de l'éthique, mais des « éthiques » propres à chaque investisseur, à chaque culture, la généralisation du terme éthique doit être relativisée.

Au lieu d'avancer le mot, il faudrait évoquer plus justement l'idée d'une responsabilité partagée pour une croissance durable. Il s'agit moins d'un engagement militant qu'une prise de conscience, qu'un développement durable de nos économies passe par une participation de tous les acteurs, au-delà des enjeux strictement financiers. C'est à ce prix que performance boursière et développement durable peuvent cohabiter, et non antinomiques.

L'approche suivante, sous forme mathématique devrait asseoir l'idée d'un mariage possible entre éthique et finance.

2.2. Rentabilité financière et éthique : exemple de modélisation

L'analyse moyenne – variance de Markowitz selon certaines études – ne semble pas convenir pour analyser le choix de portefeuille d'un investissement qui affiche des préoccupations éthiques.

$$\text{Max}_{xi} [E(RF) - \frac{\alpha}{2} \text{var} (RF)] + \gamma [E(RS) - \frac{\beta}{2} \text{var} (RS)]$$

Où :

- X_i = part du titre i dans le portefeuille.
- RF = rentabilité financière.
- RS = rentabilité sociale.
- α = aversion au risque financier de l'investisseur.
- γ = gout pour le socialement responsable de l'investisseur.
- β = aversion à l'opacité de l'investisseur.

Si le coefficient γ est nul, le programme précédent est identique au choix du portefeuille dans un cadre moyenne – variance, selon Markowitz.

2.3. Le développement durable : équivoque et polysémie

La financiarisation des économies, le primat de logique fondée sur la réalisation de la valeur actionnariale au dépend de l'économie réelle des entreprises et du social, et inévitablement les pressions exercées par la société civile en termes de prise en compte de profondes inquiétudes liées à l'environnement et à l'éthique allaient mettre un terme à ce refoulement. En fait, la mise en perspective d'un développement durable va constituer le référent aux choix politiques alternatifs, aux dérives d'un capitalisme devenu carnassier et prédateur.

En affinant la réflexion, on relèvera sans doute que le concept de développement durable n'est pas absout de limites. Après la Deuxième Guerre mondiale, dans un contexte keynésien ambiant, la croissance des sociétés occidentales a été assujettie à l'impératif de l'accumulation du capital, où le jeu des acteurs était assez équilibré, puisque hausse des salaires et rétribution capitaliste allaient de pair. La contrainte environnement n'était point une priorité sous l'effet d'une embellie économique anesthésiante.

Néanmoins, les trois décennies dites glorieuses, car financées par un système bancaire au pouvoir confisqué (une banque centrale prêteur contraint) vont se heurter à un phénomène de rupture, en l'occurrence la récurrence des crises à caractère financier. Elle est la conséquence directe d'une financiarisation sans précédent des économies, dans un contexte d'intégration des marchés, et de facto le risque accru de contagion, la course aux gains, générant une inflation de profit contre une prise de risque démesurée va se faire au mépris d'une responsabilité sociale, notamment au niveau des grandes firmes, exerçant le vrai pouvoir décisionnel. A la centralisation du pouvoir par un parti unique, s'est substitué un pouvoir décentralisé exercé par les marchés financiers.

Hégémonie des marchés financiers, économie de l'offre version ricardienne, politique de la monnaie forte, versus plein emploi, ont comme répliques des revendications citoyennes en termes de partage plus juste des fruits de la croissance économique et fait nodal de l'intégration de la donne environnementale.

3. De la typologie des risques

3.1. Soupçon de manichéisme

Pour certains, il existe un risque réel de voir le concept de développement durable faire l'objet d'arrières pensées inavouées de type malthusienne. Face à la crise de l'économie politique du développement, l'ajustement reste la seule alternative scandée par les pays riches à destination des économies du Sud et son alter ego la dimension quantitative au dépend d'une qualité de vie portée par une volonté librement choisie. Cet inavoué probablement malsain est soutenu par une approche protectionniste égoïste et peut être un remake de délocalisation industrielle porteuse de pollution et de dépendance économique, voire culturelle et technologique.⁵

3.2 Du droit à l'information

La communication est au cœur de tout processus d'innovation et de mutation, pour peu qu'elle soit équitablement diffusée et répartie en temps réel. Le monopole exercé par les grands centres décisionnels, souvent localisés pour l'essentiel hors des économies périphériques, occasionnant indéniablement des impacts limités, réduit l'intervalle de liberté et de décision dans les entreprises en quête d'urgence dont le seul salut en termes de compétitivité réside dans l'innovation des processus à tous les niveaux, aidées en cela par la révolution internet.

Des lors, soit la communication est privatisée et confidentielle, soit mal répartie ou parfois non suivie d'action. Dans tous les cas de figure, elle va rester sans effets sur l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Celles-ci sont généralement dans les économies pauvres de type start up, voire de petite taille et forcément vulnérables, avec une espérance de vie extrêmement réduite.

Un troisième risque est celui d'une dérive vers des modèles de durabilité faible, c'est-à-dire admettant la substitution du capital naturel par un capital de connaissances.

5 Envisager la gratuité des médicaments de lutte contre le sida pour les pays en voie de développement est une mesure de nature éthique *a priori*, mais une telle mesure n'entrave-t-elle pas les efforts de recherche-développement des industries pharmaceutiques, et ce faisant tout progrès futur ? D'autres solutions ne devraient-elles pas être envisagées : financement des Etats... ?

3.3. De la moralité du capitalisme

Un quatrième risque, plus pernicieux encore (A. Comte-Sponville). En effet, il est à craindre que l'éthique d'entreprise crie haut et fort dans les colloques au nom de l'intérêt (en fait de l'entreprise) ne masque en réalité le manque d'une morale plus large. En pratique, la fluidité des flux d'informations et financiers de la mondialisation aboutit à une multiplication des investissements étrangers non contrôlés. Cela peut court-circuiter les actions coordonnées des pays ou des groupes de pays dans le domaine politique et juridique en particulier, du fait de biais culturels et de rigidités administratives des Etats. Les marchés prompts à accompagner toute évolution de la gouvernance, ne sont-ils pas en train de créer de nouvelles dépendances, de nouveaux pouvoirs et de nouvelles contraintes, moins visibles et moins apparents, parce que plus anonymes et plus dématérialisés que les institutions et les autorités traditionnelles plus inhumaines ?

3.4. La question de la normalisation

Un cinquième risque vient de l'accaparement par les puissances qui maîtrisent les technologies de l'information, des procédures de normalisation et de régulation internationales. De ce fait, les plus riches risquent d'imposer un modèle qui aboutit de fait à une répartition encore plus injuste des savoirs, et par conséquent des ressources naturelles.

Les logiciels dits *open source* et les sociétés ou organisations favorisant leur mise en œuvre (dont les SSL⁶), peuvent peut-être contribuer à réduire ce risque.

3.5. Quels critères d'évaluation ?

Un sixième risque est que les critères d'évaluation soient mal équilibrés et croisés entre l'environnement, le social, et l'économique, ou bien la mise en œuvre de modèles globaux biaisés (retour à des utopies ou certaines formes d'idéologies,...). Par exemple, le biais environnemental peut masquer d'autres carences.

3.6. La contrainte sociale

Un septième risque est que le label « développement durable » soit récupéré pour appuyer de plus en plus de politiques ou d'actes n'ayant aucun rapport avec la notion même ou s'y rattachant d'une façon très superficielle. Par exemple,

6 Société de service des logiciels libres.

le « *tourisme durable* », application au tourisme du concept de développement durable, a tendance à être un tourisme d'élite qui, au nom du respect de l'environnement, dresse une barrière sociale en augmentant le tarif des séjours, afin de « *préserver l'environnement* », oubliant le volet social.

3.7. La problématique de l'interprétation comptable financière

Un huitième risque est que les analystes financiers chargés d'évaluer les rapports de développement durable des entreprises ne disposent pas de la formation nécessaire sur les concepts de développement durable et d'outils d'analyse adaptés (structuration). Plus exactement, la difficulté dans l'immédiat de disposer d'une interprétation comptable et financière du développement durable. Pire, à quelles normes d'évaluation faut-il s'y soumettre ?

Au terme de cet essai, il est sans nul doute opportun de souligner l'importance d'insérer la question de l'éthique et du développement durable dans le cadre de la problématique de la gouvernance, du dépassement de l'archaïsme des rapports de l'individu à l'Etat dans les sociétés en quête d'émergence (cas algérien), et donc des perspectives d'une réelle implication de la société civile, encore dubitative quant au bien fondé d'un tel projet. Faire barrage à la fatalité qui ferait que l'avenir, issu du capitalisme sacralisant le profit financier, soit inévitable à la façon d'Orwel, où le gouvernement politique n'a aucune espèce d'importance, du fait de la nature absolutiste du monde capitaliste, norme par deux règles simples et universelles : le pouvoir de la finance et les règles de l'équilibre financier.

Laissons le débat ouvert, et plaidant pour la littérature, à qui il lui appartient d'aider à dépasser nos représentations très fortement charpentées et presque inconscientes de la vie sociale, c'est-à-dire l'imaginaire social institué, tel que la peur, le désir, le reflet de soit-même,...(Castoriadis C.).

* *
*

BIBLIOGRAPHIE

Aglietta M. « *Les crises de la globalisation financière* », Paris, **La Découverte**.2008.

ARESE. « *Analyses et recherches sociales et environnementales sur les entreprises* », France 2000.

Chape S. 2008. « *L'imaginaire* », selon Cornélius Castoriadis « *La vie des idées* ». fr.

Comte-Sponville A. : « *Philosophe et humaniste français* ». A ce sujet, on évoquera : « *Ethique et entreprise* », et le « *Capitalisme est-il moral?* », **A. Michel**, 2000.

François L., Chaigneau P. et Chesnay M. « *Criminalité financière* », **ed.Organisation**, 2002.

John Elkington: « *Cannibals with Forks: the Triple Bottom Line of 21st Century Business* » **New Society Publishers**. 1998.

« *La vie des idées* ». fr. <http://www.socialinvest.org/areas/research/trends/2001-Trends.htm>.

Polanyi Karl « *Le marché et le socialisme* » par Arnault Skornicki , le 15 septembre 2008.

Richard B.et Miellet D.« *La dynamique du gouvernement d'entreprise* », **ed. Organisation**.

Savitz:Andrew « *The Triple Bottom Line: How Today's Best-Run Companies are Achieving Economic, Social and Environmental Success and How You Can Too* ». **Jossey-Bass**. 2006.

Wirtz, P. 2002, « *La nouvelle dynamique des relations banque-entreprises* », **Economica**.

SYSTÈME NATIONAL D'INFORMATION : ENJEUX DE PRÉSERVATION ET DÉFIS PROCÉDURAUX FACE AUX EXIGENCES DE LA GLOBALISATION

M. Mohamed BOUNAAMA¹

Résumé

Personne morale de droit public, l'Etat possède, une existence historique et une assise structurelle et fonctionnelle façonnée à travers l'histoire. En ce sens, elle incarne la prépondérance du rôle régulateur et tutélaire dans la protection et la gestion des aspects sécuritaires de l'information. Conséquemment l'information reflète la base du système et des caractéristiques dominantes du fonctionnement des structures de l'Etat.

La question de la préservation de la traçabilité des actes des institutions, voire de l'entité dimensionnelle réunie sous le vocable « information », doit être gérée en synergie avec la stratégie administrative, politique et stratégique de l'Etat, induisant les facteurs tant endogènes qu'exogènes en relation avec les dividendes à engranger dans la capitalisation des expériences.

La thématique de l'étude se profile à travers le prisme « préservation » dans le cadre d'une approche définitionnelle des principales actions et mesures que fixe la corrélation méthode / pratique, tendant à mettre en avant une stratégie nationale de préservation d'un des attributs de souveraineté.

Tour à tour et au détour des dangers qui guettent ces trésors nationaux, il est fait état des divers défis auxquels font face les Etats, aussi bien dans la maîtrise du cycle de vie de l'information que dans la préservation de l'intégrité du fonds patrimonial national, qu'il soit composé de biens culturels en général ou d'archives en particulier.

1 M. Mohamed BOUNAAMA est Docteur en sciences (archives), titulaire outre d'un Magistère, d'un Diplôme supérieur en bibliothéconomie (DSB) et d'une Licence en Sciences politiques, option Organisations administratives. Conservateur en chef des Archives et Bibliothèque. Il a également exercé en tant qu'enseignant associé à l'Institut de Bibliothéconomie et des Sciences Documentaires - Université d'Alger - 2.

Le concept de biens culturels est présent dans cette analyse comme un fil conducteur, alors même que la notion de l'information en tant qu'élément consubstantiel au pouvoir et associé à la souveraineté, se cherche encore et toujours un sens et une définition, notamment dans un contexte international conflictuel et une vulnérabilité financière manifeste.

L'information que véhiculent les actes solennels produits par l'administration dans le cadre des missions et attributions qui lui sont dévolues, constitue non seulement le référent légal et patrimonial de l'Etat nation, mais aussi l'assise mémorielle de la société dans sa diversité et la richesse de sa composante.

Face aux exigences de la mondialisation et dans un monde résolument braqué sur le challenge de la bonne gouvernance, la thématique du management de l'information et son devenir, constitue une préoccupation centrale. A cet égard L'érection d'un Système national d'information s'installe comme un gage de pérennité des actes des institutions et le garant de l'Etat de droit.

Introduction

Consubstantielle au pouvoir, l'information a souvent été la proie à travers l'histoire à différentes sortes de convoitise, plus particulièrement lors des conflits armés.² Soit par la symbolique qu'elle charrie lorsqu'il est avéré qu'il s'agit de supports d'information ancestraux et donc précieux, comme c'est le cas des archives royales de la Corée du Sud prises par les Japonais³, ou les manuscrits coréens pris, puis restitués par la France⁴, ou tout simplement en tant que butin de guerre saisies, puis déplacées.⁵

2 Les deux conflits mondiaux (Première et Deuxième Guerre mondiale ; 1914-1918 et 1939-1945) ont connu de l'avis des spécialistes de la question des archives déplacées, la plus grande migration d'archives depuis les déplacements de Chambéry, en passant par les diverses formes de spoliations commises à l'encontre des archives. Voir Thèse de Doctorat de Bounaama Mohamed. « *La question des archives déplacées* ». Université d'Alger 2, Institut de bibliothéconomie et des sciences documentaires. Alger, Mai 2013.

3 En marge du sommet du G20 de Séoul, le Président de la République française a annoncé le retour en Corée de 297 manuscrits coréens conservés par la Bibliothèque nationale de France depuis 1867. gestion-des-risquesinterculturels.com/points-de-vue. Site visité le 18/08/2014 à 21-58.

Il est incontestable que l'information a de tout temps constitué un enjeu stratégique pour les gouvernements. Le sort réservé aux documents constituant les originaux des traités de Versailles, en est l'exemple édifiant. De par la solennité de leur teneur, ces archives ont été utilisées par l'armée nazie pour se venger des conséquences subies par l'Allemagne au sortir de la Première Guerre mondiale. En effet, lors de l'occupation de la France, ces archives ont été saisies et déplacées par deux fois à Berlin, puis vers Moscou, et sont depuis en partie introuvables.⁶

En tant que support d'information par excellence, les documents générés par les institutions de l'Etat sont un instrument de gestion et de fonctionnalité au profit des stratégies de prise de décision. Ils ne sont pas composés uniquement d'actes solennels et officiels, mais aussi d'éléments aux attributs de souveraineté et de facteurs de régulation et d'évaluation de la bonne gouvernance. Ils contribuent à ce niveau à la cristallisation du processus de production des textes et chartes établissant les fondamentaux de l'Etat de droit et en définitif de l'Etat souverain.

Il est universellement admis que ces documents, de par la teneur qu'ils charrient, constituent l'outil, par lequel se traduisent les différentes relations de gestion et de service entre les institutions de l'Etat. Elles forment le maillon fort consacrant l'interopérabilité de la chaîne des inputs et outputs entre l'administration, son environnement institutionnel et le citoyen.

4 Les exemples de telles exactions commises à l'encontre de la mémoire des peuples et nations foisonnent à travers l'histoire. Nous citons la forte concupiscence hégémonique de l'empire Mongol qui poussa au siège, puis à la mise à sac de Baghdad, (considérée sous la direction du Calife Abasside Al-Mu'tasim comme l'empire le plus développé et le plus prospère de l'époque), à commencer par la destruction des œuvres composées d'archives de manuscrits et de livres... Une véritable hécatombe pour l'ensemble de l'humanité que celle commise par la troupe (armée comptée selon, Alain Démurger, d' un fort contingents de combattants chrétiens de Géorgie et d'Arménie, de Chinois, de Perses et de Turcs) d' Hulagou Khan petit fils de Gengis Khan le 10 février 1258, à telle enseigne que la légende fait croire que les eaux du Tigre soient devenues noires d'encre.

5 Baghdad disposait à l'époque de la plus grande et riche Bibliothèque au monde, Bait al-Hikma, sans compter les bibliothèques de provinces et les autres centres de rayonnements culturels et culturels à l'instar des mosquées et des lieux de rencontres de réflexion et de recherche.

6 Coeure, Sophie. Chapitre premier « *Les projets du grand Reich pour le archives ; idéologie, nationalisme et histoire* ». Paris : Payot, 2009. p.22.

A ce titre, ces supports d'information participent à la conception du creuset dans lequel s'intègrent les idéaux de la collectivité, érigent le sceau des acquis matériels et immatériels, et contribuent à l'émergence de la synergie sociétale et institutionnelle. Les actes paraphés deviennent par conséquent, autant d'éléments de traçabilité et de références attestant l'existence de l'Etat, de ses institutions et la souveraineté sur le territoire.

Ces informations à caractère administratif ou politique sont des archives dotées d'une valeur à la fois légale et pérenne en tant que preuve,⁷ mais aussi d'assise historiographique et patrimoniale. De par leur nature et l'aspect emblématique, qu'elles véhiculent, l'Etat en est le gardien et le premier protecteur. Subséquemment, il a pour mission de procéder à leur évaluation, leur classement, d'assurer leur protection et d'en réglementer les niveaux d'accès.⁸

Il convient d'observer dans ce registre, que ces archives originellement publiques, se définissent comme un élément caractéristique de la mémoire de l'Etat, faisant partie du domaine artificiel national, et donc inaliénables et imprescriptibles. Par conséquent, tout préjudice ou violation de leur structure organique, équivaut à une atteinte aux fondamentaux de la notion du fonds patrimonial et référentiel national.

L'érection d'un Système national d'information permet aux institutions dont les activités sont réputées d'intérêt stratégique d'assurer une prévention à la mesure de la valeur et de la sensibilité des informations qui y sont conservées. En observant des règles rigoureuses de paramétrage et d'accès normalisés, ces pôles s'érigent en bastion inexpugnable dans le système d'exploitation et de protection de l'information.

7 C'est grâce aux archives de la Direction de la Documentation et de la Sécurité (DDS) du Tchad, que les enquêteurs de la Cour Pénale Internationale (CPI) ont pu établir les preuves des exactions commises par l'armée tchadienne sous le pouvoir de l'ex président Hissani Habré. Poursuivi pour son implication dans des meurtres commandités au Tchad, il est condamné pour crimes contre l'humanité.

8 Boumnela, Mohamed. (pseud.). « *Les archives : enjeu politique et revers culturel* ». **El Watan**. Rubrique idées et débats. 06 février 2011. « *L'émergence de conditions nécessaires pour la sécurisation de l'information doit découler d'une volonté politique élevée au rang d'une stratégie nationale de préservation durable* ».

A cet effet, tout projet visant à moderniser le système de sécurisation de l'information, s'il doit comporter l'étude préalable de faisabilité, ne doit par contre souffrir d'aucune vision restrictive ou mercantiliste. La mise en œuvre de mécanismes favorisant l'émergence de conditions nécessaires pour la sécurisation de l'information, doit découler d'une volonté politique élevée au rang d'une stratégie nationale de préservation durable.

Enjeux procéduraux

Loin de ressembler à une collection de livres ou d'objets de musée, les archives forment un fonds entier indissociable.⁹ C'est un ensemble structuré et homogène, non seulement du point de vue technique et normatif, mais aussi parce qu'il englobe l'ensemble des critères constitutifs d'une assise référentielle et légale.

Un autre élément conforte cette vision par rapport à celle déstructurée qui admet la distinction dans un même fonds d'archives, entre documents officiels et documents techniques, c'est le principe de la territorialité déclamé par les instances du droit international.¹⁰

Au-delà des considérations propres au droit international, toute étude objective sur la question de la préservation des archives lors des conflits comme en temps de paix, requière un traitement spécifique sur le double plan politique et normatif, et doit par conséquent s'inscrire sur la trajectoire d'une approche contextuelle et spatio-temporelle.¹¹

Ce sont les événements, les conjonctures et leurs impacts à l'échelle locale ou régionale, mais aussi les décisions prises sur la base de stratégies politiques qui sont à l'origine de tout déplacement ou désintégration du patrimoine archivistique national. Les préjudices qu'engendrent les catastrophes naturelles

9 Bautier, Robert-Henri. Les archives, Samaran, Charles (dir.), « *L'Histoire et ses méthodes* », Paris **Gallimard**, **Encyclopédie de la Pléiade**, t. XI, 1961, pp.1. 7.120-1166.

10 Danielson, Elena. S. « *The Displaced Documents of Central Europe* », in Revue **Comma**, 2004.03.04. p.290, pp. 197-203. Principe archivistique consacré par le droit international, à savoir que les archives appartiennent au territoire, où elles ont été produites.

11 La protection de l'information requière une mise en œuvre de textes de lois et leur mise en conformité avec les chartes et conventions relevant du droit international dans le domaine de la conservation et de la gestion de la communication dans le domaine des archives et notamment en matière de protection des renseignements personnels et de liberté d'accès à l'information... In **Actes de la XXXIV Table Ronde des Archives. Budapest.**

ou les conflits intra ou extra muros sont autant de facteurs qu'il faut prendre en considération pour construire un plan de préservation spécifique.¹²

Les préjudices causés aux archives, de par leur nature de référence historiographique et leurs aspects patrimoniaux à forte prééminence culturelle et civilisationnelle, sont souvent irréversibles, et posent des problèmes parfois inextricables aux pays touchés. Les dommages affectent la mémoire des institutions et la gestion des droits, allant jusqu'à la modification du tracé frontalier d'un pays.¹³

Ces dangers proviennent de causes naturelles (séisme, inondations...) comme ils peuvent se manifester à travers des forces en opposition dans le but de s'accaparer des biens culturels, en tant que butin de guerre ou en compensation des pertes de privilèges. Subséquemment, la question des archives est souvent brandie comme atout lors des négociations de paix ou de réparation de guerre.¹⁴

De tels dangers pourraient avoir la forme suivante :

- Annexion de territoire ;
- Politique d'occupation ;
- Découpage et/ou changement de frontières ;
- Conflit interne.

Situations impliquant inéluctablement un état de guerre, de siège, de bombardement de bâtiments (d'archives, musées, de bibliothèques ou autres) ;
Spoliation d'archives.

12 Les calamités naturelles concernent particulièrement les destructions des édifices dans les zones à forte activité sismique, les inondations, les incendies... Les conflits armés sont de plusieurs ordres, ils peuvent concerner l'opposition de forces armées d'un Etat défendant le territoire (frontières) contre une invasion ou des velléités d'occupation de forces étrangères, comme il peut s'agir d'une guerre civile interne opposant dans une situation d'anarchie, d'insécurité et d'instabilité une partie ou frange de la population ou différentes factions politiques, ethniques ou religieuses... dont les conséquences peuvent s'avérer dévastatrices pour les biens culturels (incendies, saccages, vols, déplacements d'office...).

13 Le cas de la Pologne qui a souffert des déplacements successifs de ses œuvres d'art, livres, documents et archives, qui ont hypothéqué sa souveraineté sur ses territoires. C'est aussi le cas avec d'autres pays, telles la Lettonie et la Lituanie.

14 Le cas le plus évident concerne les archives deux fois déplacées de la France vers l'Allemagne, puis l'ex URSS, appelées alors Archives Spéciales. Ces archives furent restituées à la France après les investigations académiques menées par l'universitaire américaine Patricia Kennedy Grimstead, notamment dans les centres d'archives russes.

L'aspect politique permet à priori de délimiter le champs de l'étude, de circonscrire les facteurs qui interviennent dans la définition du phénomène, des causes favorisant son émergence, sa propension et les dispositions à préconiser pour la mise en place des facteurs de régulation, concomitamment avec les éléments réglementaires et normatifs qui conditionnent l'approche procédurale, à même d'endiguer les dangers menaçant tout mémoricide.

Il est fondamental de traiter la question relative à la préservation des archives à partir des principes et des fondements propres au champ d'intervention de l'objet d'étude et des règles qui la régissent. Ces paramètres sont certes pris en compte par le droit international, mais c'est sur la base des principes archivistiques universellement admis que les aspects techniques et normatifs des archives doivent être appliqués.

Avant d'épouser l'approche procédurale, de quantifier et d'évaluer les impacts de la régulation du processus de gestion de l'information sur la gouvernance, il convient d'intégrer certains principes qui existent dans le réseau juridique national et de s'y inspirer pour une application, suivant les critères et spécificités de chaque pays.

Le premier principe confirme de facto et de jure la règle de l'inaliénabilité des archives. Il est fondé sur la compétence territoriale et l'application qui en découle, à savoir le principe de Provenance territoriale. La propriété des archives est alors déterminée à partir de leur essence originelle. Les conditions normatives s'ajoutent en tant qu'appui aux fondements juridiques et leurs corollaires pratiques, consacrés par des dispositions de sauvegarde et d'intervention préventive, contre toute atteinte aux fonds d'archives nationaux.

Il est admis que la sécurisation des documents à partir du schéma directeur national fait ressortir la classification inhérente aux informations sensibles de l'Etat. Elles sont toutes d'essence et d'émanation institutionnelles et donc originelles de par leur appartenance (territoire de nativité) géographique, qu'elles soient considérées comme archives de souveraineté ou comme archives administratives ou techniques. A ce stade elles sont toutes imprégnées d'éléments indicateurs qui confirment leurs propriétés :

- ❑ produites sur le sol d'un pays, attestant sa souveraineté sur le territoire et disposant des conditions et critères de compétence territoriale, confirmés par le droit international ;

- ❑ portent le sceau originel de leur appartenance, elles forment les maillons constituant un fonds homogène, bannissant subséquemment toute forme d'interprétation ou de velléités de dissociation ;
- ❑ touchées par les règles de prescriptions relevant à la fois du droit national et/ou international, elles font partie intégrante du domaine artificiel national;
- ❑ contiennent des informations inhérentes à toutes ou une partie des institutions, des structures sociales, des biens naturels et artificiels, des biens culturels, des aspects patrimoniaux matériels et immatériels du territoire de naissance.

Le deuxième principe a trait à l'intégrité des ensembles de documents originellement constitués en dossiers. Il s'agit de la particularité qui caractérise ces supports véhiculant des informations qui fait qu'une pièce, une partie ou pan de cet ensemble, extraits de leur contexte organique de création, est inadmissible et inconcevable. Par conséquent, tout acte visant la dispersion ou la désintégration de ce fondement est considéré comme une violation des principes universellement reconnus en la matière¹⁵.

En outre, la mise en application des dispositions opératoires inhérentes au regroupement et au respect de l'intégrité et de la structure des fonds d'archives, ne signifie pas pour autant se départir de la règle fondamentale qui prône que le meilleur traitement et réflexe à entreprendre pour la sécurité de l'information (contenu et contenant), c'est de prévenir les dangers et de multiplier les canevas de réaction pour une meilleure coordination dans la gestion des risques.

L'action d'agir face aux dangers qui guettent les archives serait réputée fiable, si elle se manifeste avant toute atteinte à l'intégrité des supports d'information. Des fonds d'archives désintégrés, déplacés ou dispersés sont souvent irrémédiables et constituent par conséquent un préjudice à l'encontre d'un des fondamentaux constitutif des aspects du patrimoine sociétal et institutionnel de tout Etat, de toute structure sociale.¹⁶

15 Bounaama, Mohamed. « *Les Archives, des velléités d'indépendance aux exigences de la mondialisation* », In : **Cahiers du C.E.R.E.S.** Série Histoire, n°21. Les Archives, la Société et les Sciences Humaines. Actes du Colloque, 22-24 février 2010. Tunis, 2012.

16 La notion de préservation suppose l'anticipation qui s'applique à l'ensemble du cycle de vie et de la gestion de l'information. Une meilleure préservation équivaut à une meilleure exploitation et une communication fiable garantissant la traçabilité de l'information sur une base réglementée et donc avérée.

Face aux éventuels périls, il serait plus judicieux d'adopter, des mesures avalisées par les institutions en charge de la question des biens culturels, pour une meilleure opérabilité et une application uniforme sur une échelle hiérarchisée de prise de décision, garantissant par la même une protection maximale de l'information nativement officielle.¹⁷

La mission du législateur intervient dans la mise en avant des fondements procéduraux visant le déclenchement des conditions de prévention et des mesures conservatoires pour une protection systématique des documents, préalablement ciblés et mis à l'abri de toute sorte d'agression. Cela sous-entend la mise en œuvre de mécanismes spécifiques au diapason de la nature de l'agression. Nous citons quelques formes d'agression et les possibles facettes permettant d'en faire face :

- 1 **Bombardements** → Construction de Blockhaus (Archives audiovisuelles de la Serbie, Dépôts souterrains ou même Centre de conservation enfoui dans une montagne (Centre d'archives de la Norvège), idem pour les archives sensibles ou précieuses « anciennes » de la Suède dont les originaux sont conservés dans des lieux protégés tout en gardant des copies microfilmées ou numérisées dans des endroits sécurisés.
- 2 **Actes de sabotage, feux, vols, saccages** → Créer les conditions de lutte contre toutes ces formes de danger en prenant en considération dans tous les projets de construction de bâtiments d'archives l'aspect préventif, de façon à permettre une protection durable des archives contre ces méfaits par la prescription des règles procédurales suivantes :
 - étude du sol, de l'environnement immédiat, des structures avoisinantes inhérentes au projet de construction de tout édifice appelé à recevoir et à conserver les informations sensibles émanant et/ ou inhérentes aux institutions de l'Etat ;

17

« ... La préservation constitue un ensemble d'activités hiérarchisées, planifiées et articulées de manière à assurer la durabilité du support de l'information contenu et contenant. Helen Forde. In **actes du XXXIV Conférence internationale de la Table Ronde des Archives. Budapest 1999...** ».

« ...Préserver les archives, ce n'est pas réagir ou agir après ou encore réparer les dommages, c'est ainsi que le suggère l'origine latine du terme « praeservare », anticiper, mettre à l'abri ou épargner du danger, de perte ou de détérioration... ». Jacques Grimard. In **Actes du XXXIV conférence internationale de la Table Ronde des Archives. Budapest 1999.**

- édifier les constructions de conservation de biens culturels¹⁸ dans des endroits ne présentant aucun risque probant de propagation rapide de feux ou contenant des produits à grande nocivité pour ces supports, tels que les usines, centrales, entreprises ou toute source d'émanation de produits chimiques ou industriels.
- édifier ce genre de bâtiments loin des regroupements de population, ce qui réduirait nettement les risques de saccages... ;
choisir pour les projets de construction des structures de conservation de biens culturels, des assiettes foncières présentant le maximum de garantie de sécurité, en optant pour la construction dans les milieux (quartiers) administratifs et au mieux pour les édifices conservant des archives sensibles de l'Etat, de prendre exemple sur les pays scandinaves ou en confortant les parois des bâtiments et en renforçant leur compartimentage ;
- créer les liaisons automatiques directes avec les différents services de sécurité en cas de danger imminent et de prévenir toute forme d'intrusion.

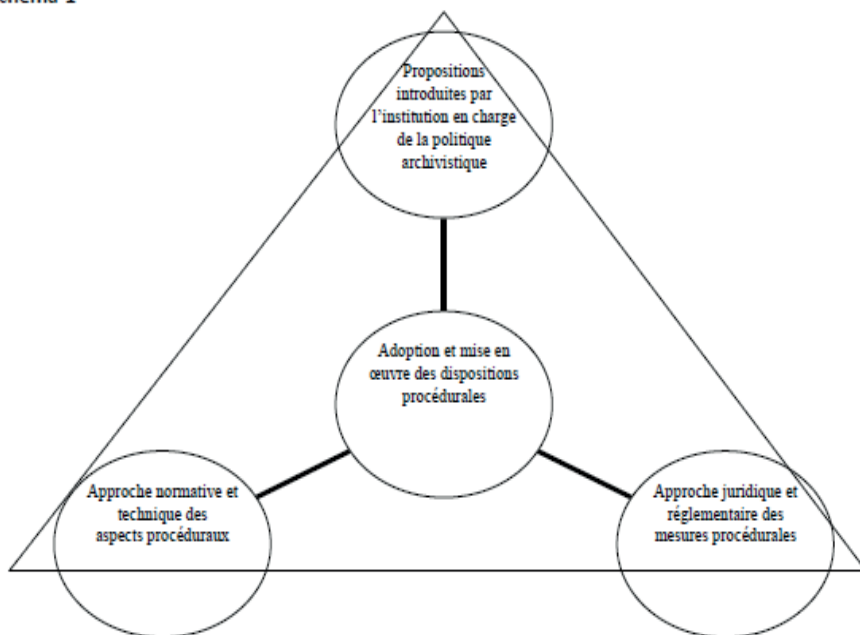
Ces prérequis favorisent, une fois l'aval des autorités acquis, la prise en charge du volet sécuritaire des supports d'information sensibles de l'Etat. L'application intervient par l'intronisation des principes valorisant le rôle et la place qu'échoient aux archives dans le bon fonctionnement des institutions de l'Etat. Ce processus est conforté par une ébauche sur un réseau national d'information, aux contours égaux préétablis.

Le processus de maturation et de mise en œuvre d'un programme de prévention multisectoriel découle du système national d'information. Il s'agit d'ériger des mesures d'application, à l'effet d'asseoir une veille de préservation de l'information classée sensible. Cette approche favorise une meilleure adaptabilité face aux risques majeurs, une meilleure fonctionnalité et une interopérabilité assurant une plus-value dans la cohérence et l'efficacité du processus de prise de décision.

Par ailleurs, une prise de conscience effective du rôle des archives pour leur valeur légale et référentielle stratégique accentue l'émergence des conditions idoines pour une assise de protection planifiée, réglementée et durable du sous-bassement patrimonial et institutionnel de l'Etat.

18 Il peut s'agir d'éléments muséologiques comme il peut s'agir de livres ou de manuscrits ou carrément d'archives.

Schéma-1-¹⁹



Au plan supranational

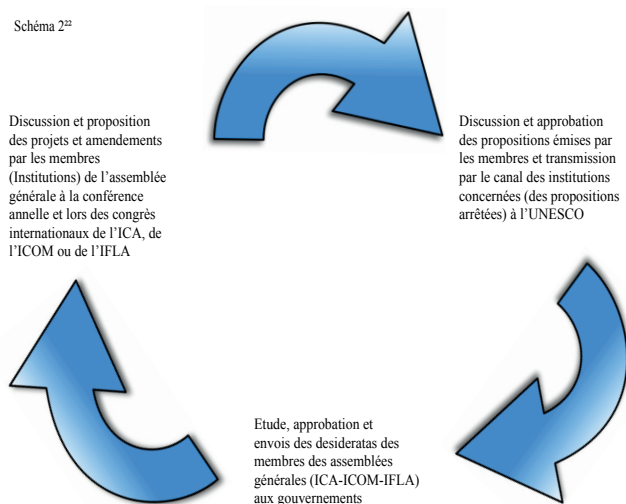
Il est d'usage dans le cadre de la mise à niveau des standards consacrés en la matière, de s'inscrire dans le cadre des travaux et recommandations émises par les instances en charge de la question de la protection des biens culturels à forte allitération patrimoniale et légale.²⁰ Au-delà de la capitalisation des expériences, les institutions concernées proposent des amendements auprès des instances de l'UNESCO.²¹

- 19 Le schéma explique les tâches préalables à toutes les décisions, qui s'articulent sur des données internes (niveau national). S'agissant des mesures préventives pour la protection de l'information sécuritaire en général et des archives sensibles en particulier, elles sont basées particulièrement sur l'unicité de la prise de décision et des procédures normalisées et applicables suivant les spécificités des dangers et des risques majeurs préalablement définis et circonscrits dans un système de collaboration interinstitutionnelle coordonnée.
- 20 Ceci est applicable que ce soit pour les archives à travers l'ICA, ou les objets muséologiques à travers l'ICOM, ou les œuvres écrites des bibliothèques à travers l'IFLA.
- 21 L'UNESCO a été l'instance en charge de la mise en œuvre des dispositions légales et de couverture technique à l'origine de la naissance du Conseil International des Archives. Voir statuts de l'ICA - www.ica.org.

Cette démarche passe par des mécanismes de coopération à l'échelle régionale ou internationale. Les propositions prises à ce niveau sont entérinées par les pays membres à travers les Assemblées générales, et sont amendées sous formes de résolutions et/ou de recommandations en direction des gouvernements.

En outre, les pays concernés par la question, peuvent souscrire à un programme d'audit et de prise en charge des projets ou études de faisabilité dans ce domaine. Ces pays membres des organisations dont ils sont éligibles, sont accompagnés, soit par des subventions avalisées, soit en s'associant les compétences techniques de certaines associations sous le patronage de ces mêmes organisations. Nous citons comme exemple la structure de « *Blue shield* ». ²²

Schéma ²²



-
- 22 Le **Bouclier bleu** est l'équivalent culturel de la Croix Rouge. Il est l'emblème de protection spécifiée dans la Convention de la Haye de 1954 (Convention pour la Protection des biens culturels en cas de conflit armé) pour marquer les sites culturels et leur donner une protection contre les attaques en cas de conflit armé. Le réseau *Bouclier bleu* se compose d'organismes traitant des musées, archives, supports audiovisuels, bibliothèques, ainsi que monuments et sites. Source tirée du site de l'ICA, version anglaise. <http://www.ica.org/1557/blueshield/blueshield.html>- site visité le 17/08/2014 à 13-59.
- 23 Le schéma revient sur une coopération à deux niveaux d'abord entre pays membres de l'ICA pour les mêmes préoccupations qui sont étudiées dans le cadre des branches de cette instance pour discussion, ensuite au niveau de la conférence annuelle de la table ronde des archives (Forum des archivistes présentement) et une fois retenues et approuvées par les membres de l'assemblée générale de la CITRA, elles seront envoyées aux instances compétentes de l'Unesco pour prise en charge internationale.

Une autre alternative peut s'ajouter (second niveau du schéma 2) à cette dimension procédurale tendant à juguler les éventuels risques de désintégration de pans entiers des attributs patrimoniaux et de souveraineté des nations, il s'agit de la coopération multilatérale qui pourrait intervenir dans un cadre de collaboration associant les organismes en charge de la question.

Management du projet et prérequis

Au vu de son ampleur multisectorielle et son importance à la fois patrimoniale et référentielle, ce projet peut être présidé par l'institution de tutelle sur les biens culturels. Les capacités managériales et les prérogatives statutaires lui confèrent la mission de fédérer cette tâche sur le double plan fonctionnel et structurel. Une telle démarche se déploie à travers un parrainage mu par une volonté politique nationale dans le but de dessiner les contours d'interaction et de baliser les champs d'intervention des parties concernées.

Le projet s'appuie, dans le cadre d'un schéma comportant un arsenal réglementaire et procédural adéquat, sur un système national d'information. S'agissant de sa conduite, elle est basée sur une approche de cogestion entre les institutions en charge de l'aspect sécuritaire des biens culturels en général et des archives en particulier.

L'université intervient dans un second chapitre de collaboration et d'appui, dans un cadre de partenariat intégré (université/entreprise), à partir de la prééminence de son caractère de creuset académique et de production intellectuelle et paradigmatique. Son apport à ce stade est perçu comme un élément catalyseur dans le processus de maturation des méthodes et de l'approche conceptuelle. Sa mission initiale consiste à conjuguer ces approches et de les confronter au défi de la pratique.

La conjonction de cette corrélation menée dans le cadre d'une action concertée et consacrée par la constitution d'entité ad hoc (composée d'experts et de praticiens avérés) favorise l'émergence de données et de conclusions en faveur de la mise en forme d'archétypes de projets standardisés qui, une fois mesurés aux exigences de la pratique, seront érigés en règles.

L'étendue de son champ d'intervention permet aussi à l'institution en charge des aspects tutélaires de s'impliquer dans la normalisation du processus de gestion, à travers le traitement et la reconstitution des fonds sensibles et patrimoniaux. Sa compétence élargie dans le domaine de la réglementation, consacrera le parachèvement du processus d'adaptation des textes législatifs et réglementaires y afférents.

Cette vision est confortée par l'assise conférée de jure, sur le plan de l'accomplissement d'une double mission, d'une part celle relative à l'organisation de la fonction sur le plan normatif et, d'autre part celle qui englobe le rôle tutélaire dans le contrôle et le suivi de la pratique.

Cette dichotomie méthode/pratique se conjugue en synergie par les institutions idoines de l'Etat, dans le cadre de la stratégie et du processus de prise de décision, en leur qualité d'organe en charge respectivement, de la conception de la politique et de la fonction. A ce titre, elles ont à charge de participer à l'élaboration de l'exposé des motifs et des textes normatifs. Ces assises sont confrontées à l'exposition de la formulation procédurale du législateur qui met en œuvre les soubassements juridiques dans la prévention et la gestion des risques.

A ce titre, cette démarche vise la finalisation des plans et procédures de mise à contribution des institutions et organismes concernés, suivant un calendrier qui prend en considération les difficultés et les éléments inhibiteurs propres à chaque secteur d'activité. Il s'agit à ce niveau du système national d'information à asseoir et du comportement managérial à insuffler de façon progressive pour la bonne gouvernance à l'échelle des institutions centrales et locales.

L'exécution du programme ainsi défini, s'articule sur ce triptyque renforçant le rôle et la place des archives dans les structures de l'Etat. C'est un élément de référence consolidant l'équilibre (préférentiel) hégémonique en faveur de la synergie mémorielle. Les réflexes culturels, les biens immatériels de la collectivité et les documents officiels sont à ce titre au service de l'historiographie et de la transcription des activités des institutions.

Inter arma silent leges

Les activités des Etats se justifient par le maillage institutionnel circonscrit par une structuration organisationnelle qui constitue le fondement de la relation entre l'administration et le citoyen. Elles sont fortifiées par les liens de causalité (input – output) entre les obligations et les droits de l'une et de l'autre, créant en définitive une communion résultant de la maîtrise du processus de gestion de l'information et de la position qu'acquière les archives au sein de l'Etat, en tant que vecteur de bonne gouvernance.

En effet, les institutions en charge de la gestion de la sécurité des informations sensibles de l'Etat constituent, de par les desseins et les principes qu'elles incarnent et la notion abstraite qui entoure les éléments en rapport avec les vocables souveraineté, service public, gouvernance..., le piédestal sur lequel repose les fondamentaux de l'Etat de droit.

Par ailleurs, il est admis que lors des conflits armés, les parties en opposition sont souvent sous l'emprise de situations de facto et des aléas imposés par le contexte d'antagonisme. Ceci se traduit par des positionnements ou des repositionnements des emplacements d'attaques ou de défense, d'où la relégation au second plan des préoccupations relatives à la situation des édifices conservant les biens culturels en tant que support d'importance nationale et/ou patrimonial hautement stratégique.

Sourd et réfractaire à toutes les lois, proie à une spirale dévastatrice, il n'est nullement fait cas, dans de telles situations conflictuelles, de la solennité des références culturelles, nationales ou patrimoniales. A contrario, il est plus question d'hégémonie et de mise en œuvre de tous les moyens à disposition pour s'accaparer et déplacer ces supports d'informations vitales, en vue d'assouvir des desseins souvent voilés, mais que les conjonctures cautionnent au profit d'une notion vague de protection de l'espace vital...

Dans ce genre de situations,²⁴ les archives n'ont d'importance que si elles servent des intérêts des parties en conflit, au détriment de l'Etat de droit et des institutions en place. C'est pourquoi, il est déterminant de mettre en avant des mesures préventives par le biais de quelques actions qui peuvent se révéler salutaires en cas de danger imminent :

24 L'intérêt pour la préservation des archives ne peut se concevoir sans les dispositions conventionnelles préventives dont l'efficacité est d'anticiper toute forme de violation ou d'atteinte à l'intégrité de ces biens (archives de tous supports « contenu et contenant », œuvres d'art, manuscrits, livres, objets muséologiques...), si ce n'est pour circonscrire ou du moins atténuer les dégâts par des actions de sauvetage de fortunes et de façon précipitée et donc, sans grande efficacité pour leur survie. Ce constat s'applique notamment pour les archives qui, en l'absence d'un plan préétabli de prévention des catastrophes, elles sont souvent la première proie de ces phénomènes qu'ils soient d'ordre naturel (séisme, inondation, incendie...) ou humain (actes de sabotage, spoliations, déplacements...). Les cas patents des fonds archives ayant subis de telles formes de désintégration sont légions, les archives de Smolensk déplacées de l'Allemagne vers les Etats-Unis (Institut Hoover), biens culturels, archives, objets d'art, manuscrits ..., déplacées de l'Irak vers les Etats-Unis, les archives et manuscrits de la Palestine spoliés par l'entité israélienne, plus particulièrement les biens Wakf de Bab el Magharba ...

- ☐ mise en place d'un arsenal juridique relatif au statut de l'information en général et des archives en particulier. Il s'agit de mettre en œuvre un sous-bassement régulateur sur le plan structurel, du fonctionnement, des missions, des prérogatives et du champ d'intervention y afférent ;
- ☐ procédure nationale uniforme de microfilmage ;
- ☐ procédure nationale uniforme de numérisation ;
- ☐ politique de construction des édifices de conservation spécifique à chaque catégorie de supports résistants aux épreuves des dangers ;
- ☐ politique de décentralisation (régionalisation des pôles de conservation) ;
- ☐ mise en place d'un réseau national de connexion (de régulation, d'échange, d'exploitation à distance, de substitution et de communication) de l'information.

Il est indéniable, en l'état actuel du développement des relations interplanétaires et de belligérance, de redonner à l'information le rôle qui lui est dévolu. Sa concrétisation passe par une démarche de protection et de valorisation soutenue de cet attribut de souveraineté et de preuve. Ces mesures ont pour avantage de consacrer ce vecteur essentiel sinon exclusif de la mémoire collective et de l'élément de référence central sur lequel se construisent les valeurs de la Nation.

Il est vrai qu'en temps de conflit toutes les lois sont muettes, et qu'il n'existe en fin de compte que la loi du plus fort et en face les capitulations qui sous-entendent des concessions sous diverses présentations et couvertures officielles, (telles les conventions de paix ou autres formes de soumissions par la force) comme les conventions de cession, d'annexion et de reconnaissance des droits sur des territoires précédemment conquis.

Pour espérer défendre ces acquis, tels que définis dans les chartes et constitutions (lois, législations archivistiques nationales et textes contigus relevant des droits d'accès à l'information, la classification des documents, protection des personnes, des entités...), il convient, de dessiner les contours d'une politique fiable et constante, dans le cadre des exigences de la globalisation.²⁵

S'agissant des catastrophes naturelles, le cas le plus édifiant est celui du séisme d'Haiti du 12 janvier 2010 qui a détruit les édifices conservant les archives, œuvres d'art, manuscrits, pièces de musées, livres et documents des bibliothèques, et anéanti des supports d'information des institutions de l'Etat et des entreprises. Cependant les actions entreprises par l'Association « *Bleu Schield* », au-delà de la mobilisation et de la volonté de ses membres, à l'échelle des organisations internationales concernées, n'ont pu intervenir qu'au niveau de la réhabilitation des sites et de l'interruption du processus de désintégration des supports partiellement épargnés par la catastrophe.

25 Conseil National Economique et Social, « *La maitrise de la globalisation : une nécessité pour les plus faibles* », 17^{ème} Session Plénière. Publication du CNES, Mai. 2001.

La maîtrise de la globalisation dans ce cadre vise la prise en considération des dividendes à engranger de la mondialisation, notamment par les profits à tirer des technologies de l'information et de la communication, dans le but d'assurer la mise en œuvre du *Record Management* de qualité au profit de la maîtrise de gestion de l'information, d'asseoir les assises de bonne gouvernance et de préserver par conséquent, les attributs de la mémoire des collectivités relevant des Etats souverains.

Cette démarche permet de jeter les jalons d'une politique conquérante anticipant tout risque d'atteinte de ce support jadis scripturaire, par l'amorce d'une offensive en direction des racines et causes de sa survenue, en mettant tout simplement les archives dans leur dimension nationale à l'abri de toute agression de quelque nature qu'elle soit.

Par ailleurs, le travail à accomplir en direction de la réalisation des paramètres de protection et de préservation des activités des institutions de l'Etat constitue un jalon décisif dans le processus de propulsion des fondements d'un Etat moderne, basé sur les principes de bonne gouvernance et de partage des connaissances.

Cette vision prospective est souvent assujettie à la faculté de faire face aux données liées à l'environnement dans lequel évoluent les biens culturels. Ce prérequis indispensable est prévu pour contrecarrer les éléments tant endogènes qu'exogènes défavorables à une stabilité durable tant sur le plan sociétal qu'institutionnel.

Prémunir la mémoire institutionnelle et sociétale de toute forme d'altération ou de désintégration est un engagement hautement stratégique qui requière une planification rigoureuse et étroitement gérée à travers la coordination des services concernés. En effet, la situation, qui prévaut dans nombre de pays de la région, incite à une prise en charge politique, économique et culturelle étudiée de la question.²⁶

26 Le cas des archives constituées de dossiers stratégiques sur la coopération qu'entretenait le régime du président libyen, feu M. Kaddafi, avec des puissances de l'Est notamment la Russie et la Chine, qui ont été la cible de prédilection pour les pays favorables au renversement du régime. Ces archives ont été prises avant le renversement du pouvoir et l'anéantissement des institutions libyennes en place. Elles ont par conséquent servi à propager des informations destinées à discréditer le pouvoir en place, aux yeux de l'opinion publique libyenne et vis-à-vis de l'opinion internationale.

Ces indices constituent autant de facteurs qui incitent à la constitution d'un système national de gestion de l'information. L'étude des risques relatifs à ces prévisions nécessite une mobilisation à tous les niveaux et une prise de conscience réelle des nouveaux dangers qui guettent cet attribut de souveraineté.

Il s'agit dans cette perspective de réunir les conditions idoines pour requérir l'adhésion de la communauté internationale et sa motivation à prendre à bras le corps les dimensions de la question. Cette coopération favorise la régulation et la mise en forme des conditions et mesures spécifiques inhérentes à la protection de l'information et sa mise en adéquation avec les dispositions procédurales préventives au plan national et des spécificités locales.

Au plan contextuel

L'analyse du contexte (de quelque ordre que ce soit) causant la survenue de ces dangers, soit par leur dispersion, la désintégration de leur entité organique ou carrément leur déplacement d'office ne peut se départir de son aspect politique, d'où la nécessité de traiter aussi le problème à partir de la situation internationale spécifique à chaque période de l'histoire.

Les transgressions perpétrées dans la carte géopolitique et les motivations géostratégiques internationales aidant, induisent de nouvelles conceptions territoriales et contribuent à l'érection de nouvelles entités, engendrant par la même les éléments déclencheurs de l'empiétement sur le droit international.

En outre, de telles situations permettent de définir et de cerner les éléments qui entrent en ligne de compte dans la prise en charge de l'étude de la question des dangers de toute sorte à l'égard des biens culturels.²⁷ Elles concourent aussi à l'identification des axes directeurs intervenant dans la méthodologie de travail à adopter et des mesures préventives à préconiser, allant de la spoliation à l'éclatement de l'entité archivistique en passant par le déplacement arbitraire.

27 L'expression « *Biens culturels* » est comprise dans le sens qui lui est consacré par les travaux des différentes assemblées générales tenues dans le cadre de l'UNESCO, notamment par la convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, avec le règlement d'exécution, le 14 mai 1954, consacrée par le deuxième protocole du 26 mars 1999, dont le chapitre premier comportant les dispositions générales concernant la protection dans son article premier paragraphe a et b, qui définit les biens culturels de la façon suivante :

Partant d'expériences nationales pilotes, il serait judicieux de préconiser une approche d'intégration conjuguant à une vision prospective qui sert d'appui en termes de knowledge-management aussi bien dans la gestion des sinistres, que dans la prise en charge des éléments de modernisation des outils du record management de qualité touchant les domaines de l'information classée.

Les pays pourvus de conditions de préservation idoines, disposent d'une batterie d'études et d'analyses traitants de la question des archives en relation avec les contextes favorisant les risques de désintégration et/ou de déplacement de fonds. Il en est de même pour les dommages collatéraux, qu'une telle situation pourrait faire naître, notamment en ce qui concerne l'accès à ce pan entier de la mémoire des Nations et des Peuples.²⁸

Il ne s'agit pas d'intervenir aux places et lieux des Etats pour régler et/ou d'aplanir ces problèmes, mais de contribuer à asseoir les éléments catalyseurs, à même de projeter une nouvelle dynamique de communication entre les professionnels sur les propositions à mettre en place.

Conclusion

La tendance à suggérer est la mise en forme d'un « référentiel » de procédures pour prémunir les supports d'information des dangers qui les guettent en temps de calamité. Ceci constitue le prisme des différentes formulations que proposent les experts de la question, dans le cadre du processus de maturation des projets à caractère national, aux décideurs pour étude et mise en œuvre des dispositions procédurales.

-
- a. Les biens, meubles ou immeubles qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique, les œuvres d'art, les manuscrits, livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques et les collections importantes de livres, d'archives ou de reproductions des biens définis...
 - b. Les édifices dont la destination principale et effective est de conserver ou d'exposer les biens culturels meubles définis à l'alinéa a, tels que les musées, les grandes bibliothèques, les dépôts d'archives, ainsi que les refuges destinés à abriter, en cas de conflit armé, les biens culturels meubles définis à l'alinéa a.;
- 28 L'étude établie par Léopold Auer sur les archives déplacées exclusivement lors de conflits armés (état de guerre, occupation, invasion temporaire, annexion de territoire) a fait ressortir pas moins de 83 pays impliqués d'une manière ou d'une autre par les atteintes portées aux fonds d'archives.

L'élaboration d'un référentiel, qui explore les principes directeurs de la question, est motivée par la volonté d'avancer sur la base d'une méthode qui favorise une approche structurelle et institutionnelle, aux soubassements consistants et durables.

Finalement le traitement de la question doit reposer sur des exigences à caractère purement professionnel. Il s'inscrit dans le cadre des fondamentaux qui président cette démarche, en s'inspirant des travaux déjà établis sur le sujet à travers la capitalisation des expériences, notamment sur le plan international.

Le principe de privilégier le traitement de la question sécuritaire de l'information découle de la volonté d'enclencher une synergie dans la corporation, particulièrement au niveau national et de faciliter le travail en corrélation des institutions en charge de la question patrimoniale (en tant qu'organe consultatif compétent) dans le cadre d'un système national d'information.

Il s'agit à ce niveau de mener un travail de sensibilisation et de prise de conscience du rôle de l'archiviste et l'historien national à peser sur les décisions des gouvernements en matière politique archivistique nationale en tant qu'assise référentielle historiographique, notamment par la conception des paramètres de la préservation de l'information (stratégique) sensible.

L'opportunité de procéder à l'étude de faisabilité constitue en outre, le socle sur lequel s'articuleront les fondations de la mission de la communauté internationale. Elle parachèvera les aspects inhérents au programme d'exécution des procédures visant à prémunir les informations (données sensibles à caractère national et personnel) des conséquences liées aux situations des conflits armés.

Une imprégnation objective des études et expériences déjà réalisées dans le domaine et considérées comme référence, permet d'évaluer à leur juste appréciation les vecteurs essentiels sur lesquels reposent les aspects conceptuels et pratiques de cette problématique et concilie la double équation juridique et fonctionnelle (Système National d'Information / Droit International) dans la prise en charge de la sécurisation du patrimoine archivistique national.

Dans ce même registre, l'enquête menée par Léopold Auer, si elle touche à la question des archives déplacées, recèle néanmoins des carences et des doutes quant à sa fiabilité. Le questionnaire qui constitue l'élément moteur dans ce projet, est entaché par ce sentiment d'incertitude, de l'aveu même de son auteur.²⁹ Le constat avancé dans ce sens est principalement motivé par le faible taux de réponses (obtenues) au questionnaire.

Nonobstant les paramètres en rapport avec la question de corrélation et/ou de belligérance entre les parties (pays) concernées par des actions pouvant porter préjudice aux fonds d'archives, à leur désintégration ou à leur déplacement, toute procédure de prévention des dangers à ce stade, intègre concurremment l'approche nationale et les fondements établis par les instances internationales concernées.

En outre, l'élaboration d'un fichier exhaustif reprenant notamment, la nature et l'élément géographique (territoire) et topographique (planimétrique) des informations sensibles (fonds et/ou épaves), favorise la maîtrise de la chaîne de communication et la réalisation d'une plateforme standard pour la préservation des fonds d'archives, selon les dispositions réglementaires et les particularités (intra-muros) propres à chaque pays.

Placer cette préoccupation comme un des objectifs à atteindre, permet non-seulement de recueillir les données sur ce type d'information à caractère stratégique, mais de consolider aussi, le travail de planification des différents facteurs qui consacreront l'aboutissement de la feuille de route d'un référentiel sur la protection des archives en péril.

En accord avec les règles régissant les relations internationales (Droit international), les gouvernements, à travers les institutions nationales habilitées, présentent une projection sur la structuration du réseau, son statut et les procédures de protection des informations classées, conformément aux normes et réglementation en vigueur propres à chaque pays.

29 Auer Léopold, « *Les contentieux archivistiques. Analyse d'une enquête internationale : une étude RAMP (programme de gestion des documents d'archives)* ». **Programme général d'information et UNISIST**, UNESCO: Paris, 1998. pp.36, voir p.2.

BIBLIOGRAPHIE

- Auer Léopold, « *Les contentieux archivistiques. Analyse d'une enquête internationale : une étude RAMP (programme de gestion des documents d'archives)* ». **Programme général d'information et UNISIST, UNESCO**: Paris, 1998. pp.36, voir p.2.
- Boumnela, Mohamed. (pseud.). « *Les archives : enjeu politique et revers culturel* ». **El Watan**. Rubrique idées et débats. 06 Février 2011.
- Bounaama, Mohamed. « *Les Archives, des vellétés d'indépendance aux exigences de la mondialisation* », In : **Cahiers du C.E.R.E.S.** Série Histoire, n°21. Les Archives, la Société et les Sciences Humaines. Actes du Colloque, 22-24 février 2010. Tunis, 2012.
- Bounaama Mohamed. « *La question des archives déplacées* ». **Thèse de doctorat. Université d'Alger 2, Institut de bibliothéconomie et des sciences documentaires**. Alger, Mai 2013.
- Bautier, Robert-Henri. Les archives, Samaran, Charles (dir.), « *L'Histoire et ses méthodes* », Paris **Gallimard, Encyclopédie de la Pléiade**, t. XI, 1961, pp.1. 7.120-1166.
- « *Bouclier bleu (Le)* » <http://www.ica.org/1557/blueshield/blue-shield.html>
- Cœure, Sophie. Chapitre 1^{er} « *Les projets du grand Reich pour les archives ; idéologie, nationalisme et histoire* ». Paris : **Payot**, 2009. p.22.
- Conseil National Economique et Social, « *La maîtrise de la globalisation : une nécessité pour les plus faibles* », **17^{ème} Session Plénière. CNES**, Mai. 2001.
- Danielson, Elena. S. « *The Displaced Documents of Central Europe* », in Revue **Comma**, 2004.03.04. p.290, pp.197-203.
- « *Protection de l'information ...* » In **Actes de la XXXIV Table Ronde des Archives. Budapest**.

**LA QUESTION DES TRANSFERTS SOCIAUX EN ALGERIE :
ENTRE LE MAINTIEN DE LA PAIX SOCIALE ET
LES CONTRAINTES FINANCIÈRES**

M. Chaïb BAGHDAD¹

M. Nourredine MENAGUER²

RÉSUMÉ

Le concept du bien-être économique est loin d'être achevé pour l'Algérie, et ce malgré la mise en disponibilité d'énormes moyens financiers, par le biais des transferts sociaux, ce qui suscite de multiples questionnements et interrogations sur le bien-fondé d'une telle démarche, à un moment où les économies les plus développées insistent sur une plus grande rationalité dans la gestion des dépenses publiques.

L'Etat algérien semble se contenter des revenus des hydrocarbures pour soutenir le financement des subventions, des aides, des soutiens et autres, sans mesurer la gravité et la sensibilité d'un financement des transferts sociaux dans un contexte et conjoncture défavorable, comme c'est le cas ces derniers mois, espérant que cette mauvaise passe ne durera pas trop longtemps, et que les retombées sur le volet social des citoyens compenseront le manque à gagner du pays.

Les transferts sociaux exigent la tenue des engagements promis par les dirigeants, même dans les moments compliqués, difficiles et délicats, car le citoyen est intransigeant sur les questions sociales, telles que les subventions des prix, l'accès au logement, à l'eau potable, à l'électricité, au gaz, à la santé, à l'éducation, mettant, ainsi, plus de pressions et une lourde responsabilité sur les décideurs économiques, se retrouvant, par conséquent, devant un dilemme et une sérieuse problématique, à savoir : comment répondre aux attentes sociales, si nombreuses, variées et exigeantes, des citoyens, à un moment où les revenus espérés sont en deçà de ce qui a été attendu et souhaité ?

De ce fait, toute la problématique des transferts sociaux, en Algérie, est cernée autour de deux facteurs :

1 Professeur, FSEGC, Université de Tlemcen

2 Maître de conférences A, FSEGC, Université de Tlemcen

1. La dépendance, sans limite, des revenus pétroliers, avec une stratégie de diversification hors hydrocarbures mise en veilleuse.
2. Le poids de l'économie informelle qui semble celle qui profite le plus de la répartition et du ciblage des transferts sociaux.

INTRODUCTION

La question des transferts sociaux demeure un sujet de débat et d'échange de points de vue entre différents courants et approches, particulièrement dans les moments de fortes pressions sur les gouvernements pour assurer un équilibre social et mettre en place les piliers d'une solidarité nationale qui ne fera que jeter un pont de confiance et intérêt mutuel entre la population et ses gouvernants, fortes pressions qui émanent, parfois, des paramètres externes, à l'instar des conséquences d'une crise économique ou financière, d'une instabilité des marchés économiques, de perturbations non annoncées au niveau de l'économie internationale ou d'autres fâcheuses imprévisions.

Les approches économiques, qui traitent de ce sujet, évoquent la nécessité pour un Etat de revoir, trop souvent, sa copie de protection sociale et de déterminer une nouvelle vision qui prend en charge les principales revendications de la population, surtout celle qui se définit comme fragile, vulnérable et démunie, selon les critères de classification mises en place par les autorités.

En l'absence d'une définition consensuelle et convergente, un transfert social est, globalement, présenté comme une stratégie d'un Etat en vue d'un renforcement des revenus et des salaires des catégories de population qui ressentent le besoin d'être aidés, appuyés et soutenus, notamment lors d'un passage d'une conjoncture économique défavorable et étouffante, donnant naissance à une multitude de problèmes et conflits sociaux pour ces familles et ménages.

Dans le cadre d'une politique de transferts sociaux, il est plus question d'un ciblage des prestations sociales que les décideurs répartissent à ces catégories défavorisées, des prestations qui peuvent prendre la forme de versements monétaires et financiers, d'allocations, de primes, de rémunérations variées et diversifiées, et autres, le plus important est de pouvoir toucher les véritables bénéficiaires et d'en débusquer d'autres intrus qui espèrent en tirer un profit de cette opération.

On ajoute aussi, dans ce contexte, que le développement des approches économiques contemporaines dans le domaine de l'économie sociale et sociétale s'est, vigoureusement, impliqué et investi dans les thématiques qui traitent de ce sujet, plus particulièrement depuis les approches keynésiennes qui insistent sur une contribution de l'Etat dans la vie économique qui soit plus performante, efficace et conséquente, dans un souci, largement diffusé, de permettre une activation de la demande de consommation afin d'endiguer la problématique de l'emploi.

La mondialisation de l'économie s'est répercutée, violemment et agressivement, sur les ménages qui n'ont pu atteindre leur objectif de maximisation des utilités, par le biais d'une seule source de revenus et salaires, pour de multiples raisons et facteurs, obligeant, de ce fait, l'Etat à intervenir pour remédier à la situation, dans un esprit de solidarité nationale, et dans un souci de maintenir une stabilité sociale et garantir ainsi, une forme de paix sociale, une paix qui devient, avec le temps, une exigence et condition pour maintenir le cap du développement et la croissance économique, de l'aveu même des économistes réputés.

1. Quelques lectures préliminaires sur le concept des transferts sociaux

Dans un cadre plus lexique et littéraire, une politique de transferts sociaux s'inscrit plus dans le souci d'un Etat de réduire les inégalités, et pour cela, il organise la redistribution des richesses. Les revenus de transfert issus de cette redistribution sont versés par l'Etat et les organismes sociaux aux ménages en fonction du statut des personnes et de leur situation sociale. Pour les ménages, aux revenus primaires viennent s'ajouter les revenus de transfert pour former le revenu disponible.

Une grande partie de ces transferts est concentrée dans deux grandes optiques :

- A. Une optique qui concerne un objectif de solidarité (à l'exemple des retraites, de la sécurité sociale, des maladies, calamités naturelles, accidents corporels, et autres).
- B. Une optique basée sur la justice sociale (à l'instar des transferts fiscaux, des transferts de revenus entre catégories professionnelles, aides, subventions, indemnités et autres).

Il n'en demeure pas moins que toute question de redistribution des revenus est censée être sensible et critique pour les décideurs économiques, du moment qu'elle implique une résolution d'un Etat en vue de réduire les inégalités sociales qui peuvent exister et occurer dans une économie, sans porter atteinte aux autres catégories qui vont sentir un autre type d'injustice et inégalité, et conduire à d'autres malencontreux événements.

De ce fait, on peut penser au concept développé depuis l'avènement des approches keynésiennes, à savoir l'Etat providence, mais les résolutions et conclusions des différents rapports des institutions internationales ont conclu que la question du développement économique est intimement lié à l'émergence d'une économie sociale, comme cela fut largement soutenu et appuyé par J.Stiglitz, A.Sen, N.Stern, J.Y. Fitoussi et bien d'autres, y compris les économistes ultra-libéraux, conscients du fait que le monde commettra une grande injustice sociale mondiale en ignorant le grand nombre de familles et ménages qui sont dans le besoin.

Un nouveau état d'esprit social s'est installé depuis quelques années pour insister sur le caractère fondamental pour élargir cette idée de transferts sociaux, reconnaissant le fait que plus les économies mondiales se développent et modernisent leurs mode de vie, au grand bonheur de leurs populations, plus les écarts entre les catégories sociales s'élargissent et prennent une ampleur inquiétante et dérangeante, forçant les décideurs économiques à rechercher un difficile et compliqué compromis entre le budget de l'Etat et les incessantes aides et subventions qui doivent être accordées pour aboutir à un équilibre social.

On peut s'éterniser sur d'autres approches et théories sur cette question, cela n'enlève en rien le fait que la problématique des transferts sociaux exige une refondation et reformulation globale et radicale des stratégies et politiques d'un Etat pour l'établissement d'une courbe ascendante de développement et de croissance, sans que cela porte préjudice et atteinte aux différentes catégories sociales qui n'aspirent qu'à vivre dignement, légalement et équitablement.

On met souvent en relation le thème des transferts sociaux avec la question de l'éthique et l'économie, du moment que la résolution des problématiques à l'instar de la pauvreté, la précarité, l'isolement, la malnutrition, le sous-emploi, le logement indécent, et d'autres soucis sociaux, est devenue une affaire qui ne concerne non seulement l'Etat, mais aussi d'autres partenaires comme le privé,

les institutions financières et économiques internationales, les organismes sociaux, les entreprises, partant du fait que le dossier social mérite une attention particulière et demeure sensible des politiques économiques élaborées.

Dans ce sens, D.Bazin s'intéresse à cette relation entre le fait social et économique, et semble convaincu que les questions sociales impliquent une sérieuse stratégie des Etats pour atténuer les risques probables de déflagration sociale qui ne peut que retarder le processus de développement économique amorcé par les décideurs, en affirmant que des questions comme la pauvreté et les ennuis environnementaux traduisent la nécessité des gouvernements de mettre en place une politique des transferts sociaux qui soit plus adaptée et appropriée.

Sur une échelle internationale, J.Stiglitz s'est inquiété des conséquences d'une mondialisation sur les pays qui souffrent d'un retard économique de développement, qui se répercute sur des phénomènes économiques dramatiques, obligeant ces Etats à l'urgence de mise en place d'une stratégie pour réduire des couts sociaux qui peuvent naitre.

Selon l'INSEE : « *Les prestations sociales (ou transferts sociaux) sont des transferts versés (en espèces ou en nature) à des individus ou à des familles, afin de réduire la charge financière que représente la protection contre divers risques* ».

Elles sont associées à six grandes catégories de risques :

1. La vieillesse et la survie (pensions de retraite, pensions de réversion, prise en charge de la dépendance) ;
2. La santé (prise en charge totale ou partielle de frais liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail et aux maladies professionnelles) ;
3. La maternité-famille (prestations familiales : prestations liées à la maternité, allocations familiales, aides pour la garde d'enfants) ;
4. La perte d'emploi (indemnisation du chômage) et les difficultés d'insertion ou de réinsertion professionnelle ;
5. Les difficultés de logement (aides au logement) ;
6. La pauvreté et l'exclusion sociale (minima sociaux, minimum vieillesse, etc.).

Partant de cette définition précise, on comprendra que la tâche des décideurs pour l'élaboration d'une politique des transferts sociaux n'est pas chose aisée ou facile à manier, du fait qu'elle comporte et intéresse des catégories de population qui expriment un besoin pour leur permettre « *de joindre les deux bouts* », étant donné que leurs revenus, rémunérations ou salaires ne semblent pas être en mesure de garantir un niveau de vie acceptable et selon les normes et critères requis, sans évoquer, forcément, l'approche de Pareto ou Edgeworth, car il s'agit plus d'un optimum social (et humain) qu'économique.

S'inscrivant dans une bataille contre les effets dévastateurs de la pauvreté et les inégalités sociales, les Etats tentent de mettre en place une stratégie qui milite à la limitation des phénomènes néfastes en termes de dépenses publiques et nuisible en termes d'allocation des ressources disponibles pour les cibles économiques privilégiées, dans un souci évident d'optimiser les dépenses sociales vers une meilleure exploitation.

Parcourant quelques intéressantes lectures, à l'instar de J.Ballet (2003), R.Coase (1961, 1980), J.Rawls (1971, 1993), A.K.Sen (1973, 1981 et 1992), H.Spencer (1991), il nous semble que cette question des transferts sociaux ne se résonne pas seulement en termes de disponibilité financière et budgétaire d'un Etat, même si cela demeure un élément non négligeable, mais bien d'inculquer et d'incruster un état d'esprit dans la société et un nouveau regard sur l'établissement de rapports sociaux basés sur l'égalité, la justice, et le respect, dépendamment des inégalités salariales qui peuvent exister et apparaître.

On impute, généralement, la nécessité d'une politique des transferts sociaux par les Etats aux seuls écarts entre les revenus et les salaires, des écarts et différences qui conduisent vers plus d'inégalités et injustices sociales, mais cela nous semble réducteur et trop facile à digérer, du fait que les phénomènes de pauvreté, de maladies, de précarité, d'exclusion sociale, de chômage, d'inaccessibilité aux besoins élémentaires de la vie quotidienne, délinquance et irresponsabilités peuvent avoir un lien avec d'autres paramètres et variables qu'on peut recenser autour de la société et ses effets sur le comportement des personnes, l'entourage familial, le sentiment d'abandon que peut ressentir une personne, effets reliés au comportement même de la population, nécessitant ainsi, une profonde analyse et étude sur l'étendue et l'élargissement de ces phénomènes afin d'en déterminer les solutions.

Dans une étude récente, il est certes question de politique de revenus menée par les pays de l'OCDE, mais aussi de prestations que le pouvoir public mis à la disposition des catégories les plus démunies, sachant que selon les données disponibles, les services et prestations fournies par les Etats représentent en moyenne près de 13% du PIB, à l'exemple du Danemark et de la Suède avec un taux de 20%, la Turquie avec 8%, avec une mention particulière que l'OCDE préfère plus des transferts en nature que des transferts monétaires.

Restant dans le même sillage, il faut bien préciser que les transferts sociaux ne s'impliquent qu'une fois où on sent une certaine inégalité qui se propage et s'étend plus rapidement et dangereusement que l'on pensait et prévoyait, du fait que la question des inégalités n'est pas réductible à une approche des sociétés en termes de différences sociales. La différence devient inégalité dès lors qu'elle se traduit en termes d'avantages et de désavantages par rapport à une échelle de valeurs, traduisant, de ce fait, que la reformulation ou révision de certaines politiques comme la politique des salaires et des prix peut demeurer sans effet et impacts sur les couches défavorisées, si l'on n'implique pas d'autres politiques, principalement la politique fiscale, la politique budgétaire, et notamment la politique sociale et de l'emploi, et en veillant à la mise en place de principes et de fondamentaux, à l'exemple de l'égalité des droits, l'égalité des chances et l'égalité des situations.

2. La question des transferts sociaux en Algérie

Il faut dire que l'Etat algérien, et depuis l'indépendance, s'est toujours engagé dans une politique sociale, afin de faire sentir son attachement à un peuple qui a trop et longtemps souffert du legs de la période coloniale, et s'est défendu contre les mesures draconiennes du Fonds Monétaire International lors de la mise en place des mécanismes de la transition économique, arguant cela par le fait que les réformes économiques adoptées et élaborées vont produire beaucoup plus d'effets néfastes et fâcheux sur la population, et cela pourra encore aggraver les chances d'une transition en douceur et sans trop de douleurs.

Puisant essentiellement son financement sur les seules recettes pétrolières, l'Etat algérien n'a pas lésiné sur les moyens pour tracer une politique sociale et sociétale, dans un souci de renforcer son statut d'un Etat-providence et assurer une paix sociale qui soit bénéfique pour l'ensemble des acteurs économiques, particulièrement lors des conjonctures économiques internationales défavorables.

Si l'on s'en tient aux chiffres annoncés, la part des transferts sociaux représente une part non négligeable du PIB national, du fait que rien que pour la loi de finances 2014, il est consacré un montant de 22 milliards \$, devenant, par-là, l'un des pays qui accorde une importance (du moins financière) à la question du développement social, profitant, il faut bien le souligner, d'une conjoncture favorable des prix du pétrole au niveau international (même si on observe, ces derniers temps, un fléchissement de ces prix qui ont atteint un seuil à moins de 80 \$).

Selon A. Aissaoui, la ventilation de ces transferts nous renseigne que près de 25% sont consacrés aux subventions des produits alimentaires, 29% pour les secteurs de la Santé, l'Education et le Transport, et le reste (46%) consacré pour le secteur névralgique du logement, avec la prévision de construction de près de quatre millions au cours du quinquennat 2015/2019, dévoilant une stratégie de prudence et de précaution que prône l'Etat.

Détaillant de près ces transferts sociaux, on découvre que les produits pétroliers bénéficient de 40% comme subventions étatiques, le secteur du gaz avec 31%, l'eau avec un taux de 16% et l'électricité avec une part de 13%, tout cela dans le cadre des subventions implicites, indiquant, par-là, que l'Etat développe une stratégie de subvention qui touche même des produits nécessaires au fonctionnement de l'économie, en plus des subventions accordées aux produits de large consommation, pour une population estimée à près de 40 millions.

On saura aussi que l'Etat a consacré plus de 156 milliards \$ entre 1999 et 2012 (les mandats du président) pour mettre en place une idée des transferts sociaux qui ne doit négliger aucune catégorie, jugée fragile, vulnérable et démunie, dans l'objectif d'améliorer, un tant soit peu, les conditions de vie de ces ménages, et permettre à la grande majorité de la population de subvenir à ces besoins élémentaires et d'avoir accès aux services sociaux, en tenant compte des retombées et conséquences des hausses de prix et l'inadéquation entre les revenus et salaires reçus et les tendances inflationnistes, en plus des perturbations et fluctuations des marchés financiers et économiques internationaux.

Dans une autre déclaration, il est question d'une allocation de plus de 60 milliards \$ (soit 30% du PIB et 20% du budget de l'Etat) aux transferts sociaux, reflétant, ainsi, la lourde responsabilité financière de l'Etat envers des couches qui s'estiment les plus lésées et marginalisées, un montant expliqué aussi par le nombre croissant de la population qui ne cesse de faire appel aux soutiens et appuis du gouvernement dans cette délicate question sociale.

Il faut bien saisir le fait que le nombre de personnes concernées par cette question de transferts sociaux ne cesse d'augmenter, puisque rien que pour la sécurité sociale, il est question de plus de trente millions qui sont assurés (entre assurés sociaux et leurs ayant-droits), compliquant, ainsi, plus la tâche des décideurs pour réussir un équilibre entre les dépenses sociales et la couverture des besoins sociaux, des besoins qui deviennent plus variés, exigeants et multiformes.

La construction d'un Etat social, conformément aux principes révolutionnaires, figure, ainsi, en première priorité et domine les autres aspects de la vie économique, en plus d'une instabilité politique qui ne cesse de se développer dans la région de l'Afrique du Nord, confortant, ainsi, les préoccupations des décideurs économiques quant à une nécessaire stabilité sur le front social, dans un double souci :

- A. Instaurer un pont de confiance et débat mutuel entre le gouvernement et la sphère politique avec la société civile et la population locale.
- B. Garder un rythme de croissance et développement selon les prévisions et la planification élaborée, pour ne pas perturber les objectifs tracés.

Aussi, le montant, jugé excessif et trop lourd pour le budget de l'Etat, des transferts sociaux semble indiquer les signaux que dégage ce pays envers les institutions internationales, particulièrement le Fonds Monétaire et la Banque Mondiale, cette dernière qui s'est fixée les Objectifs du Millénaire (les ODM) pour 2015, entre autres, la réduction du taux de la pauvreté de 50%, celui de la mortalité infantile, des maladies transmissibles et autres, des signaux qui doivent résonner comme des acquis pour cette Nation, et prouver au monde entier que la décroissance, le déclin et la mauvaise posture de l'économie semblent bien derrière et maintenant le cap vers le développement soutenu et durable.

Ainsi, la multiplication des transferts sociaux par 7,5% entre 1999 et 2012 semble préoccuper certaines voix et s'inscrit dans une source d'inquiétude sur la soutenabilité d'une telle démarche et politique, d'autant plus que le financement demeure, comme d'habitude, lié et dépendant des humeurs des marchés internationaux, et une telle opération exige une soutenabilité exemplaire et sans relâche, dans un contexte national et international qui ne laisse aucune chance aux régimes réfractaires. Ceci est confirmé par F.Yaici qui affirme : « *Ce sont des montants considérables qui méritent que l'on s'y attarde, et qu'on engage une réflexion sur leur pertinence économique et sociale, leur soutenabilité et leur meilleure utilisation* ».

Selon Y. Benabdellah et R. Bouklia-Hassan, la tendance des transferts sociaux n'a pas beaucoup varié entre 1999 et 2012, enregistrant un taux moyen de 10% du PIB et un autre de 25% du budget de l'Etat, malgré les turbulences financières dues aux effets de la crise financière internationale 2007/2008, remarquant au passage, « *une forte tendance à la hausse des dépenses liées aux traitements, pensions et transferts sociaux de l'Etat: 13% du PIB en 2005 et 20% en 2010* », tout cela fut le produit d'une conjoncture favorable qui a permis à l'Etat d'engranger des réserves financières de l'ordre de 200 milliards \$ et le renforcement du FRR qui a atteint près de 5300 milliards en 2013.

Ceci nous amène à l'idée que les transferts sociaux sont devenus une fixation des décideurs économiques de l'Etat, même si on s'attache, ces derniers temps, à parler plus de rationalité budgétaire (et l'on refuse d'évoquer le terme de rigueur budgétaire), dans un souci de combler les éventuelles chutes du prix du baril qui a atteint ces derniers temps (Octobre 2014) le prix de moins de 80\$, et afin de sauvegarder un équilibre budgétaire et suivre de près la tendance du déficit budgétaire qui commence à agacer les institutions financières internationales (la loi de finances 2015 prévoit des recettes budgétaires de l'ordre de 4.684,6 milliards DA et des dépenses budgétaires de 8.858,1 milliards DA, soit un déficit budgétaire de 4.173, 3 milliards DA, l'équivalent de 22,1% du PIB).

Se félicitant d'avoir un taux des transferts sociaux qui dépasse celui des économies développées, l'Etat algérien semble indiquer que les recettes engrangées du secteur pétrolier ont été bien ventilées et réparties à travers les couches vulnérables et démunies, une manière de rassurer l'opinion nationale et internationale sur une répartition juste, égale et équilibrée de la richesse nationale (et la rente), et de maintenir le cap de la cohésion sociale, respectant ainsi les fondamentaux nationaux qui insistent sur une protection sociale plus appropriée et adéquate, surtout pour les catégories les plus en besoin.

Dotés d'une enveloppe financière de 1.712 milliards DA pour 2015, les transferts sociaux bénéficient ainsi d'une certaine marge de manœuvre et aisance financière qui peut garantir une certaine soutenabilité et régularité pour un certain moment, mais il serait plus prudent de relativiser de tels propos dans une conjoncture économique internationale qui prête et plaide plus pour la réserve, non pas juste à cause de la baisse des prix du baril depuis l'été (ce prix a perdu près de 30% de sa valeur), mais aussi du gonflement de la demande sociale, par le fait d'une émergence d'autres catégories démunies et la multiplication des besoins sociaux.

3. Appréciation sommaire des transferts sociaux

Un transfert social est supposé permettre une cohésion sociale et économique, tant pour l'Etat en tant que bailleur principal que pour la population en tant que bénéficiaires, partant du fait que le bien-être économique et social s'inscrit dans tout agenda de développement économique, et devient un facteur déterminant pour la relance économique.

Pour le cas algérien, il serait trop injuste de ne pas saluer les efforts de l'Etat dans le maintien (et pourquoi pas l'amélioration ?) d'un cadre social, durable et soutenable, à travers les montants alloués dans le sens et les stratagèmes élaborés et conduits dans le sens d'une réduction du gap entre catégories et l'abolition des maux sociaux.

Ainsi, le taux de chômage a connu, d'après les sources officielles, une nette baisse, allant de près de 30% au début de l'année 2000, à 10% en 2010 et même un taux moins de 9% au cours de l'année 2013.

En termes de revenu, il faut signaler l'accroissement du pouvoir d'achat des ménages de plus de 10% en 2010, et l'augmentation, par conséquent, du revenu disponible de 5550 milliards DA en 2009 à 6400 milliards DA en 2010, soit un taux de 15%, en tenant compte du taux d'inflation qui n'a pas dépassé 4% au cours de cette année.

Dans le domaine de la lutte contre la pauvreté, il est utile de souligner que ce taux est passé de près de 15% en 1995 à 12% en 2000 pour se stabiliser à moins de 5% au cours des dernières années, montrant une juste récompense des efforts financiers de l'Etat.

On ajoute, aussi, qu'avec une part de 8,4% dans le PIB en 2013 (6,4% en 2000), le soutien de l'Etat a notamment porté sur l'accès à l'électricité, l'eau et le gaz qui s'est chiffré à 66 milliards DA durant la même année contre seulement 4 milliards DA en 2000.

On note, dans ce sillage, les dépenses de soutien à la Santé (263,7 mds de DA), l'habitat (203 mds de DA) ou le soutien des prix des produits de première nécessité (sucre, lait, céréales) avec une enveloppe de 192,5 milliards de DA (2,42 mds dollars), dévoilant ainsi que des résultats probants ont été enregistrés et applaudis, confortant, par-là, les discours élogieux et d'euphorie que les dirigeants affichent régulièrement.

Rappelant les huit objectifs du Millénaire pour le Développement pour 2015, l'opinion internationale salue les prouesses de l'Etat algérien dans la concrétisation d'une grande partie de ceux-ci, principalement, la réduction de l'extrême pauvreté et la faim, l'éducation primaire pour tous (avec un taux de plus de 97%), la réduction de la mortalité infantile (le taux de mortalité infantile est en baisse de 11 points entre 2000 et 2008), et l'amélioration de la santé maternelle (le taux de mortalité maternelle est passée de 117/100.000 en 1999 à 99,5/100.000 en 2005 et atteindre 86/100.000 en 2008), ceci indique que cet Etat sera en mesure d'honorer ses engagements dans ce sens.

On enregistre, aussi, qu'au dernier classement du mois de Juillet 2014, l'Algérie s'est classée à la 93^{ème} place dans la question du développement humain (sur 187 pays évalués), avec un indice de 0,717, ce qui la place dans la catégorie « *développement humain élevé* », certes loin de la Norvège avec un IDH de 0,944, mais des progrès significatifs doivent être signalés.

Selon un autre rapport, on peut lire : « *L'Algérie a fait des progrès réels en ce qui concerne l'amélioration des indicateurs sociaux et de réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD)* », soulignant au passage que les organismes d'insertion professionnelle, à l'instar de l'ANSEJ et la CNAC ont pu réaliser une croissance, respectivement, de 54% et 88% entre 2011 et 2012, alors que l'ANEM, il est question d'un placement de près de 200.000 entre 2010 et 2012, une croissance de 25%, estimé louable et prometteur pour les prochaines échéances, même s'il faut bien relativiser tout cela, du fait qu'il s'agit plus d'emplois précaires.

Il faut bien préciser que les transferts sociaux sont bien destinés et dirigés pour la mise en place d'un cadre social et humain pour l'ensemble de la population démunie et vulnérable, nonobstant les incidences que cela pourra produire pour les indicateurs économiques et l'ensemble des agrégats macro-économiques, tout cela de bien saisir la juste évaluation et appréciation des efforts allant dans ce sens.

Dans un autre document, il est plus question d'un rapprochement, dans le cadre des transferts sociaux en Algérie, entre la dynamique économique et son versant social, notant, dans ce fait, que « *la vigueur des principaux agrégats macro-économiques et financiers a favorisé une nette hausse des volumes des transferts sociaux, une des chevilles ouvrières du programme social algérien, passant de 262 milliards DA en 2000 à 1.474 milliards DA en 2013, représentant,*

ainsi, une part de près de 10% du PIB contre 6% en 2000 », traduisant, par-là, que l'intensité des montants versés dans le cadre d'une mise en œuvre d'une politique sociale plus adaptée, adéquate et pertinente par les décideurs économiques, dans l'espoir d'un maintien et de la stabilité d'une cohésion sociale et la préservation des acquis sociaux de la population locale.

A titre d'exemple, le secteur de l'habitat, considéré comme un secteur névralgique pour le gouvernement avec l'incontournable question de la crise du logement, a bénéficié de 2.275 milliards DA durant le quinquennat 2005/2009 (13% du total des crédits alloués à ce programme) et 3.700 milliards DA au cours du quinquennat 2010/2014 (près de 18% du total du montant accordé), démontrant, ainsi, que l'Etat, par le biais de la politique des transferts sociaux, tente de remédier aux différents tracasseries et embarras des citoyens, du moment que toutes les précédentes tentatives pour une solution globale et définitive ont échoué pour différentes raisons, mettant, en conséquence, des pressions supplémentaires et couteuses sur le dos des dirigeants, dans un contexte international qui plaide plus pour la prudence et la précaution, suite aux fluctuations et turbulences, trop souvent, imprévisibles, des cours des hydrocarbures au niveau mondial.

4. Quelle soutenabilité des transferts sociaux ?

Maintenir le cap d'un financement des projets socio-économiques pendant plus d'une décennie traduit les efforts consentis par l'Etat algérien pour assurer un cadre social qui soit à la mesure des attentes de la population, connaissant les exigences et les diversités de ces attentes, pour une population qui connaît un niveau de développement démographique assez élevé et des choix parfois compliqués.

Il faut, néanmoins, bien préciser que cette capacité de maintenir et appuyer une telle soutenabilité pour une si longue période est bien le fruit et la conséquence d'une conjoncture pétrolière internationale assez favorable pour l'économie nationale, car ces prix ont connu une nette tendance ascendante, allant de 40\$ en 2004 à 60\$ en 2006, puis jusqu'à 131 \$ entre Octobre 2006 et Octobre 2008, puis 125\$ en 2011 et près de 84\$ en Octobre 2014, créant ainsi une manne financière assez appréciable qui a permis de mettre en place le FRR qui devrait atteindre près de 7000 milliards DA, un placement des fonds algériens à l'étranger (plus précisément le Trésor américain qui rapporte annuellement entre 4 et 5 milliards \$) et surtout des réserves de change qui vont atteindre un niveau historique de près de 200 milliards \$ fin 2014.

On revient, encore une fois, à l'Etat-providence grâce à une conjoncture internationale qui fut exploitée pour asseoir une politique sociale et émettre des signaux aux partenaires et institutions internationales, comme c'est le cas avec les réussites enregistrées dans le cadre des OMD du millénium, ajouté à cela la bonne tenue des agrégats macro-économiques comme un PIB de plus de 220 milliards \$ en 2013, un taux de croissance économique (certes modeste) compris entre 3 et 3,5% et un PIB par habitant de 5.800\$ pour la même année.

Faut-il craindre pour la continuité du financement des transferts sociaux en Algérie, dans un contexte économique internationale immaitrisable et incontrôlable ?

Si l'on se réfère aux responsables du FMI, il est prévu une croissance économique de l'ordre de 3,4% en 2013, un excédent de la balance courante de 8% du PIB, un taux de chômage qui devra atteindre près de 9% pour la même année et un taux d'inflation de 4,5% au cours de cette année, globalement un maintien favorable des indicateurs macro-économiques selon cette institution financière qui précise même que cela dépasse certaines économies de la région et d'autres de la région MENA.

En se référant aux actualités économiques internationales, on signale que les cours du pétrole ont poursuivi leur chute dans un marché où les fondamentaux restent baissiers une offre abondante et une demande à la peine. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en décembre valait 83,67 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, contre 85,13 dollars une semaine plus tôt, résultant sur une contraction des exportations de 12%, un excédent commercial d'à peine deux milliards \$, un déficit de la balance des paiements de près de 470 millions \$ et des réserves sur le montant espéré des réserves internationales.

On se retrouve, ainsi, dans un cas typique d'une économie rentière et d'un Etat-providence qui tente de rassurer l'opinion internationale et nationale sur la faisabilité d'une politique sociale, par le biais d'une conjoncture favorable des agrégats macro-économiques, mais d'un autre côté, cet Etat ne maîtrise pas les conséquences d'une instabilité des marchés internationaux des matières premières, d'où la crainte (justifiée et logique) sur les réelles capacités des décideurs pour accompagner et soutenir ce lourd fardeau social.

Selon le ministre de l'Economie, « *les salaires, transferts sociaux et soutiens des prix ne seront pas touchés* » par la gestion prudente et rationnelle des dépenses publiques, suite à l'effondrement observé des prix du baril depuis quelque temps,

une manière de garder le cap et le rythme de cette démarche, malgré une conviction partagée que quelques indicateurs macro-économiques vont être sûrement concernés par cela.

Chiffrés à 60 milliards de dollars annuellement, les transferts sociaux deviennent ainsi, un secteur budgétivore et compliqué, représentant le tiers du PIB national, ce qui constitue, d'après quelques observateurs avertis, des appréhensions et des questionnements pour l'Etat algérien, non pas à cause de son statut d'économie rentière, mais de l'efficacité et pertinence d'une telle politique et son ciblage des réelles couches défavorisées et démunies et le risque de dilapidation des deniers publics, à un moment où la prudence, la précaution et la rationalité sont de mises dans un tel scénario.

Loin des discours forts élogieux et teintés d'optimisme béant, il faut bien préciser que le scénario d'une continuité de baisse des prix, même pour un temps court, laisse présager des manœuvres et des démarches qui vont remettre en cause l'architecture même des finances publiques, soit du côté des dépenses d'équipement, soit ceux du fonctionnement, sachant que les hydrocarbures représentent, quand même, 60% de la fiscalité.

Certes, le FRR est toujours là pour jouer le rôle du pompier, les réserves internationales permettent de couvrir une période appréciable des importations et quelques rentrées attendues seront les bienvenues, mais point de question sur la compétitivité économique internationale de cette économie, de la productivité des facteurs de production, de la notion même du travail pour créer la richesse, des paramètres qui constituent les seules armes pour contrecarrer les chocs externes et maintenir la dynamique économique d'un Etat, comme c'est le cas des économies développées et émergentes.

Reprenant une excellente idée qui cite qu'une nation fiable ne distribue que ce qu'elle a préalablement produite, il semble que cela n'est pas le cas de l'économie algérienne qui n'arrive, assurément et certainement, pas à transformer une richesse artificielle en richesse réelle, contentant simplement de mettre en place des transferts de rente dans une optique évidente de paix sociale, quitte à supporter un fardeau financier et une responsabilité sociale qui profitera plus aux rentiers-spéculateurs, au grand dam des réels bénéficiaires de ces transferts et des producteurs locaux, dans un contexte où tout dinar transféré devra, en retour, rapporter plus en termes d'acquis sociaux pour la population et en termes de stabilité macro-économique pour l'Etat.

Conclusion

On dit souvent que le plus grand mérite d'une nation réside et se traduit dans la mise en place d'un bien-être social et économique qui ne souffre d'aucune ambiguïté ou irrégularité, et qui ne soit pas trop coûteux ni pour les initiateurs ni pour les concepteurs, créant une atmosphère d'entente et de synergie entre les dirigeants et la population.

Il s'avère que, pour le cas algérien, la notion et le concept du bien-être économique est loin d'être achevé, malgré la mise en disponibilité d'énormes moyens financiers par le biais des transferts sociaux, ce qui suscite de multiples questionnements et interrogations sur le bien-fondé d'une telle démarche, à un moment où les économies les plus développées insistent sur une plus grande rationalité dans la gestion des dépenses publiques.

L'Etat algérien semble se contenter des revenus des hydrocarbures pour soutenir le financement des subventions, des aides, des soutiens et autres, sans mesurer la gravité et la sensibilité d'un financement des transferts sociaux dans un contexte et conjoncture défavorable, comme c'est le cas ces derniers mois, espérant que cette mauvaise passe ne durera pas trop longtemps et que les retombées sur le volet social des citoyens compenseront le manque à gagner du pays.

Les transferts sociaux exigent la tenue des engagements promis par les dirigeants, même dans les moments compliqués, difficiles et délicats, car le citoyen est intransigeant sur les questions sociales, telles que les subventions des prix, l'accès au logement, à l'eau potable, à l'électricité, au gaz, à la santé, à l'éducation, mettant ainsi plus de pressions et une lourde responsabilité sur les décideurs économiques, se retrouvant, par conséquent, devant un dilemme et une sérieuse problématique, à savoir : comment répondre aux attentes sociales, si nombreuses, variées et exigeantes des citoyens à un moment où les revenus espérés sont en deçà de ce qui a été attendu et souhaité ?

De ce fait, toute la problématique des transferts sociaux, en Algérie, est cernée autour de deux facteurs :

1. La dépendance, sans limite, des revenus pétroliers, avec une stratégie de diversification hors hydrocarbures mise en veilleuse.
2. Le poids de l'économie informelle qui semble celle qui profite le plus de la répartition et du ciblage des transferts sociaux.

La bonne tenue des marchés pétroliers a, certes, permis au pays de prendre des mesures de précaution et de sécurité, à l'instar du FRR, des réserves de change, des rendements financiers externes, mais incite, d'un autre côté, une réflexion sérieuse, déterminée, transparente et surtout participative sur les probabilités de soutenabilité et capacité d'une paix sociale qui prend une dimension populaire importante et une forme du provisoire qui dure particulièrement lorsqu'on sait que l'environnement politique international devient plus menaçant pour des économies qui subissent, à la moindre perturbation économique et financière, un soulèvement et une grogne populaire, signifiant que l'économie algérienne est en phase de transition économique qui nécessite un recadrement des responsabilités et des tâches.

* *

*

BIBLIOGRAPHIE

Bazin, D. « *L'éthique économique* », éd. **A. Colin**, 2006.

Benabdallah, Y. et Bouklier-Hassan, R., communication intitulée :
« *La demande sociale : Evolution et soutenabilité* », in : Symposium :
« *De l'urgence d'une nouvelle politique économique moins dépendante
des hydrocarbures* », **FCE**, Alger, Mars 2012.

Données fournies par l'**ONS**, séries 2011, 2012 et 2013.

Etudes de l'**INSEE**, 2010.

Rapport du **CNES**, 2013.

Stiglitz, J. « *La grande désillusion* », éd. **Fayard**, 2002.

L'Institut National d'Etudes de Stratégie Globale (INESG) porte à la connaissance des chercheurs universitaires, experts et spécialistes de la création d'une revue intitulée « *Revue algérienne de prospective & d'études stratégiques* ».

Elle a pour but de servir de forum pour des analyses critiques et des réflexions portant sur les plans national, régional et international.

C'est une revue trimestrielle, qui porte sur des domaines perçus à travers nos réalités nationales et ses enjeux :

- ☐ géopolitiques ;
- ☐ géostratégie de la zone «Middle East North Africa» ;
- ☐ les relations internationales, de sécurité et de défense ;
- ☐ les stratégies de développement économique et social ;
- ☐ l'énergie, l'agriculture et l'environnement ;
- ☐ l'évolution des institutions politiques et la transformation des systèmes institutionnels ;
- ☐ le développement culturel et éducatif ;
- ☐ la communication ;
- ☐ le développement technologique.

Tous les chercheurs intéressés par l'une des thématiques citées ci-dessus sont invités à proposer leurs contributions sous forme d'articles en tenant compte des conditions suivantes :

- ☐ les contributions devront être originales, et n'avoir fait l'objet d'aucune autre publication ;
- ☐ l'article comporte entre 6000 et 9000 mots, soit entre 9 et 14 pages;
- ☐ la page de garde comporte le titre de l'article et sous-titre si nécessaire,
- ☐ le (s) nom (s) de (ou des) l'auteur(s), ses (leurs) fonctions et ses (leurs) coordonnées (adresses postales personnelles et professionnelles, téléphone, adresse électronique) ;
- ☐ la deuxième page comporte le résumé et les mots-clés (franç. et angl.); les articles en arabe devront comporter des résumés et des mots-clés (arabe et français ou anglais) ;
- ☐ les articles en arabe devront comporter des résumés et des mots-clés (arabe et français ou anglais) ;

- ☐ les textes écrits au format Word en lettres latines, le corps du texte doit être saisi au format A4, (21 x 29,7cm) paginé, justifié, police de caractère Times New Roman 11, en interligne simple, sans espacement, marge 2,5 cm (haut, bas, droite, gauche) ;
- ☐ les textes écrits en arabe devront être rédigés en arabe simplifié 14, les notes doivent figurer en bas de chaque page dans l'ordre 1, 2, 3, etc., (leur numérotation doit être continue pour l'ensemble du texte) avec un caractère Times New Roman 9 pour les textes écrits en latin et arabe simplifié 12 pour les textes écrits en arabe ;
- ☐ les schémas, graphiques et tableaux doivent être numérotés, comportés un titre et la référence à une source si nécessaire et intégrés dans le texte les références bibliographiques à la suite du texte, classées par ordre alphabétique. Elles doivent être présentées suivant la norme ISO 690-2010.
- ☐ les citations des noms d'auteur dans le corps du texte sans parenthèses, les noms cités doivent tous être repris dans la bibliographie.

Tous les articles devront parvenir sous format Word au secrétariat de la revue

Secrétariat de la « **Revue algérienne de Prospective & d'études stratégiques** ».

M. Mohamed Belhadj

E-mail : rapes.inesg@gmail.com

Institut National d'Etudes de Stratégie Globale (INESG)

BP 137, les Vergers Birkhadem Alger

Tél. : 021 54 07 07

Fax : 021 54 01 39